

RAPPORT

2016

ÉTAT DE LA JEUNESSE

RAPPORT DU GROUPE STATISTIQUE INTERMINISTÉRIEL



PRIORITÉ
JEUNESSE

SOMMAIRE

COMPOSITION DU GROUPE STATISTIQUE INTERMINISTÉRIEL 2015-2016	4
INTRODUCTION	6
1. CRÉER UN SERVICE PUBLIC DE L'INFORMATION, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'ORIENTATION QUI RÉPONDE À LA DIVERSITÉ DES ATTENTES DES JEUNES	8
1.1. Orientation en fin de troisième	8
1.2. Orientation en fin de seconde générale et technologique	10
1.3. Origine scolaire des étudiants inscrits en première année dans l'enseignement supérieur	11
1.4. Proportion d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur	16
2. PROMOUVOIR LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES EN LUTTANT CONTRE LE DÉCROCHAGE	18
2.1. Proportion de jeunes en difficulté de lecture	18
2.2. Sorties de l'enseignement secondaire sans diplôme	20
2.3. Réussite en licence en trois ans	22
3. AMÉLIORER LA SANTÉ DES JEUNES ET FAVORISER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS	24
3.1. État de santé de la jeunesse	24
3.2. Accès à la couverture maladie universelle complémentaire	25
4. FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT	31
4.1. Forme de cohabitation et statut d'occupation	31
4.2. Part des jeunes bénéficiant des aides au logement (moins de 30 ans, étudiants, non-étudiants, dans les parcs social et privé)	35
4.3. Taux d'effort pour le logement	36
5. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES	38
5.1. Part et taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans	38
5.2. Taux d'emploi et de sous-emploi des jeunes de 15 à 29 ans	41
5.3. Taux de jeunes créateurs d'entreprise	43
5.4. Stages effectués durant le cursus universitaire	46
5.5. Stages effectués durant le cursus universitaire/scolaire	50
6. SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES	52
6.1. Trajectoires d'entrée dans la vie active	52
6.2. Sentiments de discriminations à l'embauche	63
6.3. Accès à la formation continue	66
6.4. Part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation (NEET)	70
6.5. Taux de pauvreté monétaire (seuil 60 %)	71

7. FAVORISER LE PARCOURS DE RÉINSERTION DES JEUNES DÉTENUS OU FAISANT L’OBJET D’UNE MESURE JUDICIAIRE	75
7.1. Taux de scolarisation des mineurs détenus	75
7.2. Enseignement pour les mineurs détenus	76
7.3. Accompagnement socio-éducatif des mineurs détenus	78
7.4. Formation professionnelle des jeunes majeurs détenus	79
8. FAVORISER L’ACCÈS DES JEUNES AUX SPORTS, À L’ART, À LA CULTURE ET À UNE OFFRE AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE DE QUALITÉ	80
8.1. Répartition de licences sportives délivrées aux jeunes de 15-19 et 20-29 ans ...	80
8.2. Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales	82
8.3. Sorties culturelles des jeunes	86
8.4. Taux de départ en vacances des jeunes de 15 à 24 ans	89
9. DÉVELOPPER LA CULTURE NUMÉRIQUE ET L’ACCÈS DES JEUNES AUX NOUVEAUX MÉTIERS D’INTERNET	91
9.1. Accès à Internet des jeunes de 12 à 24 ans	91
9.2. Mode d’usage d’Internet des jeunes de 16 à 24 ans	92
9.3. Motifs d’usage d’Internet des jeunes de 16 à 24 ans	93
10. ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES	95
10.1. Mobilité internationale dans le cadre de l’éducation formelle	95
10.2. Mobilité internationale dans le cadre de l’éducation non formelle	97
10.3. Mobilité internationale destinée au développement et au perfectionnement professionnels	99
11. PROMOUVOIR ET VALORISER L’ENGAGEMENT DES JEUNES	102
11.1. Participation à la vie associative et au bénévolat des jeunes de 16 à 24 ans ...	102
11.2. Part des jeunes engagés en service civique, peu ou pas diplômés	104
12. RENFORCER LA REPRÉSENTATION DES JEUNES DANS L’ESPACE PUBLIC	106
12.1. Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)	106
12.2. Part des jeunes de moins de 30 ans parmi les candidats aux élections locales	107
13. CONFORTER LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES JEUNES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS	108
LISTE DES INDICATEURS	115

COMPOSITION DU GROUPE STATISTIQUE INTERMINISTÉRIEL 2015-2016

Présidence du groupe

Thibaut de Saint Pol, Directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

Animation et coordination du groupe

Joaquim Timoteo, Francine Labadie, INJEP

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Christine Chambaz

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

Isabelle Recotillet, Christophe Dzikowski

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

Ministère du travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Claude MINNI, Patrick POMMIER

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Roselyne KERJOSSE, Béatrice LE RHUN

Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS)

Ministère de la Culture et de la Communication

Nicolas MERLE, Xavier NIEL

Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

Ministère de la Fonction publique

Eva BARADJI, Jonathan DUVAL

Direction générale des entreprises – DGE

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Raymond HEITZMANN

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Mickaël PORTELA

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Elisabeth ALGAVA, Laurence DAUPHIN

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Catherine BUNEL, Francine LABADIE, Brahim LAOUISSET, Joaquim TIMOTEO

Sous-direction défense et citoyenneté (DSN/SDDC)

Ministère de la Défense

Capitaine Jean-Claude BAJOL

Sous-direction de la statistique et des études (SDSE)

Ministère de la Justice

Thierry MAINAUD, Odile MESNARD

Sous-direction des politiques publiques (SDPP)

Ministère des Outre-Mer

Lisa CHASTAGNOL

INTRODUCTION

Le comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013 a assorti le plan Priorité jeunesse et ses 47 mesures d'un tableau de bord d'une quarantaine d'indicateurs statistiques pour suivre l'évolution de la situation de la jeunesse en France.

Le Premier ministre a confié à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) le soin de le préparer, en concertation avec les organisations de jeunes.

Pour finaliser, suivre et actualiser ce tableau de bord, **un groupe interministériel permanent**, présidé par le directeur de l'INJEP, a été mis en place le 14 mai 2013. Ce groupe de travail est composé des représentants des services statistiques ministériels (SSM) de tous les ministères concernés par les mesures du CIJ ainsi que du CEREQ et de la CNAF.

De fait, l'INJEP avait déjà travaillé, sous l'impulsion de son conseil scientifique où l'INSEE est représenté et avec le concours des SSM, à l'identification des sources statistiques concernant la jeunesse, à leur mobilisation et à leur valorisation, comme en témoignent à la fois l'édition de *l'Atlas des jeunes en France* – dans le cadre d'un partenariat éditorial avec les éditions Autrement – et la publication du rapport 2012 de l'Observatoire de la jeunesse, que porte l'INJEP, intitulé *Inégalités entre jeunes sur fond de crise* à La Documentation française.

Le tableau de bord produit est **le résultat d'un travail collaboratif** mettant en acte la transversalité souhaitée par le Gouvernement pour les politiques de jeunesse.

La collecte des données correspondant aux indicateurs retenus par le CIJ et la rédaction des commentaires associés ont été en effet réalisées par les services statistiques. L'animation du groupe et la coordination de la rédaction de ce document ont été assurées par l'INJEP.

La présentation des indicateurs s'articule autour des 13 chantiers du CIJ. Les sources mobilisées sont celles de la **statistique publique**. Il s'agit donc des sources les plus fiables existant aujourd'hui et de séries permettant des comparaisons dans le temps.

Les indicateurs retenus sont, dans leur très grande majorité, **des indicateurs d'impact donnant une photographie de l'état de la jeunesse à un temps T**, et non des indicateurs de suivi des mesures prises au CIJ. Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, dans son travail de coordination du CIJ, a engagé en parallèle, avec les référents ministériels CIJ, une réflexion sur la définition et le recueil de données de suivi des mesures CIJ proprement dites pour alimenter la partie du rapport du Gouvernement au Parlement relative à l'état d'avancement des mesures CIJ.

Ont été utilisées, pour ce tableau de bord, **les sources publiées les plus récentes** mais, pour beaucoup d'enquêtes, la donnée disponible remonte à une date plus ancienne car la source repose sur des enquêtes lourdes à réaliser dont la fréquence est plus longue. En tout état de cause, les données prises en compte dans le tableau de bord sont celles qui étaient disponibles au 1^{er} janvier 2016.

Pour mieux prendre en compte le phénomène d'allongement de la jeunesse, **la tranche d'âge retenue est celle des 15-30 ans**. Néanmoins, selon les sources mobilisées, celle-ci peut varier (15-24 ans, 12-24 ans, 18-29 ans).

1. Créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation qui réponde à la diversité des attentes des jeunes

1.1. ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME

La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) est un moment important de la scolarité dans le secondaire : s'y déroule le processus d'orientation qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation des conseils de classe. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme ; toutefois, des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

Tableau 1. Évolution de l'orientation en fin de troisième (2006-2013)

	2006			2008	2009	2010	2011	2012	2013		
	Ensemble	Garçons	Filles						Ensemble	Garçons	Filles
Effectif en 3 ^e à la rentrée N-1 (en milliers)	841,3	425,6	415,7	804,4	791,9	800,4	811,1	817,7	819,7	416,7	403,0
Seconde générale et technologique	54,0	48,3	59,7	54,6	56,2	56,6	57,4	58,4	60,3	54,6	66,1
Second cycle professionnel	37,8	43,5	31,9	37,7	36,8	36,8	36,6	35,9	34,5	40,0	28,9
dont apprentissage	7,7	11,6	3,7	7,5	6,8	6,8	7,0	6,5	5,4	8,1	2,7
. CAP et assimilés	11,8	14,8	8,6	12,2	13,4	13,1	13,2	12,7	11,7	14,7	8,5
. BEP (1)	25,5	28,1	22,9	18,8	4,5	4,2	-	-	-	-	-
. Bac professionnel (1)	0,5	0,6	0,4	6,7	18,9	19,5	23,4	23,2	22,9	25,3	20,3
Maintien en premier cycle	6,4	6,4	6,5	5,6	5,3	5,0	4,6	4,3	3,9	4,1	3,7
Sorties (2)	1,8	1,8	1,9	2,1	1,7	1,6	1,4	1,4	1,3	1,2	1,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : En 2013, on recensait plus de 819 700 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. 34,5 % d'entre eux ont intégré le second cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 3,3 points sur la période.

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte depuis 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis (y compris enseignement agricole et adapté).

Sources : MENESR-DEPP, systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture, SI des centres de formation d'apprentis.

1 A participé à la rédaction de cette section : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

Parmi les 819 700 élèves inscrits en troisième en 2013, 60,3 % ont continué en seconde générale et technologique et 34,5 % se sont engagés dans un second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti. L'orientation en cycle professionnel baisse de façon relativement importante pour la deuxième année consécutive, que ce soit en voie scolaire ou en voie d'apprentissage. Le taux de passage en seconde générale et technologique, quant à lui, continue d'augmenter (+ 6,3 points entre 2006 et 2013). Le redoublement poursuit la baisse amorcée depuis plusieurs années.

Les orientations après la troisième entre les garçons et les filles diffèrent sensiblement. Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (66,1 % contre 54,6 % en 2013) et sont nettement moins présentes dans l'apprentissage (2,7 % contre 8,1 %).

Tableau 2. Orientations à la rentrée 2013 des élèves inscrits en 3^e à la rentrée 2012

Académie de scolarisation en 2012-2013	Eff 3ème 2012-2013 (*)	Orientations en 2013-2014 (%)						Sorties
		CAP	Bac Pro	S/T 2nd cycle pro	2nd cycle GT	1er cycle	Dont redoublement	
Aix-Marseille	36 428	13,7	20,5	34,2	58,8	4,7	4,2	2,2
Amiens	24 504	12,9	25,5	38,5	57,1	3,5	2,8	0,9
Besançon	14 305	13,5	24,5	38,0	57,6	4,0	3,4	0,4
Bordeaux	38 560	11,4	23,2	34,6	60,3	3,7	3,2	1,3
Caen	19 054	14,7	24,5	39,3	54,8	3,9	3,8	2,0
Clermont-Ferrand	15 277	14,5	23,8	38,3	55,7	4,3	3,9	1,7
Corse	3 279	13,8	19,7	33,6	59,8	4,4	4,1	2,3
Créteil	53 205	8,3	23,1	31,4	64,9	3,3	3,1	0,4
Dijon	19 303	13,3	24,0	37,3	57,7	4,1	3,6	1,0
Grenoble	41 581	12,6	21,9	34,6	59,5	4,0	3,9	1,9
Lille	53 923	12,5	26,9	39,3	55,5	2,8	2,8	2,3
Limoges	7 507	13,0	23,6	36,5	58,5	4,1	3,7	0,8
Lyon	39 992	11,3	20,5	31,8	61,7	5,0	4,9	1,4
Montpellier	33 095	11,5	23,0	34,4	60,1	3,9	3,9	1,6
Nancy-Metz	27 733	10,7	25,3	36,0	59,9	3,5	3,0	0,6
Nantes	46 696	14,3	24,7	39,0	56,8	3,7	3,4	0,4
Nice	25 383	11,4	20,5	32,0	61,9	5,1	4,5	1,1
Orléans-Tours	30 877	13,1	22,9	36,0	58,6	3,8	3,6	1,5
Paris	22 301	5,5	14,9	20,4	75,3	4,8	4,7	-0,5
Poitiers	20 590	14,3	23,3	37,6	57,4	3,9	3,5	1,1
Reims	16 215	13,8	25,6	39,5	55,8	4,5	3,5	0,3
Rennes	40 355	10,5	23,8	34,3	61,4	3,1	2,9	1,1
Rouen	24 361	13,2	24,1	37,2	58,0	4,4	4,0	0,4
Strasbourg	22 573	13,0	21,4	34,4	60,5	3,9	3,4	1,2
Toulouse	33 922	9,6	23,7	33,2	62,1	3,7	3,1	0,9
Versailles	71 443	7,1	19,2	26,3	68,5	4,3	3,9	0,9
Métropole	782 462	11,5	22,8	34,3	60,6	3,9	3,6	1,1
Guadeloupe	7 143	11,6	26,3	37,8	56,5	2,8	1,8	2,9
Guyane	4 933	21,8	26,3	48,1	41,5	3,6	3,4	6,8
La Réunion	14 660	16,1	25,5	41,6	54,1	2,1	1,8	2,1
Martinique	5 486	13,1	23,2	36,3	58,1	2,5	2,3	3,1
Mayotte	4 978	18,0	17,1	35,0	51,0	7,7	4,1	6,3
DOM	37 200	15,8	24,3	40,1	53,1	3,2	2,4	3,6
Métropole + DOM	819 662	11,7	22,9	34,6	60,3	3,9	3,5	1,3
Effectif		95 783	187 434	283 217	494 115	32 034	29 028	10 297

Lecture : parmi les 36 428 élèves inscrits en 3^e, à la rentrée 2012, dans l'académie d'Aix-Marseille, 13,7 % ont poursuivi leurs études, à la rentrée 2013, en CAP, en France métropolitaine ou dans les DOM (y compris Mayotte).

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte depuis 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis (y compris enseignement agricole et adapté).

Sources : MENESR-DEPP, systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

À la rentrée 2013, dans toutes les académies, y compris Mayotte, plus de neuf jeunes sur dix poursuivent leurs études en second cycle soit vers un second cycle général et technologique, soit vers un second cycle professionnel. En revanche, l'importance de chaque voie est contrastée selon les académies. Les académies de l'Île-de-France ainsi que celles de Bordeaux, de Lyon, de Montpellier, de Nice, de Rennes, de Strasbourg et de Toulouse se distinguent avec des poursuites d'études d'au moins 60 % dans la voie générale et technologique. Inversement, certaines académies accueillent près de quatre élèves sur dix en formation professionnelle comme à Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Nantes, Reims et la Réunion, voire presque un sur deux en Guyane.

1.2. ORIENTATION EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Tableau 3. Évolution de l'orientation en fin de seconde générale et technologique (2006-2013)

	2006			2008	2009	2010	2011	2012	2013		
	Ensemble	Garçons	Filles						Ensemble	Garçons	Filles
Effectif en seconde GT à la rentrée N-1(en milliers)	538,3	246,1	292,2	522,3	505,8	506,7	511,2	520,2	527,0	244,1	282,9
1 ^{re} générale	54,9	51,5	57,9	57,5	58,4	59,8	61,5	61,9	62,4	59,0	65,4
. 1 ^{er} S	28,9	34,0	24,6	30,5	30,6	31,5	32,4	33,1	33,6	38,6	29,3
. 1 ^{er} L	9,4	4,2	13,8	9,3	9,3	9,3	10,0	9,5	19,1	16,1	21,7
. 1 ^{er} ES	16,7	13,4	19,5	17,8	18,5	18,9	19,1	19,3	9,7	4,3	14,3
1 ^{re} technologique	23,6	25,9	21,7	23,8	23,6	23,2	23,1	23,0	23,6	25,4	21,9
dont 1 ^{re} STI (1) /STI2D, STL, STAV	7,4	13,2	2,5	7,4	7,1	6,8	7,0	7,2	7,4	12,6	2,9
dont 1 ^{re} STT/STG	12,2	11,1	13,1	12,1	12,1	12,1	11,8	11,3	11,2	11,2	11,2
Réorientation vers la voie pro.	5,9	6,5	5,4	5,5	5,4	5,6	5,5	5,4	5,2	6,0	4,5
Seconde GT (redoublement)	14,4	15,1	13,8	12,2	11,5	10,8	9,4	8,9	7,9	8,9	7,1
Sorties (2)	1,1	1,0	1,2	1,0	1,1	0,7	0,5	0,8	0,9	0,6	1,1
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2012, on recensait 527 700 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2013, 62,4 % d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 54,9 % dans ce cas en 2006, soit une augmentation de 7,5 points sur la période.

Sources : MENESR-DEPP, systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte depuis 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis (y compris enseignement agricole et adapté).

À la rentrée 2013, parmi les 527 000 élèves inscrits en seconde générale et technologique l'année précédente, 86,0 % ont intégré une première générale ou technologique (respectivement 62,4 % et 23,6 %), 5,2 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis et 7,9 % ont redoublé. Entre 2006 et 2013, les parcours à l'issue de la seconde se sont relativement modifiés : forte baisse des redoublements (- 6,5 points), forte hausse des scolarités vers la voie générale (+ 7,5 points).

Garçons et filles s'orientent différemment. En 2013, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,6 % en S) ou technologique (12,6 % en STI2D, STL, STAV), quand c'est le cas d'une fille sur trois.

POUR EN SAVOIR PLUS

Repères et références statistiques (RERS), édition 2015, fiche 4.25, MENESR-DEPP.

1.3. ORIGINE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN PREMIÈRE ANNÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'université, en 2014-2015, environ sept nouveaux entrants en première année sur dix sont issus d'un baccalauréat général. La part des bacheliers technologiques est plus modérée (16 %) et celle des lauréats d'une série professionnelle reste faible (6,8 %), malgré une augmentation de 2,6 points par rapport à 2010. Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5,5 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92,9 %). Très nombreux également dans les disciplines scientifiques (78,2 %) et en droit-sciences politiques (76,7 %), les bacheliers généraux sont en revanche moins représentés en AES (43,5 %), filière dans laquelle presque un étudiant sur quatre est issu d'un bac professionnel. Près des deux tiers des entrants en première année de préparation au DUT sont des bacheliers généraux, même si la part des bacheliers technologiques a augmenté ces deux dernières années.

La part des bacheliers généraux parmi les nouveaux entrants est plus faible que la moyenne dans les académies d'outre-mer, notamment en Guyane (48 %). Elle est également faible dans les académies de Créteil (61 %) et de Montpellier (63 %). Au contraire, elle atteint 83 % dans l'académie de Paris.

Tableau 4. Part des étudiants entrant en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris préparations au DUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômes d'université) selon la série du baccalauréat

En %		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
Baccalauréat général	L	14,3		13,5		13,1		12,7		12,5		13,2		12,6	
	ES	22,7	75,2	22,5	73,5	22,5	73,1	22,9	71,8	23,1	72,1	22,4	72,7	22	71,7
	S	38,2		37,5		37,5		36,3		36,5		37,1		37,1	
Baccalauréat technologique	STG	9,4	15,8	9,7	16,4	9,8	16,8	9,2	16	8,6	15,1	8,3	15,5	8,3	16,0
	Autres	6,4		6,7		7		6,8		6,5		7,2		7,6	
Baccalauréat professionnel		2,8		4,3		4,2		6		7,1		6,1		6,8	
Autres (dispenses)		6,2		5,9		5,9		6,2		5,6		5,6		5,5	
Total général		100		100		100		100		100		100		100	

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, système d'information SISE.

Tableau 5. Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en première année de l'enseignement supérieur à l'université selon le sexe et l'académie en 2014-2015 (en %)

ACADEMIE	Ensemble	Hommes	Femmes
Aix-Marseille	68,8	67,4	69,9
Amiens	69,8	68,	71,1
Besançon	70,9	69,4	72,2
Bordeaux	77,3	74,7	79,3
Caen	73,0	71,2	74,6
Clermont-Ferrand	74,5	73,1	75,6
Corse	71,3	67,7	74,1
Créteil	60,7	59,7	61,3
Dijon	75,0	71,7	77,8
Grenoble	72,9	71,2	74,5
Guadeloupe	62,9	62,6	63,0
Guyane	48,2	45,6	49,9
Réunion	56,1	49,7	60,9
Lille	71,0	68,5	73,0
Limoges	75,7	72,9	78,1
Lyon	73,0	70,1	75,0
Mayotte	58,5	60,2	57,6
Montpellier	62,8	62,8	62,8
Nancy-Metz	67,6	64,5	70,1
Nantes	75,7	73,7	77,1
Nice	67,3	64,1	70,1
Orléans-Tours	71,6	67,9	74,8
Paris	83,3	83,6	83,1
Poitiers	68,3	67,8	68,7
Reims	68,5	67,6	69,3
Rennes	71,6	69,2	73,5
Rouen	70,8	66,6	74,0
Strasbourg	70,9	68,6	72,6
Toulouse	70,7	67,2	73,3
Versailles	73,3	71,7	74,7
France entière	71,7	69,6	73,3

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, système d'information SISE.

Tableau 6. Part des étudiants diplômés parmi les entrants en première année de préparation au DUT selon la série du baccalauréat (en %)

		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
Baccalauréat général	L	2,6		2,5		2,3		2,3		2,3		2,4		2,1	
	ES	22,8	66,5	22,7	66,1	22,8	65,9	23,7	66,4	24,1	67,7	23,6	65,7	23,2	64,8
	S	41,1		40,9		40,7		40,4		41,3		39,7		39,5	
Baccalauréat technologique	STG	14,4	28,7	14,1	28,4	14	28,6	13,4	27,3	13,2	26,3	13,2	28,8	14,4	30,3
	Autres	14,3		14,3		14,6		13,9		13,1		15,6		15,9	
Baccalauréat professionnel		1,8		2,2		2,2		3,1		3,4		3		2,6	
Autres		3		3,3		3,3		3,1		2,6		2,6		2,4	
Total général		100		100		100		100		100		100		100	

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, / Ssystème d'information SISE.

Tableau 7. Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en première année de préparation au DUT à l'université selon le sexe et l'académie en 2014-2015 (en %)

ACADEMIE	Ensemble	Hommes	Femmes
Aix-Marseille	71,6	71,9	71,1
Amiens	57,9	58,8	56,6
Besançon	61,1	57,7	65,7
Bordeaux	68,3	67,7	69,1
Caen	68,6	67,0	71,1
Clermont-Ferrand	68,7	67,5	71,1
Corse	64,5	64,4	64,6
Créteil	60,3	61,0	59,4
Dijon	59,7	57,2	63,8
Grenoble	68,8	66,5	73,4
Guadeloupe	49,0	45,7	51,9
Guyane	41,6	40,6	44,0
Réunion	67,3	65,0	69,3
Lille	61,5	61,7	61,3
Limoges	62,9	63,9	61,1
Lyon	65,7	65,4	66,3
Montpellier	66,9	65,2	69,7
Nancy-Metz	66,7	62,8	73,0
Nantes	67,1	65,4	70,0
Nice	64,0	61,5	67,5
Orléans-Tours	62,0	59,5	66,3
Paris	71,6	71,8	71,3
Poitiers	65,3	64,6	66,7
Reims	63,0	65,1	59,6
Rennes	70,7	67,5	76,5
Rouen	63,1	63,0	63,4
Strasbourg	66,5	64,4	69,4
Toulouse	58,1	57,2	59,7
Versailles	62,4	62,6	62,1
Total général	64,8	63,7	66,5

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, système d'information SISE.

Parmi les entrants en sections de techniciens supérieurs et assimilés à la rentrée 2014, 35,1 % sont des bacheliers technologiques alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2014. Bien qu'en hausse à la rentrée 2014, la part des bacheliers technologiques au sein des STS a baissé de plus de 10 points depuis 2009. Celle des bacheliers professionnels, en revanche, augmente continûment depuis plusieurs années : elle est de 28,8 % en 2014 (21,7 % en 2011). Cette progression est à mettre en regard de la forte hausse du nombre de bacheliers professionnels de la session 2014, qui marque la fin de la réforme de la voie professionnelle (+19,8 % par rapport à 2013). La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS est stable et inférieure de 10,7 points à celle des bacheliers professionnels.

Dans les STS de la production, les bacheliers professionnels représentent désormais 35,8 % des recrutements et devancent de plus de 14 points le recrutement des bacheliers STI (21,2 %). Dans le secteur des services, les bacheliers STG/STMG sont toujours prépondérants (28,4 %).

Tableau 8. Étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA, selon la série du baccalauréat (en %)

		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
Baccalauréat général	S	7,7		7,9		7,9		7,4		7,2		7,1		6,9	
	ES	8,3	20,4	8,4	20,2	8	19,7	7,8	18,9	7,8	18,6	7,8	18,6	7,6	18,1
	L	4,4		3,9		3,8		3,7		3,6		3,7		3,6	
Baccalauréat technologique	STI	14,6		14,1		13,2		11,7		10,1		8,8		8,6	
	STG	25	47,1	24,2	45,4	24,2	44,7	22,2	41,5	20,4	37,3	18	33,8	19,6	35,1
	Autres	7,5		7,1		7,3		7,6		6,8		7		6,9	
Baccalauréat professionnel		12,9		18,1		16,6		21,7		26,1		27,4		28,8	
Autres (1)		19,6		16,4		19		17,9		18		20,2		18	
Total général		100		100		100		100		100		100		100	

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

DMA : diplôme des métiers d'art. Classes de mise à niveau : classes pour étudiants des BTS arts appliqués et hôtellerie-restauration qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, système d'information Scolarité, système d'information Safran du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte, public + privé).

Tableau 9. Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA selon le sexe et l'académie en 2014-2015 (en %)

	Ensemble	Femmes	Hommes		Ensemble	Femmes	Hommes
Aix-Marseille	17,9	21,2	14,5	Lyon	26,0	30,0	21,5
Amiens	15,6	17,9	13,3	Martinique	15,6	18,2	12,8
Besançon	13,5	16,1	11,2	Mayotte	12,9	14,7	9,5
Bordeaux	16,7	20,5	13,1	Montpellier	15,7	17,5	13,8
Caen	14,0	17,0	11,2	Nancy-Metz	12,9	18,5	8,0
Clermont-Ferrand	17,0	20,2	13,4	Nantes	18,1	21,4	14,7
Corse	20,1	23,4	17,4	Nice	22,7	27,8	16,7
Créteil	14,7	16,9	13,0	Orléans-Tours	15,1	18,0	11,8
Dijon	14,7	18,5	10,9	Paris	24,2	24,7	23,6
Grenoble	15,7	19,6	12,0	Poitiers	13,6	16,5	10,9
Guadeloupe	21,7	24,8	18,2	Reims	14,4	17,1	11,6
Guyane	16,5	17,9	14,9	Rennes	15,3	19,6	11,5
Réunion	16,0	18,8	12,8	Rouen	18,9	21,3	16,2
Lille	15,8	19,2	12,6	Strasbourg	20,6	24,8	16,0
Limoges	13,5	18,2	9,5	Toulouse	16,8	21,1	12,5
				Ensemble	17,1		

Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEGESIP-DGRI-SIES, système d'information Scolarité, et SAFRAN pour le ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Repères et références statistiques (RERS), édition 2015, fiches 6.5, 6.7, 6.11, MENESR-SIES.

1.4. PROPORTION D'UNE CLASSE D'ÂGE DIPLÔMÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Premier des grands objectifs de l'Union européenne à l'horizon 2020 fixés à Lisbonne en 2000, le développement de l'enseignement supérieur devrait se concrétiser, en 2020, par 40 % de diplômés parmi les Européens de 30-34 ans (37,9 % en 2014). La France espère atteindre 50 % (43,7 % en 2014²).

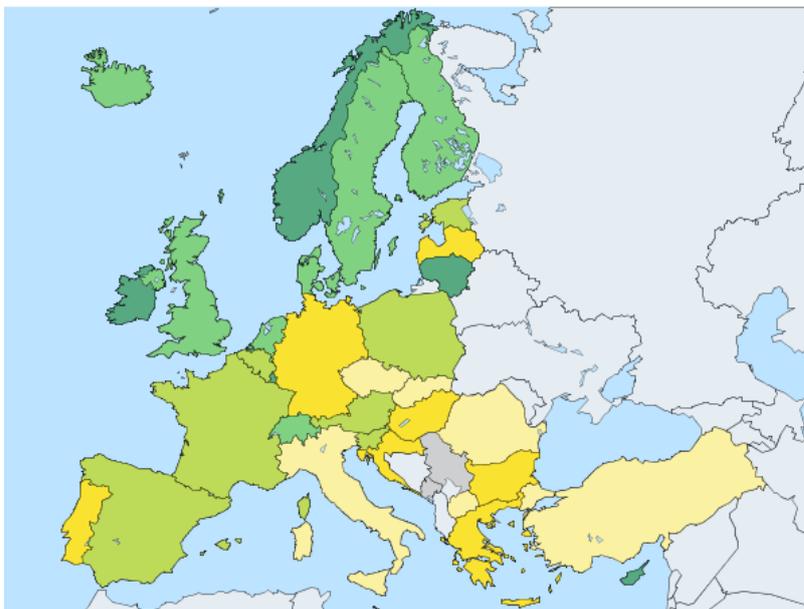
Comme dans la presque totalité des pays européens, les femmes sont en France plus diplômées que les hommes : parmi celles âgées de 30 à 34 ans, 47,9 % sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre 39,2 % des hommes du même âge.

Carte 1. Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population de 30-34 ans en 2014

Niveau d'études supérieur par sexe, pour la tranche d'âge 30-34 ans

% - 2014

Diplômés de l'enseignement supérieur - total / *Diplômés de l'enseignement supérieur - total*



Légende

21.5 - 28.2

28.2 - 39.9

39.9 - 43.8

43.8 - 49.9

49.9 - 53.3

Non disponible

Valeur minimale: 21.5 Valeur maximale: 53.3

Source : Eurostat.

² Cet indicateur est dorénavant calculé pour la France entière. En France métropolitaine, il s'établissait à 44 % pour 2014 comme en 2013 sur un champ identique.

Tableau 10. Niveau d'études supérieures par sexe, pour la tranche d'âge 30-34 ans

	2013			2014		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
UE (28 pays)	36,9	41,2	32,7	37,9	42,3	33,6
UE (27 pays)	37,0	41,3	32,8	38	42,3	33,6
Belgique	42,7	49,3	36,2	43,8	50,2	37,4
Bulgarie	29,4	37,6	21,8	30,9	39	23,4
République tchèque	26,7	29,6	24,0	28,2	32,5	24,2
Danemark	43,4	51,8	35,2	44,9	50,5	39,4
Allemagne	33,1	34,0	32,2	31,4	30,8	32
Estonie	43,7	54,9	33,1	43,2	54,2	32,8
Irlande	52,6	58,7	45,9	52,2	58,6	45,1
Grèce	34,9	39,0	30,8	37,2	41,6	32,9
Espagne	42,3	47,5	37,1	42,3	47,8	36,8
France	44,1	48,5	39,5	43,7	47,9	39,2
Croatie	25,6	29,7	21,7	32,2	39	25,6
Italie	22,4	27,2	17,7	23,9	29,1	18,8
Chypre	47,8	53,4	41,6	52,5	58,2	46
Lettonie	40,7	53,1	28	39,9	52,3	27,8
Lituanie	51,3	60,8	41,9	53,3	62,7	44
Luxembourg	52,5	55,6	49,2	52,7	55,4	49,8
Hongrie	31,9	37,4	26,5	34,1	40,3	28
Malte	26,0	29,5	22,6	26,5	30,5	22,8
Pays-Bas	43,1	46,3	39,8	44,8	48	41,6
Autriche	27,3	27,9	26,7	40	41,6	38,3
Pologne	40,5	48,4	32,9	42,1	50,2	34,2
Portugal	30,0	35,7	24,0	31,3	38,9	23,2
Roumanie	22,8	24,6	21,2	25	27,2	22,9
Slovénie	40,1	49,6	31,1	41	53,7	30
Slovaquie	26,9	31,8	22,3	26,9	31,5	22,5
Finlande	45,1	52,9	37,6	45,3	52,6	38,2
Suède	48,3	55,2	41,8	49,9	57,9	42,4
Royaume-Uni	47,6	50,5	44,6	47,7	51,1	44,2
Islande	43,9	52,2	36,1	45,9	52,2	39,8
Norvège	48,8	59,1	39,1	52,1	62	42,6
Suisse	46,1	43,1	49,2	49,2	47,4	50,9
Ancienne République yougoslave de Macédoine	23,1	25,6	20,7	24,9	28,7	21,4
Turquie	19,5	17,9	21,1	21,5	19,6	23,4

Note : cet indicateur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé avec succès des études supérieures (université, établissement d'enseignement technique supérieur, etc.). Ce niveau d'éducation atteint se réfère à la CITE (classification internationale type de l'éducation) 2011, niveaux 5 à 8 pour les données à partir de 2014, et à la CITE 1997, niveaux 5 à 6 pour les données jusqu'en 2013. L'indicateur est basé sur l'Enquête sur les forces de travail de l'UE. Jusqu'en 2013, l'indicateur portait sur la France métropolitaine. À partir de 2014, les données portent sur la France entière.

Source : Eurostat. Date d'extraction : 18 janvier 2016.

2. Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage³

2.1. PROPORTION DE JEUNES EN DIFFICULTÉ DE LECTURE

En 2015, plus de 770 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la journée Défense et citoyenneté (JDC, ex-journée d'appel de préparation à la défense [JAPD]) en France entière. Au cours de cette journée, ils ont pris part à une évaluation en lecture.

Le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est très différent selon le sexe : en 2015, 11,3 % des garçons contre 8,4 % des filles. De fait, les garçons témoignent plus souvent d'un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit. Concernant les connaissances lexicales, les performances des garçons sont comparables à celles des filles. Après une période de légère baisse, la part des jeunes en difficulté de lecture retrouve en 2015 son niveau de 2012.

Tableau 1. Proportion de jeunes détectés en difficulté de lecture (très faible capacité de lecture ou difficultés sévères) lors de la journée Défense et citoyenneté (JDC)

	JDC 2012			JDC 2013			JDC 2014			JDC2015		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
En difficultés de lecture	11,4%	8,3%	9,9%	11,1 %	8,1 %	9,6 %	11 %	8,2 %	9,6 %	11,3%	8,4%	9,9%
Dont en Difficultés sévères	5,0%	3,8%	4,4%	4,6 %	3,7 %	4,1 %	4,5 %	3,7 %	4,1 %	4,7%	3,9%	4,3%
Dont avec très faibles capacités de lecture	6,4%	4,5%	5,5%	6,5 %	4,4 %	5,5 %	6,5 %	4,5 %	5,5 %	6,6%	4,5%	5,6%

Limites : les évolutions doivent être interprétées avec précaution. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes mais sur des participants d'âges différents.

Champ : France métropolitaine et DOM : ensemble des jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ayant participé au test de lecture lors de la JDC.

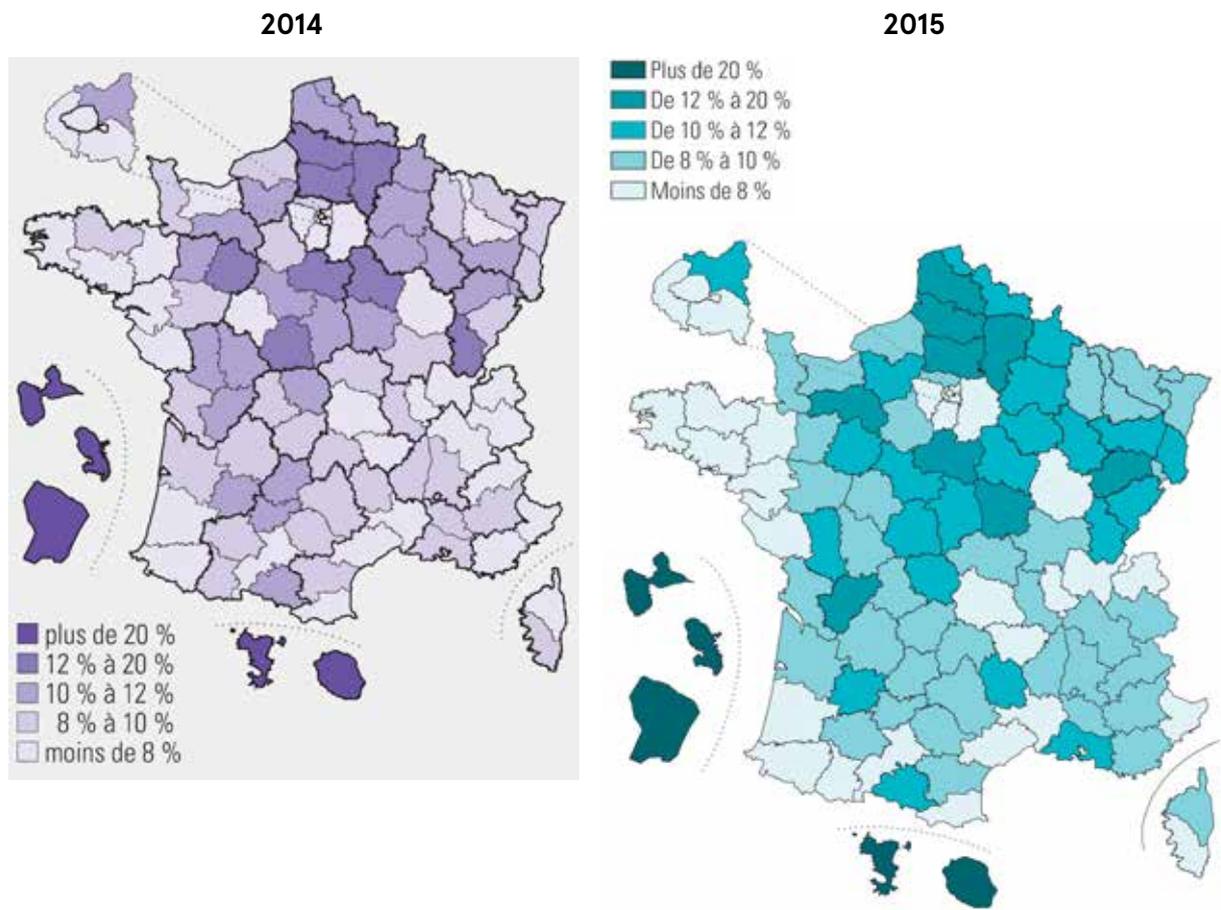
Source : enquête JDC, ministère de la Défense, DSN, MENESR-DEPP.

L'étude des différents profils constituant les 9,9 % de jeunes dont la compréhension en lecture est très faible, voire inexistante, permet de préciser la nature des difficultés qu'ils rencontrent. Ceux qui rencontrent les difficultés les plus sévères, et qui représentent 4,3 % de l'ensemble, se caractérisent par un déficit important de vocabulaire. Parmi eux, des jeunes n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit (2,5 % de l'ensemble).

³ Ont participé à la rédaction de cette section : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Les autres jeunes détectés en difficulté de lecture (5,6 %) ont, quant à eux, un niveau lexical oral correct, mais ne parviennent pas à comprendre les textes écrits. Pour environ 41 % d'entre eux (2,3 % de l'ensemble), des mécanismes de lecture déficitaires peuvent être invoqués. Pour le reste, d'autres facteurs viennent empêcher une lecture efficace (manque d'attention, stratégie défaillante, inhibition, difficulté de mémorisation, etc.).

Carte 1. Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département



Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : ministère de la défense - DSN, MENESR-DEPP.

La fréquence des difficultés de lecture est, en France métropolitaine, plus prononcée dans des départements du Nord ou entourant l'Île-de-France. En 2015, la part des jeunes en difficulté de lecture s'élève ainsi à 16,7 % dans l'Aisne, 14,5 % dans la Somme, 12,9 % dans l'Oise et 12,7 % dans la Nièvre. Elle est en revanche assez réduite dans les départements bretons et alpins, où elle est inférieure à 8 % en moyenne. En Île-de-France, la part des jeunes en difficulté varie de 4,6 % à Paris à 11,5 % en Seine-Saint-Denis. Concernant l'outre-mer, les pourcentages de jeunes en difficulté de lecture sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, 48% en Guyane et 75 % à Mayotte.

Depuis 2009, les épreuves de lecture de la journée Défense et citoyenneté ont été adaptées à un nouveau mode de passation afin d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques.

À la fin de la session d'évaluation, les profils de lecteurs sont déterminés à partir des différents scores calculés de manière automatique.

Ce mode de passation présente quatre innovations importantes :

- la standardisation des conditions de passation ;
- l'automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores ;
- l'intégration du multimédia ;
- le recueil des temps de réponse à la milliseconde près.

Ce test vise à repérer chez les faibles lecteurs trois ensembles majeurs de difficultés :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots ;
- une compétence langagière insuffisante, mise en évidence par la pauvreté des connaissances lexicales orales ;
- une pratique défailante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document.

Pour chacune de ces trois dimensions, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée, au-delà, la compétence est jugée maîtrisée. À partir de la combinaison des résultats, des profils de lecteurs sont déterminés.

2.2. SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SANS DIPLÔME

Tableau 2. Proportion de jeunes sortis de l'enseignement secondaire sans diplôme ou avec, au plus, le brevet des collèges

En %	2006-2007-2008	2008-2009-2010	2009-2010-2011	2011-2012-2013			2012-2013-2014		
				Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons
Brevet seul	9	8	7	7	8	6	7	8	6
Aucun diplôme	10	9	9	8	9	6	7	8	5
Total brevet et aucun diplôme	19	17	16	15	17	12	14	16	11

Note : les flux de sortants de formation initiale sont estimés à partir des enquêtes trimestrielles sur l'emploi l'année suivant leur sortie (moyenne des quatre trimestres).

Lecture : parmi l'ensemble des sortis du système éducatif en 2012, 2013 ou 2014, 14 % des jeunes n'avaient pas de diplôme de l'enseignement secondaire, 7 % n'avaient aucun diplôme et 7 % avaient seulement le diplôme national du brevet.

Champ : France métropolitaine, données provisoires.

Source : enquête Emploi, INSEE.

Parmi les 761 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur 2012-2013-2014, 14 % n'ont pas obtenu de diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle : 7 % avaient au plus un brevet des collèges et 7 % n'avaient aucun diplôme. Les sorties sans diplôme sont plus fréquentes parmi les garçons que parmi les filles.

L'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme est plus délicate que celle des sortants diplômés puisque le fait d'être diplômé et le niveau de diplôme obtenu influent considérablement sur la probabilité d'être au chômage.

Les données relatives au niveau de diplôme des sortants de formation initiale sont issues de l'enquête Emploi en continu de l'INSEE, seule source d'informations permettant actuellement d'avoir des données annuelles et historiques sur le niveau de diplôme des sortants du système éducatif. L'indicateur comporte donc des limites liées à celles de l'enquête. Le nombre de répondants sortant chaque année de formation initiale est notamment trop faible. C'est pourquoi cet indicateur est estimé à partir d'une moyenne regroupant trois années d'enquête.

La fin de la formation initiale correspond au moment où le jeune quitte l'école, au sens large du terme, pour la première fois, et pour une période de plus d'un an, cela dans le but de rejoindre le marché du travail ou l'inactivité. S'ensuivront éventuellement une ou plusieurs périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité. Il peut exister des périodes d'emploi au cours de la formation initiale (apprentissage), petits boulots d'été, etc.) et des courtes interruptions d'études (stages, arrêts maladie, etc.), mais le critère retenu est que l'activité principale de l'individu reste les études. La fin de la formation initiale est ainsi un moment clé pour l'individu car c'est le moment où il termine sa scolarité et présente aux employeurs, parmi l'ensemble de ses caractéristiques, un niveau de diplôme. Après avoir quitté la formation initiale, l'individu peut continuer de se former en reprenant des études mais aussi en bénéficiant de formation continue, sous forme de stages de formation chez son employeur s'il est en emploi ou proposés par Pôle emploi s'il y est inscrit.

2.3. RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS

Tableau 3. Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans (%)

Cohortes	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2004	29,1	11,5	40,6
Cohorte 2005	28,1	11,8	39,9
Cohorte 2006	28,0	11,5	39,5
Cohorte 2007	27,0	11,9	38,9
Hommes	21,2	11,7	32,8
Femmes	30,6	12,0	42,5
Cohorte 2008	27,2	12,4	39,7
Hommes	21,7	12,4	34,2
Femmes	30,6	12,4	43,1
Cohorte 2009	26,2	12,1	38,3
Hommes	20,7	11,9	32,6
Femmes	29,8	12,2	42,0
Cohorte 2010	27,3	(1)	(1)

(1) Les résultats des diplômés de la session 2014 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES, système d'information SISE (France métropolitaine + DOM).

27,3 % des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2008-2009 ont obtenu leur diplôme trois ans plus tard à la session 2011. Une année supplémentaire a été nécessaire pour 12,4 % des inscrits. Au total, 39,7 % des étudiants inscrits en 2008 ont obtenu leur licence en trois ou quatre ans. Les étudiants inscrits en 2009-2010 ont un taux de réussite en trois ans moins élevé que celui de la cohorte 2008 (26,3 %). Entre la cohorte 2004 et la cohorte 2009, le taux de réussite en trois ans a perdu 2,8 points, notamment sous l'effet de la moindre réussite des titulaires d'un bac général sur la période (-3,8 points pour les bacheliers littéraires, -4,2 pour la série ES et -1,4 point pour les scientifiques). Le taux de réussite en quatre ans augmente pour la deuxième année consécutive et dépasse de près d'un point celui de la cohorte 2004.

La réussite en licence varie fortement selon les caractéristiques de l'étudiant. L'écart entre le taux de réussite en trois ans des hommes et celui des femmes de la cohorte 2008 est de 8,9 points en faveur de ces dernières (30,7 %).

La scolarité antérieure joue plus encore puisque les titulaires d'un baccalauréat professionnel ont un taux de réussite à la licence en trois ans de 3,2 % (5,7 % en trois ou quatre ans), alors que le tiers des bacheliers généraux ont obtenu le diplôme trois ans après leur première inscription (près de la moitié l'ont obtenu en trois ou quatre ans). Moins de 10 % des bacheliers technologiques y parviennent en trois ans. Les étudiants non bacheliers, qui sont pour la plupart titulaires d'un titre étranger admis en équivalence, ont un taux de réussite en trois ans de

20,6 %. Obtenir son baccalauréat en retard est également très discriminant puisque 35,9 % de ceux qui sont bacheliers à l'heure ou en avance sont diplômés en trois ans, contre 16,7 % en cas de retard d'un an, et 9,2 % en cas de retard supérieur à un an. On note enfin un écart de 11,1 points entre le taux de réussite en trois ans des étudiants issus de familles socialement « très favorisées » (32,2 %) et celui des étudiants appartenant à des familles « défavorisées » (21,1 %).

Les écarts selon le domaine disciplinaire d'inscription sont bien moindres puisque le taux de réussite en trois ans va de 28,3 % en lettres, langues, arts, sciences humaines à 26,6 % en droit, sciences économiques, AES et 26,3 % en sciences, STAPS.

Le fait de disposer d'une année supplémentaire ne modifie pas fondamentalement la hiérarchie des critères et ne permet pas de combler les différences issues du parcours dans l'enseignement scolaire.

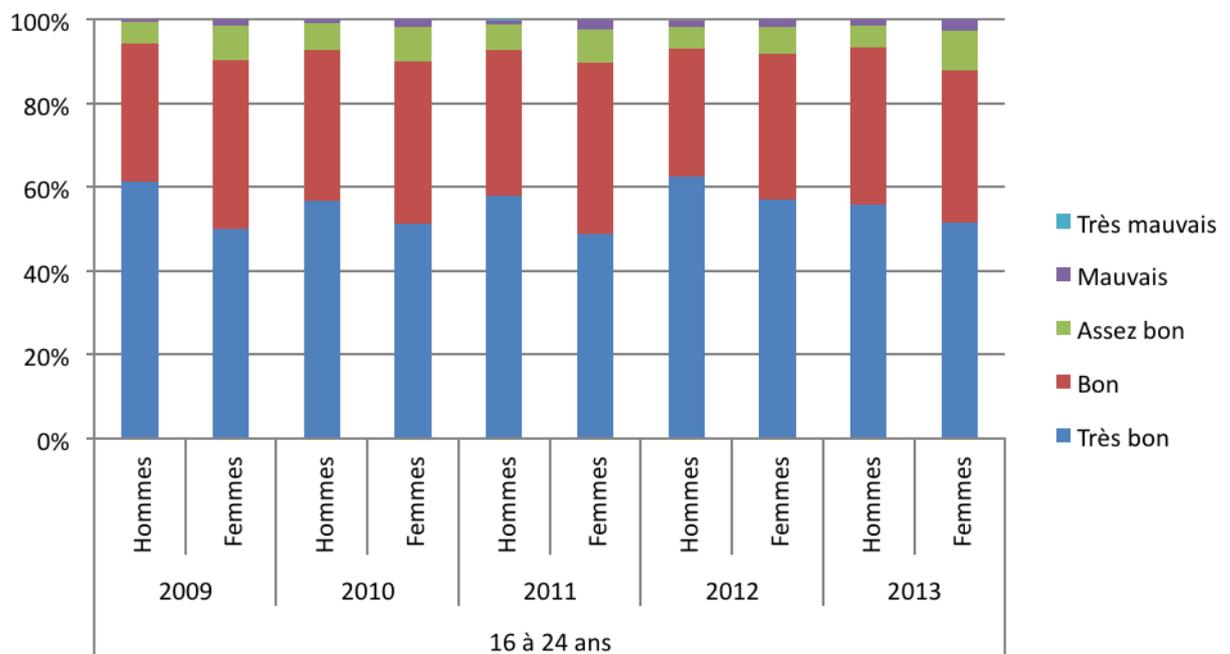
MÉTHODOLOGIE

Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2008-2009 (154 800 inscrits). Ces étudiants ont été suivis pendant quatre années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme des sessions 2011 (réussite en trois ans) et 2012 (réussite en quatre ans). Les inscrits aux classes préparatoires aux grandes écoles ont été retirés de la cohorte afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte. Les étudiants diplômés de la licence en trois ans et diplômés dans un autre diplôme de niveau licence en quatrième année ne sont pas comptabilisés dans la réussite en quatre ans.

3. Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins⁴

3.1. ÉTAT DE SANTÉ DE LA JEUNESSE

Graphique 1. État de santé déclaré des jeunes de 16 à 24 ans selon le sexe



Lecture : en 2013, 52 % des femmes de 16 à 24 ans se déclarent en très bon état de santé en général. La même année, les hommes sont 56 % dans cette situation.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 à 24 ans.

Sources : INSEE, enquêtes SRCV de 2009 à 2013.

Neuf jeunes âgés de 16 à 24 ans sur dix se déclarent globalement en « bonne » ou « très bonne » santé en 2013⁵. Entre 2009 et aujourd'hui, cette proportion n'a pas varié.

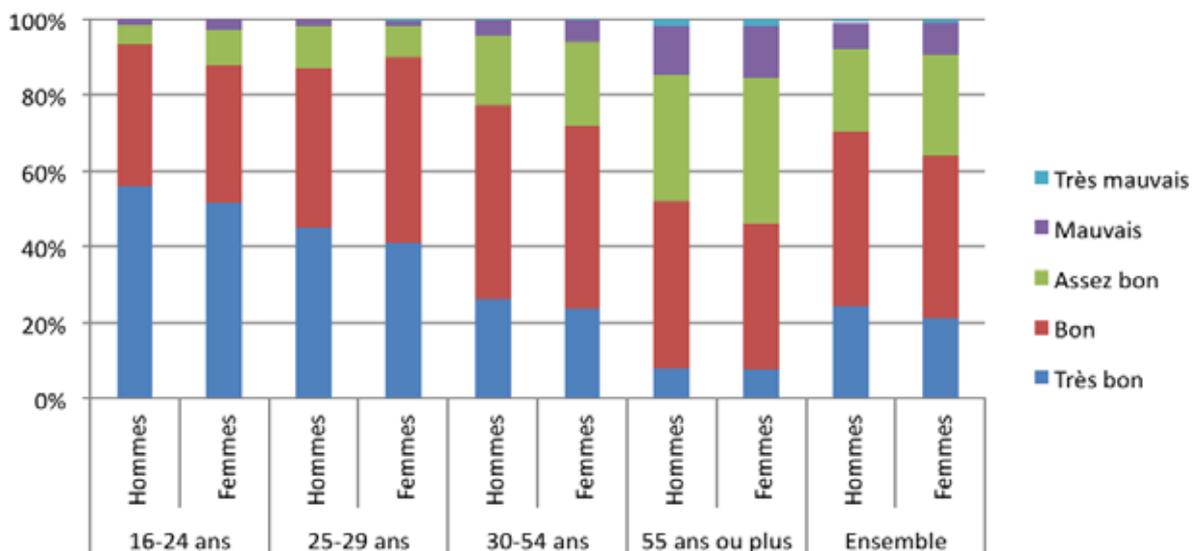
Cette part de jeunes en « bonne » ou « très bonne » santé est plus élevée que celle observée pour l'ensemble de la population de 16 ans ou plus (67 % en 2013). Un point commun cependant chez les jeunes de moins de 25 ans et le reste de la population : les jeunes hommes se déclarent plus fréquemment en « bonne » ou « très bonne » santé (93 % en 2013) que les jeunes femmes (88 % à la même date).

⁴ A participé à la rédaction de cette section : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS).

⁵ Ces résultats sont issus de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de l'INSEE. La question posée dans le volet santé est la suivante : « Comment est votre état de santé en général ? » avec 5 modalités de réponse proposées : « Très bon », « Bon », « Assez bon », « Mauvais » et « Très mauvais ».

Si la part des 25-29 ans qui se déclarent plus fréquemment en « bon » ou « très bon » état de santé (88 %) est proche de celle des 16-24 ans (91 %), il n'en est pas de même pour ceux se déclarant en « très bonne » santé. La part des jeunes de 25-29 ans qui se déclarent en « très bonne » santé est inférieure de 11 points en 2013 à celles des 16-24 ans (43 % contre 54 %). Les jeunes de 25-29 ans se déclarant davantage en « bonne » santé (45 % contre 37 %).

Graphique 2. État de santé déclaré en 2013 selon l'âge et le sexe



Lecture : en 2013, 52 % des jeunes femmes (16-24 ans) se déclarent dans un très bon état de santé en général. Parmi les femmes de 55 ans ou plus, elles ne sont plus que 8 %.

Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans et plus.

Source : INSEE, enquête SRCV 2013.

3.2. ACCÈS À LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE

Tous régimes confondus, le nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est estimé à plus de 5,4 millions fin 2015.

La progression du nombre de bénéficiaires s'est accélérée à compter du 1^{er} juillet 2013 (+8 % entre 2012 et 2013) à la suite de la revalorisation exceptionnelle des plafonds de ressources permettant de bénéficier de ce dispositif. En 2014, la progression de 6 % du nombre de bénéficiaires découle encore largement de la revalorisation des plafonds opérée en 2013 (Fonds CMU, 2015).

Les plafonds annuels d'attribution de la CMU-C en métropole sont depuis 1^{er} juillet 2015 de 8 645 euros pour une personne seule et de 12 967 euros pour un foyer composé de deux personnes⁶. En 2015, la montée en charge de la mesure de revalorisation exceptionnelle est considérée comme terminée (Fonds CMU, 2016). La hausse de 4 % en 2015 du nombre de bénéficiaires relève ainsi d'une évolution conjoncturelle.

LA CMU-C ET L'ACS

△ La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier gratuitement d'une protection complémentaire de santé. Elle se distingue de l'assurance maladie sur critère de résidence, appelée aussi CMU de base, destinée aux personnes n'ayant pas de couverture maladie de base en lien avec l'activité professionnelle ou comme ayant droit d'un assuré (et remplacée par la protection universelle maladie, PUMA, à partir du 1^{er} janvier 2016).

Elle couvre les dépenses restant à la charge de l'assuré après l'intervention du régime de base de la sécurité sociale. Ce dispositif s'adresse aux personnes dont les ressources annuelles sont situées sous le plafond de la CMU-C revalorisé le 1^{er} juillet 2015.

△ L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) est une aide à l'acquisition d'un contrat individuel d'assurance maladie complémentaire. Afin de limiter les effets de seuil du dispositif de la CMU-C, l'ACS s'adresse aux personnes dont les revenus se situent entre le plafond CMU-C et ce même plafond majoré de 35 % depuis le 1^{er} janvier 2012 (respectivement 26 % en 2011 et 20 % en 2010). Par conséquent, les évolutions du nombre de bénéficiaires de l'ACS ces dernières années sont également liées à la revalorisation du plafond d'attribution de la CMU-C.

Le montant de l'ACS varie de 100 à 550 euros selon l'âge du bénéficiaire : il est de 100 euros pour les personnes âgées de moins de 16 ans, 200 euros pour les 16-49 ans, 350 euros pour les personnes âgées de 50 à 59 ans et de 550 euros pour les personnes âgées de 60 ans et plus (cf. tranches d'âge des tableaux ci-dessous). Toutefois, le chèque ACS ne peut pas excéder le montant de la cotisation à l'assurance maladie complémentaire.

Au 1^{er} juillet 2015 est intervenue une réforme de l'ACS, en application des lois de financement de la sécurité sociale pour 2014 et 2015, dont l'objectif est de rendre plus lisible et efficiente l'ACS notamment en sélectionnant les contrats de complémentaire santé éligibles à l'ACS (définition de garanties minimales et amélioration du rapport qualité/prix).

⁶ Respectivement 9 621 euros et 14 432 euros dans les DOM.

Tableau 1. Nombre de bénéficiaires de la CMU-C

(Au 31 décembre de l'année)	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Métropole	3 764 681	3 854 958	3 968 420	4 302 762	4 584 761	4 769 569
DOM	561 800	566 047	570 569	586 732	621 836	620 183
Total	4 326 481	4 421 005	4 538 989	4 889 494	5 206 597	5 389 752
<i>Variation par rapport à l'année précédente</i>	4 %	2 %	3 %	8 %	6 %	4 %

* Données provisoires.

Champ : France entière.

Sources : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Régime social des indépendants (RSI), Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA), autres régimes y compris sections locales mutualistes (SLM).

Tableau 2. Répartition par âge des bénéficiaires de la CMU-C dans le régime général

%	2012	2013	2014	2015*
19 ans ou moins	44	44	44	44
20-29 ans	14	14	14	13
30-39 ans	14	14	15	15
40-49 ans	13	13	13	13
50-59 ans	9	9	10	10
Plus de 60 ans	5	5	5	5
Total	100	100	100	100

* Données provisoires.

Lecture : en 2015, 44 % des bénéficiaires de la CMU-C ont 19 ans ou moins.

Champ : France entière.

Source : CNAMTS.

Tableau 3. Part des bénéficiaires assurés et ayants droit de la CMU-C par âge dans le régime général

%	Assurés				Ayants droit			
	2012	2013	2014	2015*	2012	2013	2014	2015*
19 ans ou moins	9	8	8	8	91	92	92	92
20-29 ans	79	79	79	79	21	21	21	21
30-39 ans	88	87	87	86	13	13	13	14
40-49 ans	90	90	89	89	10	10	11	11
50-59 ans	89	90	90	90	11	10	10	10
Plus de 60 ans	91	91	91	91	9	9	9	9
Ensemble	52	52	52	51	48	48	48	49

* Données provisoires.

Champ : France entière.

Source : CNAMTS.

Lecture : en 2015, parmi les bénéficiaires de la CMU-C âgés de 19 ans ou moins, 8 % sont assurés et 92 % sont ayants droit.

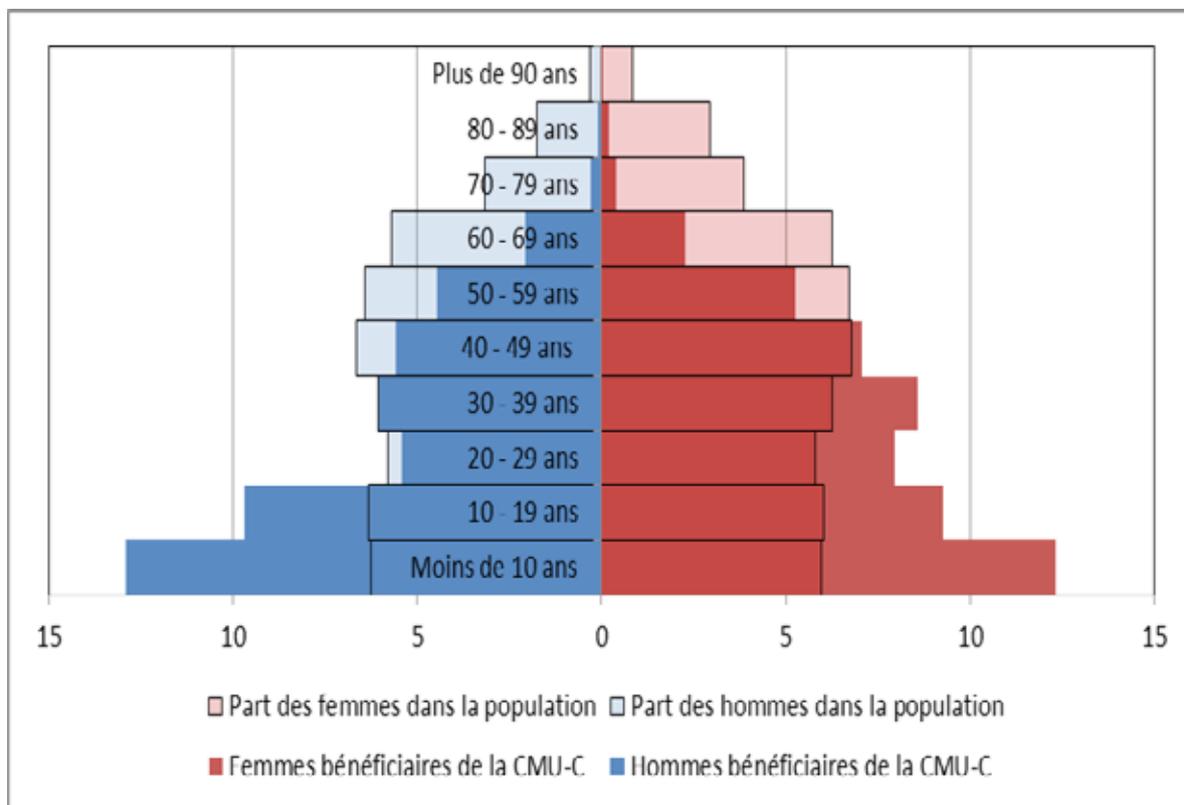
Entre 2012 et 2015, la pyramide des âges des bénéficiaires de la CMU-C est restée identique, les moins de 20 ans représentent environ 44 % des bénéficiaires, alors qu'ils ne sont qu'environ 25 % de la population totale en France à la même date. Les jeunes de 20-29 ans représentent 13 % des bénéficiaires.

Les jeunes bénéficiaires de moins de 20 ans sont principalement des ayants droit. En 2015 comme les années précédentes, 92 % des jeunes de moins de 20 ans et bénéficiaires de la CMU-C sont ayants droit. Ils sont rattachés à des personnes des classes d'âge situées entre 20 et 59 ans, tranche d'âge où les femmes sont les plus nombreuses en tant que bénéficiaires assurées (cf. pyramide des âges). La CMU-C, pour les moins de 20 ans, est essentiellement une protection complémentaire maladie familiale, ces familles ayant plus souvent que d'autres la particularité d'être monoparentales, avec une femme à leur tête. D'après l'enquête Santé et protection sociale 2012 réalisée par l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES), 36 % des ménages bénéficiaires⁷ de la CMU-C sont des familles monoparentales (contre 8 % des ménages non bénéficiaires).

Les jeunes bénéficiaires de 20 à 29 ans sont, eux, principalement des assurés. En 2015, 79 % sont assurés et seulement 21 % sont ayants droit. À cet âge, les jeunes adultes accèdent à l'autonomie résidentielle et à l'indépendance financière et ne dépendent plus nécessairement de la protection complémentaire santé de leurs parents.

La part des jeunes de 20 à 29 ans bénéficiaires de la CMU-C en 2015 est toujours du même ordre de grandeur que celle des 30-39 ans et celle des 40-49 ans.

Graphique 3. Pyramide des âges selon le sexe des bénéficiaires de la CMU-C dans le régime général en 2015 (en %)



⁷ Assurés et ayants droit.

Lecture : en 2015, les femmes de moins de 10 ans représentent 6 % de la population mais 12 % des bénéficiaires de la CMU-C.

Champ : France entière.

Sources : CNAMTS (au 31 décembre 2015) et INSEE, estimations de population (au 31 décembre 2015).

En glissement annuel, 1 353 580 personnes se sont vu délivrer une attestation de droit à l'aide à complémentaire santé (ACS) sur l'année 2015 correspondant à une hausse de 13 % par rapport à 2014. Cette augmentation intervient à la suite d'une année 2014 pour laquelle la progression du nombre de bénéficiaires a été faible (4 %), après une forte progression en 2012 (32 %) dont les effets se sont poursuivis jusqu'en 2013 (15 %). La réforme intervenue au 1^{er} juillet 2015 (cf. encadré) semble ainsi avoir relancé la hausse du nombre de bénéficiaires (+13 %).

Tableau 4. Nombre de bénéficiaires d'attestations ACS

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cumul bénéficiaires d'attestations, CNAMTS, MSA, RSI	631 493	763 079	1 005 161	1 157 178	1 202 291	1 353 580
Évolutions bénéficiaires d'attestations, CNAMTS, MSA, RSI		21 %	32 %	15 %	4 %	13 %

Champ : France entière.

Sources : CNAMTS, CCMSA, RSI.

Tableau 5. Répartition des bénéficiaires d'attestations ACS selon les tranches d'âge prévues par le dispositif au régime général

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 16 ans	155 346	186 093	248 791	272 425	266 511	294 696
Entre 16 ans à 49 ans	234 821	285 840	370 612	418 215	424 258	474 185
Entre 50 et 59 ans	78 034	90 586	115 367	138 285	144 760	163 639
Plus de 60 ans	114 685	145 555	200 297	254 603	284 484	330 922
Total	582 886	708 074	935 067	1 083 528	1 120 012	1 263 442

Note : 1 263 442 attributions d'attestations ACS en 2015 ont été réalisées par la CNAMTS (régime général), soit 93 % du total des attributions. S'agissant de la délivrance des attestations ACS par les caisses d'assurance maladie, nous ne connaissons que la répartition des bénéficiaires selon les tranches d'âge ACS (données fournies par le régime général).

Champ : France entière.

Source : CNAMTS.

POUR EN SAVOIR PLUS

Barlet M., Beffy M. et Raynaud D. (Dir.), 2016, *La complémentaire santé. Acteurs, bénéficiaires, garanties*, édition 2016, coll. « Panoramas de la DREES », Santé, DREES.

Fonds CMU, 2015, *Références, La lettre du Fonds de financement de la couverture maladie universelle*, n° 60, juillet.

Fonds CMU, 2016, *Références, La lettre du Fonds de financement de la couverture maladie universelle*, n° 62, janvier.

INJEP, 2013, « La santé des 15-30 ans, une lecture du Baromètre santé », *Agora débats/jeunesses*, n° 63.

Lelièvre M. (Dir.), 2015, *Minima sociaux et prestations sociales*, édition 2015, coll. « Études et statistiques », DREES.

Moisy M., 2013, « Les jeunes conjuguent bonne santé et comportements à risque », *INSEE Références, France portrait social*.

4. Faciliter l'accès au logement⁸

4.1 FORME DE COHABITATION ET STATUT D'OCCUPATION

UNE COHABITATION MAJORITAIREMENT FAMILIALE AVANT 25 ANS

En 2012, le modèle de cohabitation familiale n'a guère évolué par rapport à l'année 2011. Il reste majoritaire pour les jeunes adultes (18-24 ans), notamment pour ceux qui prolongent leurs études ou sont dans une situation précaire. Ainsi, un jeune sur deux (50,6 %) est enfant d'un couple (parents ou autres couples au sens du recensement) ou d'une famille monoparentale. Plus d'un jeune adulte sur six (17 %) vit en couple (avec ou sans enfants) et près d'un sur six (16,1 %) vit seul.

Le passage à la tranche d'âge supérieure modifie profondément le paysage. Plus de la moitié des jeunes adultes âgés de 25 à 29 ans sont majoritairement en couple (54 %), tandis que 17,6 % d'entre eux vivent seuls et seulement 15,7 % sont encore enfants d'un couple ou d'une famille monoparentale.

UNE DÉCOHABITATION FAMILIALE PLUS PRÉCOCE CHEZ LES JEUNES FEMMES

En 2012, près de 57 % des jeunes hommes de moins de 24 ans sont enfants d'un couple ou d'une famille monoparentale. Cette proportion est inférieure de 13 points pour les jeunes femmes (44,6 %). En effet, elles vivent beaucoup plus tôt en couple (22,2 % d'entre elles contre 12 % des jeunes hommes), et à peine plus souvent seules (17 % contre 15,2 %).

Les constats sont très proches pour les jeunes âgés de 25 à 29 ans. Le modèle de cohabitation familiale est deux fois plus fréquent chez les hommes (21,1 % contre 10,6 %). Inversement, le mode de vie en couple est beaucoup plus fréquent chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes (60,5 % contre 47,3 %).

UNE RELATIVE STABILITÉ DES MODES DE COHABITATION DES JEUNES ENTRE 2010 ET 2012

Le mode de cohabitation évolue très lentement et l'écart entre 2010 et 2012 est très faible. Ainsi, la proportion de cohabitation familiale se stabilise à 50,6 % pour les 18-24 ans et passe de 15,4 % à 15,7 % pour les 25-29 ans. Toutefois, pour la première tranche d'âge, la part des jeunes vivant seuls ou en ménage avec d'autres personnes augmente : 25,6 % en 2012 contre 24,8 % en 2010.

⁸ Ont participé à la rédaction de cette section : Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Ce constat sur le mode de cohabitation doit, cependant, être relativisé. En effet, les résultats présentés dans ces tableaux, pour les années 2010, 2011 et 2012 sont, respectivement, les moyennes des cinq enquêtes annuelles de recensement consécutives : 2008 à 2012, 2009 à 2013, 2010 à 2014.

Les résultats sont donc très « lissés ». Les prochaines publications de cet indicateur permettront de mieux mesurer l'ampleur de l'évolution du mode de cohabitation des jeunes.

Tableau 1. Forme de cohabitation des jeunes adultes

En %	2010			2011			2012		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Enfants d'un couple									
Jeunes de 18-24 ans	41,6	32,6	37,1	41,0	32,3	36,7	40,6	32,1	36,4
Jeunes de 25-29 ans	14,7	7,2	10,9	14,6	7,2	10,9	14,7	7,3	10,9
Enfants d'une famille monoparentale									
Jeunes de 18-24 ans	15,1	11,9	13,5	15,5	12,2	13,8	15,8	12,5	14,2
Jeunes de 25-29 ans	6,1	3,0	4,5	6,2	3,1	4,7	6,4	3,3	4,8
En couple sans enfants									
Jeunes de 18-24 ans	9,2	16,3	12,7	9,2	16,1	12,7	9,1	15,7	12,4
Jeunes de 25-29 ans	26,4	27,1	26,8	26,4	27,1	26,7	26,1	27,0	26,5
En couple avec enfants									
Jeunes de 18-24 ans	2,7	6,7	4,7	2,7	6,6	4,6	2,7	6,5	4,6
Jeunes de 25-29 ans	21,4	34,1	27,9	21,4	33,9	27,7	21,2	33,5	27,5
Parents d'une famille monoparentale									
Jeunes de 18-24 ans	0,1	2,6	1,3	0,1	2,6	1,4	0,2	2,6	1,4
Jeunes de 25-29 ans	0,5	6,7	3,6	0,5	6,8	3,7	0,5	6,9	3,8
En ménage avec d'autres personnes									
Jeunes de 18-24 ans	9,6	9,1	9,3	9,7	9,2	9,4	9,8	9,3	9,5
Jeunes de 25-29 ans	7,7	5,2	6,4	7,8	5,3	6,5	8,0	5,5	6,7
Seul(e)s									
Jeunes de 18-24 ans	14,6	16,4	15,5	14,9	16,7	15,8	15,2	17,0	16,1
Jeunes de 25-29 ans	19,9	15,3	17,6	19,9	15,3	17,6	19,9	15,3	17,6
Hors ménage									
Jeunes de 18-24 ans	7,0	4,4	5,7	6,8	4,3	5,6	6,7	4,2	5,5
Jeunes de 25-29 ans	3,2	1,2	2,2	3,2	1,2	2,2	3,2	1,2	2,2
Total	100,0								

Champ : France métropolitaine + DOM, population âgée de 18 à 29 ans (âge révolu).

Source : INSEE, recensements de la population 2010, 2011 et 2012, exploitation complémentaire.

L'indicateur retenu est la répartition du mode de cohabitation des jeunes âgés de 18 à 24 ans et de 25 à 29 ans. Les différentes modalités de cette cohabitation se réfèrent aux définitions « au sens du recensement de la population ».

EN PARTICULIER :

▲ « Un couple », au sens du recensement de la population, est composé de deux personnes de sexe différent qui cohabitent dans la même résidence principale. Les couples sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non.

▲ « Un enfant d'une famille » désigne toute personne légalement célibataire, sans enfants ni conjoint au domicile, vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s). Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille.

▲ « Un parent d'une famille monoparentale » est un parent résidant sans conjoint avec son (ses) enfant(s).

▲ Un jeune « en ménage avec d'autres personnes » est une jeune personne qui réside avec une ou plusieurs personnes et qui n'est le conjoint, le parent ou l'enfant (au sens du recensement) d'aucune d'entre elles.

▲ Un jeune « hors ménage » est une jeune personne vivant dans une habitation mobile, marinier, personne sans abri, personne vivant en communauté (foyer de travailleurs, maison de retraite, résidence universitaire, etc.).

Tableau 2. Statut d'occupation de la résidence principale (en %)

	2010			2011			2012		
	20-24 ans	25-39 ans	Ensemble population	20-24 ans	25-39 ans	Ensemble population	20-24 ans	25-39 ans	Ensemble population
Propriétaire	7,4	39,1	57,7	7,4	39,0	57,7	7,2	39,1	57,8
(Sous-) locataire d'un logement loué vide non HLM	60,9	37,1	22,8	60,8	37,4	22,9	60,4	37,4	22,8
(Sous-) locataire d'un logement loué vide HLM	12,1	17,3	14,5	12,1	17,2	14,6	11,8	17,1	14,6
(Sous-) locataire d'un logement loué meublé*	15,6	3,0	2,3	15,9	3,1	2,4	16,8	3,2	2,5
Logé gratuitement	3,9	3,5	2,6	3,8	3,4	2,5	3,7	3,2	2,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Y compris les chambres d'hôtel.

Note de lecture : parmi la population des jeunes âgés de 20 à 24 ans, qui sont les personnes de référence du ménage, 7,2 % sont propriétaires, en 2012, de la résidence principale du ménage.

Champ : France métropolitaine + DOM.

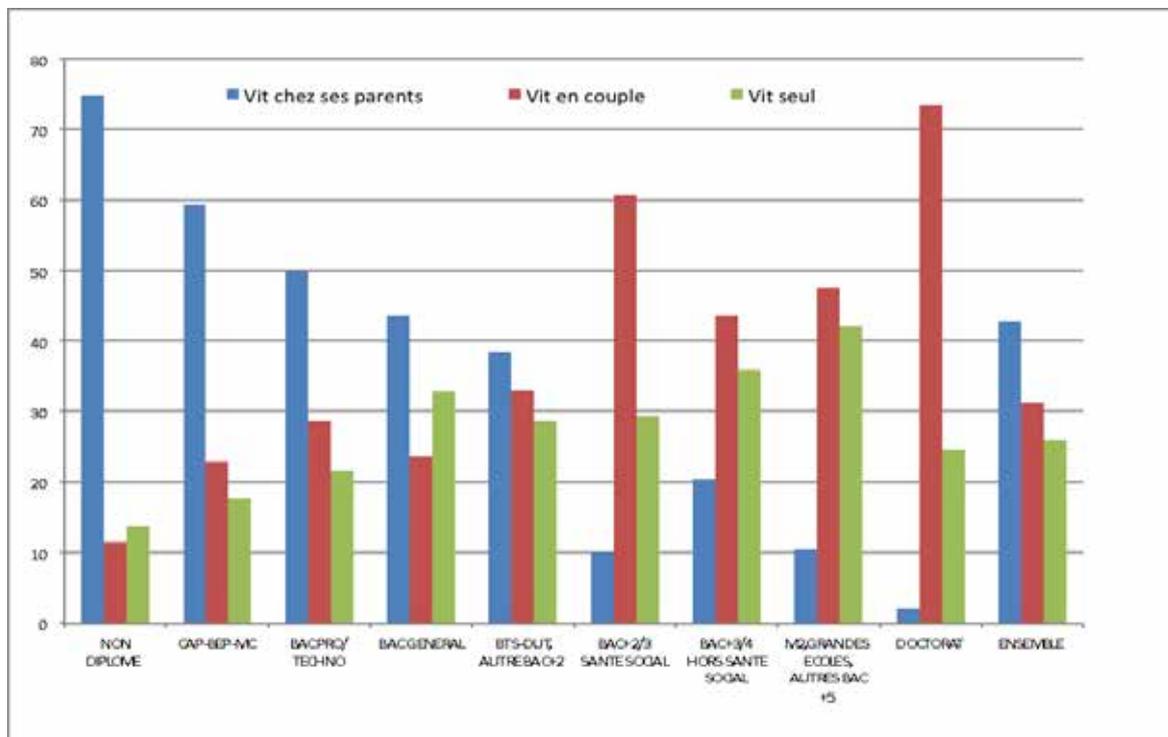
Source : INSEE, recensements de la population 2010, 2011 et 2012, exploitation complémentaire.

L'indicateur rend compte, pour chaque ménage, du statut d'occupation de la résidence principale de la personne de référence du ménage. L'exploitation complémentaire du recensement permet d'identifier plus précisément cette personne. Les critères de désignation sont, d'une part, la présence d'un couple ou non dans le ménage et, d'autre part, l'activité, le sexe et l'âge des personnes composant le ménage.

En 2012 comme en 2011, seulement 7 % des jeunes de 20 à 24 ans étaient propriétaires de la résidence principale du ménage dont ils étaient la personne de référence tandis que près de 90 % d'entre eux étaient locataires. En comparaison, la part de propriétaires, parmi les jeunes de 25 à 39 ans, est proche de 40 % et s'élève à 58 % pour l'ensemble de la population. Cette faible proportion de propriétaires parmi les plus jeunes (20 à 24 ans) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'allongement des études et une cohabitation prolongée avec les parents, une capacité financière moindre et le souci de préserver une grande mobilité.

La structure du statut d'occupation de la résidence principale est très stable entre 2010 et 2012. Les prochaines exploitations complémentaires du recensement annuel de la population permettront d'observer l'évolution de cet indicateur au cours des cinq prochaines années.

Graphique 1. Décohabitation selon le diplôme
Cohabitation/décohabitation trois ans après la fin des études selon le diplôme (génération 2010)



Méthodologie : échantillon représentatif national, 33 547 jeunes sortis de formation initiale en 2009-2010 (génération 2010).

Note de lecture : plus de 75 % des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme en 2010 résident chez leurs parents trois ans après (soit en 2013).

Champ : France et DOM.

Source : CEREQ, génération 2010.

4.2 PART DES JEUNES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES AU LOGEMENT (MOINS DE 30 ANS, ÉTUDIANTS, NON-ÉTUDIANTS, DANS LES PARCS SOCIAL ET PRIVÉ)

Tableau 3. Jeunes de moins de 30 ans (allocataires ou conjoints) bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2006

	Parc public		Parc privé		Parc inconnu	TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Étudiants boursiers ou non boursiers	33 048	8,4	698 370	41,6	230	731 648	35,3
Non-étudiants	358 700	91,6	982 406	58,4	1 689	1 342 795	64,7
Total	391 748	100,0	1 680 776	100,0	1 919	2 074 443	100,0
Nombre de personnes ayant entre 18 et 29 ans au 1 ^{er} janvier 2007 (source INSEE, estimations de population)						9 670 773	
Part des bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une aide au logement parmi les personnes ayant entre 18 et 29 ans						21 %	

Note : en 2006, pas de ventilation « étudiants salariés ». Après vérification, ces derniers pouvaient être comptabilisés soit en salariés soit en étudiants.

Champ : France entière.

Source : CNAF, fichier FILEAS.

Tableau 4. Jeunes de moins de 30 ans (allocataires ou conjoints) bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2012

	Parc public		Parc privé		Parc inconnu	TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Étudiants salariés	1 327	0,3	24 768	1,3	9	26 104	1,2
Étudiants boursiers ou non boursiers	26 385	6,3	713 410	38,8	283	740 078	32,7
Non-étudiants	393 358	93,4	1 098 876	59,8	1 386	1 493 620	66,1
Total	421 070	100,0	1 837 054	100,0	1 678	2 259 802	100,0
Nombre de personnes ayant entre 18 et 29 ans au 1 ^{er} janvier 2013 (source INSEE, estimations de population, résultats provisoires arrêtés à fin 2012)						9 475 286	
Part des bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une aide au logement parmi les personnes ayant entre 18 et 29 ans						24 %	

Champ : France entière

Source : CNAF, fichier FILEAS.

Fin 2012, les jeunes de moins de 30 ans allocataires ou conjoints d'allocataires d'une caisse d'allocation familiale et qui sont bénéficiaires d'une aide au logement représentent 24 % des 18-29 ans. Cette proportion était de 21 % en 2006.

En 2012 comme en 2006, 81 % de ces jeunes occupent un logement du parc privé.

Environ un tiers des moins de 30 ans bénéficiaires d'une aide au logement sont des étudiants ; 96 % d'entre eux se trouvent dans le parc privé, contre 74 % des autres jeunes bénéficiaires d'une aide au logement.

Tableau 5. Jeunes de moins de 30 ans bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2013

	Parc public		Parc privé		Parc inconnu	TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Étudiants salariés	1 454	0,3	29 579	1,6	10	31 043	1,3
Étudiants boursiers ou non boursiers	26 133	6,1	739 213	39,4	271	765 617	33,2
Non-étudiants	402 405	93,6	1 109 023	59,1	1 234	1 512 662	65,5
Total	429 992	100,0	1 877 815	100,0	1 515	2 309 322	100,0

Champ : France entière.

Source : CNAF, fichier FILEAS.

4.3. TAUX D'EFFORT POUR LE LOGEMENT

La mesure du coût du logement dans le budget des ménages s'appuie traditionnellement sur le taux d'effort, rapport entre les dépenses réalisées par les ménages pour leur habitation et leur revenu disponible.

Le taux d'effort brut demeure plus élevé pour les jeunes ménages que pour l'ensemble de la population. En 2013, les dépenses liées au logement pèsent ainsi pour un tiers dans leur budget, soit 5 points de plus qu'en 2010. La différence entre les taux d'effort bruts des jeunes ménages et ceux de l'ensemble de la population reste à des niveaux comparables : + 9 points en 2010, + 10 points en 2013.

Les aides au logement permettent néanmoins d'atténuer quelque peu l'importance du coût du logement en abaissant celui-ci à 28 % pour les jeunes ménages en 2013. Cette compensation varie selon le type d'occupation. Les dépenses liées au logement pour les locataires du parc social ne pèsent plus que 21 % du budget (- 13 points).

Tableau 6. Taux d'effort brut en 2010

	Ménages jeunes*	Ensemble des ménages
	Taux d'effort médian (%)	Taux d'effort médian (%)
Ensemble	28	19
Locataires	27	24
<i>dont locataires secteur libre</i>	28	27
<i>dont locataires parc social</i>	NS	20
Accédants à la propriété	NS	27
Propriétaires non accédants	NS	10

NS : non significatif au vu des effectifs.

* Un ménage jeune est un ménage dont la personne de référence est âgée de 16 à 29 ans.

Champ : résidences principales de France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, logée gratuitement, usufruitrière.

Source : INSEE, enquête SRCV 2010, calculs INSEE et SOeS.

Tableau 7. Taux d'effort brut et taux d'effort net en 2013

	Ménages jeunes		Ensemble des ménages	
	Taux d'effort brut (1) médian (en %)	Taux d'effort net (2) médian (en %)	Taux d'effort brut (1) médian (en %)	Taux d'effort net (2) médian (en %)
Ensemble, dont :	33,0	28,0	23,0	21,0
propriétaires non accédants	NS	NS	10,0	10,0
accédants à la propriété	32,0	31,0	28,0	28,0
Locataires	34,0	27,0	33,0	28,0
<i>dont locataires parc social</i>	34,0	21,0	32,0	25,0
<i>dont locataires secteur libre</i>	34,0	29,0	34,0	30,0

Note : les dépenses de logement prises en compte pour le calcul des taux d'effort correspondent aux loyers et remboursement d'emprunt, aux charges collectives, aux dépenses en eau et en énergie, aux taxes d'habitation et foncière.

(1) Le taux d'effort brut rapporte l'ensemble de ces dépenses au revenu.

(2) Le taux d'effort net rapporte l'ensemble de ces dépenses, nettes des aides au logement, au revenu.

Un ménage jeune est un ménage dont la personne de référence est âgée de 16 à 29 ans.

Champ : ménages résidant en France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, logée gratuitement, usufruitrière, hors ménages déclarant des revenus négatifs.

Source : INSEE, enquête Logement 2013.

5. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

5.1. PART ET TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES DE 15 À 29 ANS

Tableau 1. Part et taux de chômage de 2003 à 2014

Moyennes annuelles en % pour le niveau, évolution en points de pourcentage

	Part de chômage		Taux de chômage	
	15-29 ans	15-64 ans	15-29 ans	Ensemble
Niveau				
2003	7,5	5,7	13,9	8,1
2008	7,3	5,0	13,3	7,1
2012	9,5	6,7	17,6	9,4
2013	10,0	7,1	18,4	9,9
2014	9,8	7,1	18,3	9,9
Évolution				
2003-2008	-0,2	-0,7	-0,6	-1,1
2008-2012	2,2	1,7	4,3	2,3
2012-2014	0,3	0,4	0,6	0,5

Concepts : chômage au sens du BIT ; âge atteint à la date de l'enquête.

Champ : ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi 2003-2014.

En 2014, en moyenne sur l'année, 9,8 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont au chômage selon les critères internationaux (part de chômage), soit 2,7 points de plus que pour les 15-64 ans (7,1 %). Comme les jeunes sont nombreux à poursuivre leurs études sans travailler ou rechercher un emploi, le taux de chômage des jeunes, qui rapporte le nombre de chômeurs aux seuls actifs (personnes en emploi ou au chômage), est nettement plus élevé que la proportion de jeunes au chômage. L'écart avec l'ensemble de la population est aussi beaucoup plus important pour le taux de chômage que pour la part de chômage. En 2014, le taux de chômage des jeunes atteint ainsi 18,3 %, soit 8,4 points de plus que pour l'ensemble des actifs. Au sein de la classe d'âge des 15-29 ans, le taux de chômage décroît avec l'âge (32 % pour les 15-19 ans en 2014, contre 14 % pour les 25-29 ans) : lorsqu'ils sont présents sur le marché du travail, les plus jeunes sont peu diplômés et ont une faible ancienneté. À l'inverse, la part de chômeurs est la plus faible pour les 15-19 ans (5 % contre 12 % des 25-29 ans) : les plus jeunes sont en effet très nombreux à être en cours d'études initiales sans travailler ou rechercher un emploi.

⁹ Ont participé à la rédaction de cette section : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Direction générale des entreprises (DGE), Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Part et taux de chômage des jeunes connaissent des évolutions assez comparables depuis 2003. Entre 2008 et 2014, la part et le taux de chômage ont augmenté pour les jeunes comme pour l'ensemble de la population en âge de travailler. De 2008 à 2012, la hausse a été plus forte pour les 15-29 ans pour la part de chômage (+2,2 contre +1,7 point pour les 15-64 ans) comme pour le taux de chômage (+4,3 contre +2,3 points pour l'ensemble des actifs). De 2012 à 2014, la hausse a été pour les 15-29 ans plus faible que de 2008 à 2012 : +0,3 point pour la part et +0,6 point pour le taux, soit des hausses proches de celles constatées pour l'ensemble de la population en âge de travailler.

Tableau 2. Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études selon le niveau de diplôme
Moyennes annuelles en %

	Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études initiales par sexe et niveau de diplôme					
	Ensemble	Hommes	Femmes	Supérieur	Secondaire	Non-diplômés
Niveau						
2003	15,2	15,5	14,8	10,0	14,7	33,4
2008	14,2	15,9	12,5	6,1	16,4	37,2
2012	20,0	21,3	18,6	10,0	23,7	46,0
2013	20,4	21,7	19,0	10,7	24,8	48,8
2014	20,1	21,7	18,4	11,5	24,1	53,0
Évolution						
2003-2008	-1,0	0,4	-2,3	-3,9	1,7	3,8
2008-2012	5,8	5,4	6,1	3,9	7,3	8,9
2013-2014	-0,3	0,0	-0,6	0,8	-0,7	4,3

Note : en raison de la refonte du module formation de l'enquête Emploi en 2013, les données de 2003 à 2012 ne sont pas comparables aux données postérieures.

Concepts : chômage au sens du BIT ; âge atteint à la date de l'enquête ; diplômés du secondaire = bacheliers, CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent ; non-diplômés = brevet des collèges ou aucun diplôme ; fin des études initiales = première interruption d'au moins un an des études scolaires ou universitaires (apprentissage inclus).

Champ : ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi 2003-2014.

Au cours des premières années suivant la fin des études, les écarts de taux de chômage selon le niveau de diplôme sont considérables. De un à quatre ans après la fin des études initiales, le taux de chômage atteint en moyenne 20,1 % en 2014 mais, alors que 11,5 % des jeunes actifs diplômés du supérieur sont au chômage, c'est le cas de 24,1 % pour les diplômés du second cycle du secondaire (bacheliers, titulaires d'un CAP ou d'un BEP) et de 53,0 % pour les non-diplômés. Pour les personnes qui sont depuis plus longtemps sur le marché du travail, les écarts selon le niveau de diplôme sont moindres : au-delà de dix ans après la fin des études, le taux de chômage des diplômés du supérieur est de 4,6 % en 2014, contre 13,3 % pour les non-diplômés. Alors qu'il avait augmenté de 5,8 points de 2008 à 2012, le taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études a baissé de 0,3 point de 2013 à 2014. Il a cependant sensiblement augmenté sur la période pour les non-diplômés (+4,3 points en un an). Le taux de chômage des

jeunes femmes en début de vie active est inférieur à celui des jeunes hommes chaque année depuis 2003, avec un écart de 3,3 points en 2014, contre 0,7 point en 2003.

Tableau 3. Taux de chômage dans les DOM en 2014
Moyennes annuelles en %

	Part de chômage		Taux de chômage	
	15-29 ans	15-64 ans	15-29 ans	Ensemble
France métropolitaine	9,8	7,1	18,3	9,9
Guadeloupe	17,8	15,1	46,2	23,7
Martinique	16,7	12,8	41,2	19,4
Guyane	14,2	13,4	34,8	22,3
Réunion	20,6	17,0	42,3	26,8

Concepts : chômage au sens du BIT ; âge atteint à la date de l'enquête.

Champ : ménages de France hors Mayotte.

Source : enquête Emploi 2014.

Dans chacun des quatre départements d'outre-mer, le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans, comme celui de l'ensemble des actifs, est beaucoup plus élevé qu'en France métropolitaine. Le taux de chômage des 15-29 ans est, en 2014, de 35 % en Guyane et supérieur à 40 % dans les trois autres départements. La proportion de jeunes chômeurs est de 14 % en Guyane, proche de 17 % aux Antilles et atteint 21 % à la Réunion.

POUR EN SAVOIR PLUS

Galtier B., Minni C., 2015, *DARES analyses*, « Emploi et chômage des jeunes de 15-29 ans en 2014 : stabilisation des taux d'activité, d'emploi et de chômage », n° 088, décembre.

5.2. TAUX D'EMPLOI ET DE SOUS-EMPLOI DES JEUNES DE 15 À 29 ANS

Tableau 4. Taux d'emploi de 2003 à 2014
Moyennes annuelles en %

	Taux d'emploi					
	15-29 ans			15-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Niveau						
2003	46,6	50,6	42,7	64,0	70,0	58,3
2008	47,5	51,3	43,7	64,9	69,7	60,3
2012	44,3	47,3	41,3	64,0	68,1	60,1
2013	44,1	47,1	41,1	64,1	67,9	60,4
2014	44,0	46,7	41,3	64,3	67,7	60,9
Évolution						
2003-2008	0,8	0,7	1,0	0,9	-0,3	2,1
2008-2012	-3,2	-4,0	-2,4	-0,9	-1,5	-0,2
2012-2014	-0,3	-0,7	0,0	0,2	-0,4	0,8

Concepts : emploi au sens du BIT ; âge atteint à la date de l'enquête.

Champ : ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi 2003-2014.

44,0 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont en emploi en 2014. Sous l'effet de la crise économique, puis de l'allongement modéré des études à partir de la rentrée scolaire 2009, le taux d'emploi des jeunes s'est replié chaque année depuis 2008. De 2008 à 2014, le taux d'emploi des 15-29 ans a reculé de 3,5 points, contre -0,7 point pour les 15-64 ans, alors qu'entre 2003 et 2008 le taux d'emploi des jeunes avait progressé de 0,8 point. De 2012 à 2014, le recul a été faible (-0,3 point en 2 ans) comparativement à 2008-2012 (-3,2 points en 4 ans). Entre 15 et 29 ans, les hommes sont plus souvent en emploi que les femmes (46,9 % contre 41,1 % en 2013) car ils sont plus souvent en apprentissage, poursuivent moins longtemps leurs études et se retirent moins souvent du marché du travail pour élever de jeunes enfants. De 2008 à 2014, le taux d'emploi des 15-29 ans a baissé de 4,7 points pour les hommes, contre seulement 2,4 points pour les femmes.

Tableau 5. Taux de sous-emploi de 2003 à 2014
Moyennes annuelles en %

	Taux de sous-emploi					
	15-29 ans en emploi			Ensemble des actifs occupés		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Niveau						
2003	6,7	3,5	10,4	4,9	2,3	8,0
2008	7,9	4,1	12,3	5,7	2,5	9,2
2012	8,9	5,1	13,1	6,1	3,2	9,3
2013	9,3	5,9	13,2	6,5	3,5	9,7
2014	9,2	6,1	12,6	6,4	3,5	9,5
Évolution						
2003-2008	1,2	0,6	1,9	0,8	0,2	1,2
2008-2012	1,0	1,0	0,8	0,5	0,7	0,1
2012-2014	0,3	1,0	-0,5	0,2	0,3	0,1

Concepts : sous-emploi au sens du BIT ; âge atteint à la date de l'enquête.

Champ : ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi 2003-2014.

Au sens du BIT, le sous-emploi comprend, d'une part, les personnes à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures sur une semaine donnée et disponibles pour le faire (temps partiel subi) et, d'autre part, les personnes en situation de chômage technique ou partiel. La proportion de personnes en situation de sous-emploi parmi ceux qui occupent un emploi (taux de sous-emploi) est plus élevée pour les jeunes que pour l'ensemble des personnes en emploi. En 2014, le taux de sous-emploi des 15-29 ans est de 6,1 % pour les hommes et de 12,6 % pour les femmes contre, respectivement, 3,5 % et 9,5 % pour l'ensemble des actifs occupés. Entre 2008 et 2012, le taux de sous-emploi des jeunes a augmenté de 1,0 point (contre +0,5 point pour l'ensemble des actifs occupés), soit un rythme proche de la période 2003-2008. De 2012 à 2014, le taux de sous-emploi ne s'est accru que de 0,3 point (+1,0 point pour les hommes et -0,5 point pour les femmes), soit un rythme proche de celui de l'ensemble des actifs occupés (+0,2 point).

POUR EN SAVOIR PLUS

Galtier B., Minni C., 2015, *DARES analyses*, « Emploi et chômage des jeunes de 15-29 ans en 2014 : stabilisation des taux d'activité, d'emploi et de chômage », n° 088, décembre.

5.3. TAUX DE JEUNES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Depuis le début des années 2000, l'activité entrepreneuriale en France s'est renforcée à travers des politiques publiques qui ont simplifié les procédures relatives à la création d'entreprise. Les bénéfices attendus du dynamisme entrepreneurial sont de deux ordres : d'une part, l'entrepreneuriat individuel apparaît comme un moyen pour les chômeurs de créer leur propre emploi. D'autre part, la création d'entreprises est un vecteur de renouvellement du tissu productif et constitue, de ce fait, une clé de la croissance économique future.

Début 2013, l'organisation des Assises de l'entrepreneuriat a permis au Gouvernement de recueillir un ensemble de propositions pour redynamiser l'esprit d'entreprendre en France et mobiliser tous les talents pour la création d'entreprises, notamment des plus jeunes.

LES CRÉATEURS D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Tout d'abord, il convient de rappeler que la création d'entreprises n'est pas le seul apanage des jeunes. Leurs créateurs ont en moyenne 38 ans. Le créateur d'entreprise type est un homme, plutôt jeune, dont l'objectif majoritaire est d'assurer son propre emploi. Le désir d'indépendance et le goût d'entreprendre sont ses principales motivations.

Une étude de l'INSEE, sur les créateurs d'entreprises en 2006 a permis de distinguer :

- ▲ - les créateurs par « nécessité », qui sont principalement d'anciens chômeurs cherchant à créer leur propre emploi ;
- ▲ - les créateurs par « adaptation », qui, en raison de leur très faible niveau de diplôme, sont à la recherche d'opportunités d'emploi ou de revenu ;
- ▲ - les créateurs par « opportunité », souvent salariés auparavant et qui choisissent de créer leur entreprise afin d'améliorer leur situation ;
- ▲ - les créateurs par « vocation », qui ont un très haut niveau d'éducation et dont l'exercice de la profession passe souvent par le statut d'indépendant.

Tableau 6. Évolution du nombre de jeunes créateurs d'entreprise, selon le sexe

	2009		2010		2011		2012		2013	
Ensemble des créateurs (tout âge)	427	890	458	380	383	131	390	446	379	310
dont créateurs âgés de moins de 20 ans	3 969	1 %	4 501	1 %	4 146	1 %	4 463	1 %	4 472	1 %
Hommes	2 863	1 %	3 176	1 %	2 945	1 %	3 086	1 %	3 077	1 %
Femmes	1 094	<1 %	1 320	<1 %	1 196	<1 %	1 369	<1 %	1 391	<1 %
dont créateurs âgés de 20 à 29 ans	111 000	26 %	126 734	28 %	109 215	29 %	114 997	29 %	114 219	30 %
Hommes	71 140	17 %	79 983	17 %	66 535	17 %	70 109	18 %	68 472	18 %
Femmes	39 175	9 %	46 236	10 %	42 361	11 %	44 309	11 %	45 146	12 %

Champ : France métropolitaine et DOM. Source : INSEE, démographie d'entreprises.

En dehors du pic de l'année 2010, l'évolution du nombre de créations d'entreprises est plutôt orientée à la baisse pour la majorité des classes d'âge (-2,9 % en 2013). Pour les jeunes créateurs d'entreprises, leur nombre marque le pas en 2013.

En 2013, le nombre de créateurs d'entreprises individuelles âgés de 20 à 29 ans stagne à 114 220 (-0,7 %), ce qui représente un peu plus de 30 % de l'effectif total des créateurs d'entreprises individuelles. Cette classe d'âge se situe derrière la classe d'âge de 30 à 39 ans. Le nombre de jeunes de moins de 20 ans créateurs d'entreprises augmente très légèrement (+0,2 %). Ils restent très minoritaires (1,2 %).

Parmi les jeunes, les hommes demeurent nettement majoritaires (autour de 60 %), mais des jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à créer une entreprise individuelle. En 2013, les femmes âgées de 20 à 29 ans sont à l'origine de près de 40 % des entreprises individuelles créées, alors que, en 2009, cette part était d'un peu plus de 35 %. Elles sont désormais plus de 45 000 à avoir créé une entreprise. Les femmes âgées de moins de 20 ans, quant à elles, constituent 31 % des créateurs d'entreprises individuelles en 2013, contre un peu plus de 27 % en 2009.

Selon une étude de l'INSEE, les femmes sont en particulier plus représentées que les hommes dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (61 % de l'ensemble des créateurs) et dans les autres services aux ménages (57 %).

Dans le contexte économique actuel, on peut estimer que, pour les jeunes, créer son entreprise peut constituer un remède à la crise. Quand un jeune sur quatre est au chômage, quand s'enchaînent intérim, stages et CDD, le risque de la création semble moins grand, facilitant le passage à l'acte. Par ailleurs, les jeunes partagent un goût de l'autonomie.

LES AUTO-ENTREPRENEURS

Depuis 2009, la création d'entreprises est dopée par le régime de l'auto-entrepreneur institué par la loi de modernisation de l'économie. Ce régime offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques.

Les nouveaux auto-entrepreneurs ont 39 ans en moyenne. Il en existe de tous les âges, mais ils sont plutôt plus jeunes que la population active, notamment dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Tableau 7. Évolution du nombre de jeunes auto-entrepreneurs, selon le sexe

	2009		2010		2011		2012		2013	
Ensemble des auto-entrepreneurs (tout âge)	320 019		358 588		291 721		307 478		274 942	
Dont auto-entrepreneurs âgés de moins de 20 ans	3 081	1 %	3 726	1 %	3 474	1 %	3 889	1 %	3 578	1 %
Hommes	2 251	1 %	2 671	1 %	2 486	1 %	2 693	1 %	2 472	1 %
Femmes	826	<1 %	1 052	<1 %	986	<1 %	1 193	<1 %	1 103	<1 %
Dont auto-entrepreneurs âgés de 20 à 29 ans	81 805	26 %	99 763	28 %	84 310	29 %	92 138	30 %	84 502	31 %
Hommes	54 575	17 %	65 134	18 %	53 156	18 %	58 264	19 %	52 755	19 %
Femmes	26 995	8 %	34 433	10 %	31 043	11 %	33 727	11 %	31 607	11 %

Source : INSEE, démographie d'entreprises.

Champ : France métropolitaine et DOM.

En 2013, les jeunes auto-entrepreneurs âgés de 20 à 29 ans représentent 84 500 individus, soit 30,7 % de l'effectif total des auto-entrepreneurs, soit une proportion légèrement plus grande que pour les jeunes créateurs d'entreprises individuelles. Par ailleurs, les auto-entrepreneurs de moins de 20 ans représentent une proportion de 1,3 %.

Les jeunes hommes âgés de 20 à 29 ans représentent 62,5 % des effectifs en 2013, soit une proportion plus importante que pour les créations d'entreprises individuelles. Néanmoins, la part des jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans est passée de 33 % à 37,4 % entre 2009 et 2013. La part jeunes hommes prédomine nettement dans les secteurs de la construction, du commerce et de l'information et de la communication ; à l'inverse les jeunes femmes sont plus présentes dans les services aux ménages et dans l'enseignement, la santé et l'action sociale, voire l'industrie.

La progression de la proportion de jeunes créateurs est légèrement plus accentuée que pour les jeunes créateurs d'entreprises.

Quatre secteurs sont principalement choisis par les auto-entrepreneurs : les activités de soutien et de conseil aux entreprises, le commerce, les services aux ménages et la construction.

POUR EN SAVOIR PLUS

Centre d'analyse stratégique, 2012, *L'entrepreneuriat en France (volet 2)*, Notes d'analyse, n° 297, octobre.

INSEE, 2012, *INSEE Première*, « Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime », n° 1388, février.

INSEE, 2012, *INSEE Première*, « Auto-entrepreneurs. Au bout de trois ans, 90 % dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité non salariée », n° 1414, septembre.

INSEE, 2014, *INSEE Première*, « Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils », n° 1487, février.

5.4. STAGES EFFECTUÉS DURANT LE CURSUS UNIVERSITAIRE

En 2014-2015, 34 % des étudiants inscrits en formation initiale dans une université française en licence professionnelle, en licence générale, en master, en formation d'ingénieur et en institut universitaire de technologie ont suivi un stage. Cette proportion est en progression depuis 2012.

La proportion de stagiaires croît à mesure que l'on avance dans les cursus. Les stages sont fréquents dans les formations professionnelles et en développement dans les formations générales.

56 % durent deux mois ou plus. Près d'un stage sur deux est gratifié (47 %) ; dans 23 % des cas, la gratification mensuelle est supérieure à 600 euros. Les stages effectués à l'étranger demeurent rares (10%), sauf en cursus ingénieur. Un peu plus d'un stage sur cinq (21 %) se déroule en dehors de la région administrative de l'université.

Tableau 8. Proportion d'étudiants effectuant un stage pendant leur cursus de formation (en %)

	Stagiaires (%) (1)				Stages ≥ 2 mois (%)			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
LICENCE PROF.	84	82	79	82	93	90	92	91
LICENCE GENERALE	13	14	15	15	34	31	32	32
L1	3	3	4	4	18	17	19	21
L2	12	13	15	14	25	22	25	27
L3	32	35	36	37	41	36	37	36
MASTER	52	53	55	56	79	70	67	65
M1	43	46	49	50	66	57	51	49
M2	63	62	63	64	90	81	83	81
INGENIEUR	83	77	75	72	71	71	72	78
1 ^{re} année	69	66	61	50	28	21	24	29
2 ^e année	90	81	79	83	83	84	85	89
3 ^e année	93	87	86	87	98	98	95	97
DUT	65	62	62	63	53	51	49	49
1 ^{re} année	44	42	42	43	12	4	7	4
2 ^e année	91	89	89	88	78	79	74	77
TOUS CURSUS	32	33	33	34	63	57	56	56

(1) Pourcentage calculé sur l'ensemble des inscrits.

Lecture : 82 % des inscrits en troisième année de licence professionnelle ont effectué un stage. Pour 90 % des stagiaires, le stage a duré deux mois ou plus.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES, Enquête sur les stages.

En licence professionnelle, neuf stages sur dix durent au moins deux mois. 82 % des stages sont gratifiés, très majoritairement en dessous de 600 euros. 9 % des stages ont lieu à l'étranger.

En licence générale, 15 % des étudiants font un stage : 4 % en L1, 14 % en L2 et 37 % en L3. Les stages de deux mois ou plus sont minoritaires. 20 % des stages sont gratifiés. Parmi eux, 12 % le sont au delà de 600 euros.

En master, 50 % des étudiants font un stage en première année et 64 % en seconde année.

Deux tiers des stages durent deux mois ou plus. 36 % des stages sont gratifiés en M1 et 72 % en M2. 19 % des stages gratifiés dépassent 600 euros en M1 et 31 % en M2. Un peu moins d'un stage sur quatre se déroule hors région.

Tableau 9. Stages et gratifications financières

En %	Stages gratifiés (%)				Gratification(%)						
					[417-600€]	[436-600 €]	> 600 €				
	(1)				(1)	(1)	(1)				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
LICENCE PRO	81	79	83	85	70	82	85	7	5	6	7
LICENCE GENERALE	22	22	21	20	61	63	70	10	11	9	12
L1	9	15	12	13	46	47	53	8	13	9	15
L2	12	14	14	13	52	55	56	9	11	8	10
L3	28	26	25	24	63	67	75	10	11	10	12
MASTER	64	58	56	55	55	61	63	26	28	27	27
M1	48	41	38	36	60	66	68	20	20	19	19
M2	76	73	73	72	53	58	60	30	33	32	31
INGENIEUR	71	67	69	72	45	43	42	47	52	52	50
1 ^{re} année	38	36	35	38	55	45	49	26	38	33	32
2 ^e année	69	62	65	68	56	60	55	34	35	41	38
3 ^e année	97	95	92	94	36	33	32	60	65	63	61
DUT	49	45	44	43	74	82	87	4	7	5	6
1 ^{re} année	16	9	10	8	49	50	58	7	10	9	9
2 ^e année	67	64	63	64	78	85	90	4	7	5	6
TOUS CURSUS	52	48	47	47	60	66	68	20	22	21	23

(1) Pourcentage calculé sur les données renseignées, dans l'hypothèse où les non-répondants se comportent comme les répondants. Il doit s'interpréter comme une estimation.

Lecture : 82 % des inscrits en troisième année de licence professionnelle ont effectué un stage. Pour 90 % des stagiaires, le stage a duré deux mois ou plus. 79 % des stagiaires ont perçu une gratification. 82 % des stagiaires gratifiés ont reçu entre 436 et 600 € et 5 % ont touché plus de 600 €. 8 % des stages se déroulent à l'étranger et 31 % en dehors de la région administrative de l'université.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES, Enquête sur les stages.

En formations d'ingénieur, la proportion de stagiaires est de 50 % en première année, de 83 % en deuxième année et de 87 % en dernière année. 29 % des stages durent deux mois ou plus en première année, 89 % en deuxième année et 97 % en troisième année. La part des stages gratifiés au-delà de 600 euros atteint 61 % en dernière année de cursus. S'agissant des stages à l'étranger, ils représentent 1 stage sur 5 sur l'ensemble du cursus, 38 % en deuxième année. Concernant les stages hors région, c'est une particularité de cette filière, ils atteignent 45 %.

En institut universitaire de technologie, 63 % des étudiants font un stage. Le stage de deux mois ou plus est rare en première année (4 %) et quasiment la règle en seconde année (77 %). 8 % des stages sont gratifiés en première année et 64 % en seconde année.

Tableau 10. Stages et mobilité

	Stages effectués à l'étranger (%)				Stages effectués hors région (%)			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
LICENCE PRO	10	8	8	9	27	31	31	30
LICENCE GENERALE	7	7	7	7	21	22	18	14
L1	2	3	2	2	20	30	19	14
L2	5	5	5	6	24	23	17	12
L3	8	8	8	8	20	21	18	14
MASTER	11	9	9	10	27	25	21	19
M1	10	9	8	8	25	22	17	16
M2	11	10	10	11	28	27	21	23
INGENIEUR	20	23	25	26	37	43	41	45
1 ^{re} année	18	17	22	22	36	47	44	44
2 ^e année	29	36	38	38	31	29	27	34
3 ^e année	15	14	16	16	43	53	51	57
DUT	6	6	9	7	23	27	25	20
1 ^{re} année	4	3	3	4	22	28	24	21
2 ^e année	7	7	8	9	24	27	26	20
TOUS CURSUS	9	9	9	10	25	26	22	21

Lecture : En 2012-2013, 7 % des stages suivis par des étudiants inscrits en licence générale se sont déroulés à l'étranger et 22 % en dehors de la région administrative de l'université.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES, Enquête sur les stages.

POUR EN SAVOIR PLUS

Vourc'h R., 2015, « Un tiers des étudiants a suivi un stage en 2013-2014 », *Note Flash. Enseignement supérieur & Recherche*, n° 7, décembre.

5.5. STAGES EFFECTUÉS DURANT LE CURSUS UNIVERSITAIRE/SCOLAIRE

Près des deux tiers des jeunes de la génération 2010 ont effectué au moins un stage d'une durée d'un mois ou plus durant leur formation initiale. Selon le niveau d'études et le type de formation, la part de stagiaires connaît des écarts très importants. Seuls 36 % des non-diplômés et 45 % des bacheliers ont eu ce type d'expériences contre 87 % des diplômés de bac + 5. Par ailleurs, les jeunes issus des formations professionnelles ont presque deux fois plus souvent accédé à un stage que ceux sortis des formations générales.

Ces expériences préprofessionnelles sont très fréquentes dans les parcours scolaires. En effet, dans le but de compléter des connaissances théoriques, nombre de formations s'accompagnent d'un volume important de semaines à réaliser en situation de travail. La plupart des jeunes effectuent même plusieurs stages. Parmi les stagiaires, la moitié ont entrepris au moins trois stages avant de quitter le système éducatif. Seuls 23 % n'ont réalisé qu'un seul stage d'une durée minimale d'un mois dans une entreprise, une administration ou une association.

Tableau 11. Caractéristiques des stagiaires selon la classe de sortie

	Part des jeunes ayant réalisé un stage d'au moins un mois (en %)	Part des jeunes ayant réalisé un stage d'au moins un mois en 2010	Répartition du nombre de stages réalisés			
			Un stage	Deux stages	Trois stages ou plus	Ensemble
Ausun diplôme	36	21	42	29	29	100
CAP-BEP	67	44	23	26	51	100
Baccalauréat	45	28	21	27	52	100
Bac professionnel	80	56	12	26	62	100
Bac technologique	34	15	40	30	30	100
Bac général	16	7	44	28	28	100
Bac+2 hors sante social	79	43	35	40	25	100
Bac+2 ou 3 santé social	85	76	5	4	91	100
Bac+3/4 hors sante social (L, M1)	64	40	29	33	38	100
Licence professionnelle	86	70	21	38	41	100
Autre bac+3/4 hors santé social	55	27	34	29	37	100
Bac+5 (M2)	87	63	15	27	58	100
Bac+5 hors écoles de commerce et ingénieurs	84	60	19	29	52	100
École de commerce	95	57	6	23	71	100
École d'ingénieurs	96	79	6	22	72	100
Doctorat (D)	79	20	13	15	72	100
Doctorat santé	86	37	14	24	62	100
Doctorat hors santé	74	6	30	27	43	100
Ensemble	61	39	23	28	49	100

Champs : colonnes 1 et 2 ensemble des jeunes de la génération hors sortants de l'apprentissage (553 000 individus), colonnes 3 à 5 ensemble des jeunes ayant réalisé au moins un stage d'une durée minimale d'un mois (342 000 individus).

Source : CEREQ, enquête Génération 2010

87 % des stages décrits se déroulent au cours des deux années précédant la sortie de formation, 64 % la dernière année. Ils sont en grande majorité obligatoires et encadrés par une convention. Les jeunes de l'enseignement secondaire les obtiennent généralement après une candidature spontanée quand leurs homologues plus diplômés bénéficient plus souvent de l'aide de leur établissement de formation.

La durée moyenne du dernier stage est de trois mois et augmente avec le niveau de diplôme : 75 % des stages suivis par les jeunes du secondaire durent un mois quand 79 % de ceux suivis par les sortants au niveau master et au-delà excèdent quatre mois. L'indemnisation dépendant de la durée du stage, ce sont les sortants de master ou au-delà qui en bénéficient largement (80 %) alors qu'elle demeure marginale pour ceux de l'enseignement secondaire (11 %).

Indépendamment du niveau de sortie, deux tiers des jeunes affirment que le stage leur a donné la possibilité d'appliquer totalement leurs connaissances. Véritable vecteur d'acquisition d'expérience, il est perçu comme un travail à part entière par 62 % d'entre eux. Enfin, dans huit cas sur dix, le stage est mentionné dans le CV et 30 % des jeunes considèrent qu'il leur a été utile pour obtenir leur premier emploi.

6. Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes¹⁰

6.1 TRAJECTOIRES D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

L'enquête 2013 auprès de la génération 2010 permet d'étudier les parcours d'insertion professionnelle des débutants durant les trois premières années qui suivent leur formation initiale. Elle recense mois par mois la situation de chaque jeune, entre emploi, recherche d'emploi, reprise d'études, formation et inactivité.

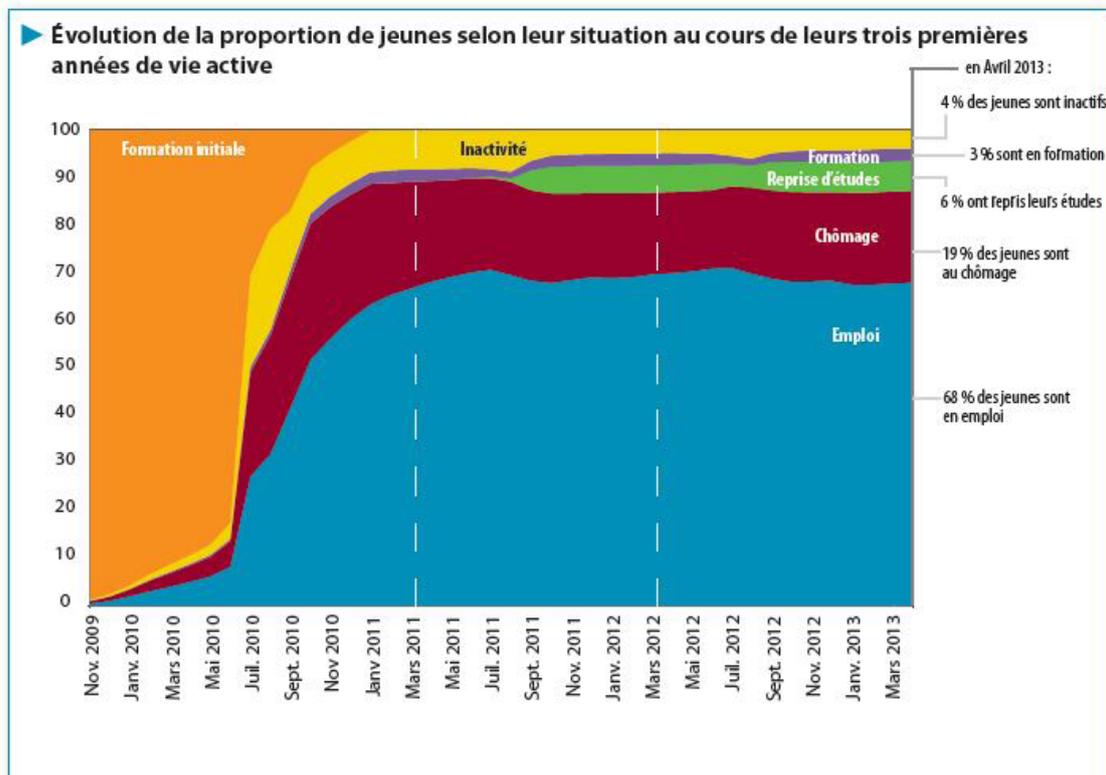
Le cheminement de la génération dans son ensemble peut être décrit à l'aide d'un chronogramme global qui retrace pas à pas les situations de ces jeunes. Cette représentation permet de lire l'évolution, au fil des mois, de la part de jeunes en emploi, au chômage, en formation, etc.

Afin de se faire une idée de la diversité des parcours individuels, une série de techniques statistiques permettent d'esquisser un certain nombre de trajectoires types. Celles-ci visent à la fois à décrire et à quantifier les principaux parcours d'insertion de ces nouveaux entrants. Sont ainsi regroupés les jeunes qui ont connu des parcours proches et deux jeunes aux trajectoires d'autant plus proches qu'ils ont traversé au même moment les mêmes situations. *A contrario*, leurs parcours sont considérés d'autant plus différents que le nombre de mois au cours desquels leurs situations diffèrent est élevé. Cette démarche permet de faire émerger neuf trajectoires types d'entrée dans la vie active.

Dès l'été 2011, près de 70 % des jeunes occupent un emploi, proportion qui reste relativement stable par la suite. Elle s'élève à 68 % en avril 2013. Sur la même période, la part de jeunes en recherche d'emploi reste stable elle aussi, un peu en dessous de 20 % (19 % en avril 2013). Le processus d'insertion de ces nouveaux entrants ne s'achève pas pour autant à l'été 2011 : la qualité des emplois occupés évolue, elle, bien au-delà de la première année de vie active. Il atteint néanmoins un premier palier dès cette date, visible sur le graphique ci-dessous.

¹⁰ Ont participé à la rédaction de cette section : CEREO ; DARES ; ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (INJEP).

Graphique 1

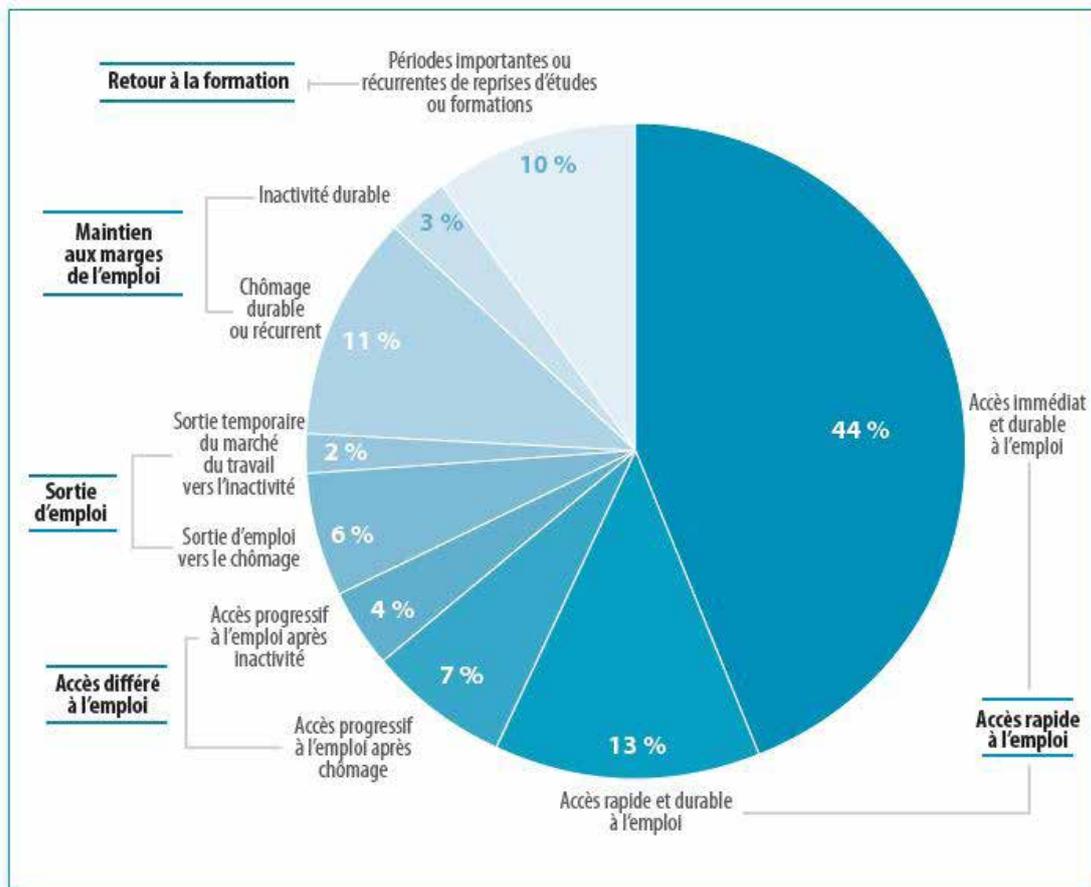


Source : CEREQ, enquête Génération 2010.

NEUF TRAJECTOIRES TYPES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES, REGROUPÉES EN CINQ CATÉGORIES :

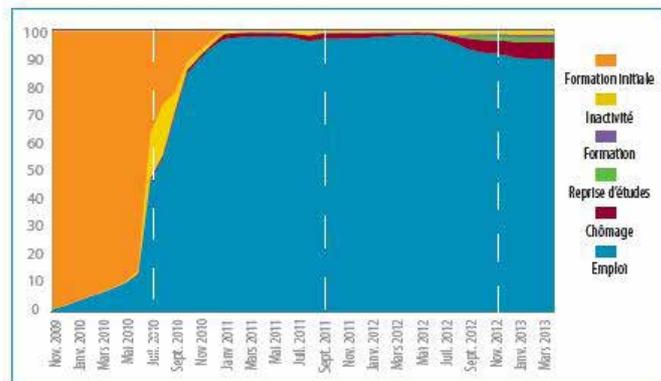
- ▲ Accès rapide à l'emploi. Les deux premières, qui rassemblent à elles seules près de 6 jeunes sur 10, rendent compte des parcours d'insertion les plus simples : l'accès à l'emploi est rapide, et même le plus souvent immédiat, et les périodes de chômage sont rares. Toutefois, à partir de la mi-2012, ces parcours connaissent eux-mêmes quelques heurts.
- ▲ Accès différé à l'emploi. Deux autres parcours types rendent compte de cheminements plus lents et progressifs vers l'emploi, celui-ci étant précédé pour les uns par une période de chômage, pour les autres par une étape d'inactivité.
- ▲ Sortie d'emploi. 8 % des jeunes suivent des trajectoires de sortie de l'emploi, vers le chômage dans la majorité des cas, plus rarement vers l'inactivité.
- ▲ Maintien aux marges de l'emploi. Plus de 10 % de la génération est concernée par des parcours où le chômage domine, que ce soit par une récurrence d'entrées-sorties de l'emploi ou par des épisodes durables de recherche d'emploi. Les parcours marqués par l'inactivité restent rares mais ils constituent eux aussi l'un des parcours types de cette génération.
- ▲ Retours à la formation. Un dixième des jeunes qui avaient mis fin à leurs études en 2010 connaissent ensuite des épisodes de reprise d'études ou de formation durables, plus ou moins précoces.

Graphique 2



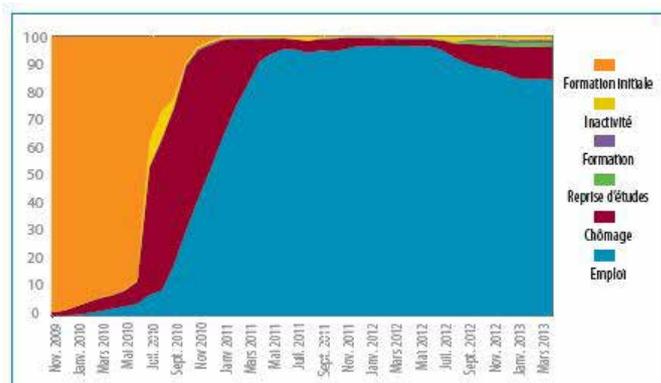
Source : CEREQ, enquête Génération 2010.

Graphique 3. Accès immédiat à l'emploi



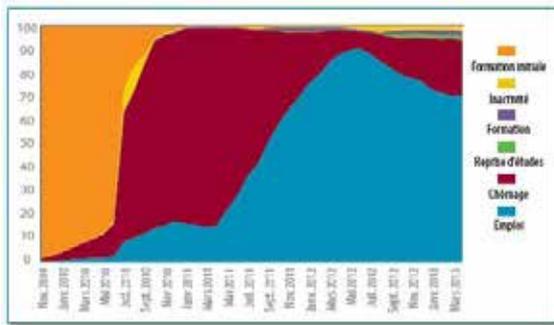
44 % des jeunes de la génération 2010 ont accédé immédiatement et durablement à l'emploi. Dès janvier 2011, 97 % des jeunes concernés par cette trajectoire étaient en emploi. Le temps d'accès au premier emploi est en moyenne inférieur à un mois et plus des trois quarts des jeunes n'ont jamais connu le chômage. Cependant, une petite partie de ces parcours connaît des heurts en cours de troisième année de vie active, à partir de mi-2012. Malgré tout, au printemps 2013, 89 % des jeunes occupent un emploi, à durée indéterminée dans trois cas sur quatre. Ces trajectoires ne sont pas exemptes de changements professionnels : si 48 % des jeunes n'ont occupé qu'un seul emploi, 32 % ont eu deux employeurs, et 20 % au moins trois. Pour les jeunes les plus mobiles, l'accès aux emplois à durée indéterminée est plus difficile : ceux qui ont eu deux emplois ne sont que 68 % à travailler à durée indéterminée en fin de troisième année de vie active, ceux qui en ont eu trois ou plus sont 60 % dans ce cas.

Graphique 4. Accès rapide et durable à l'emploi



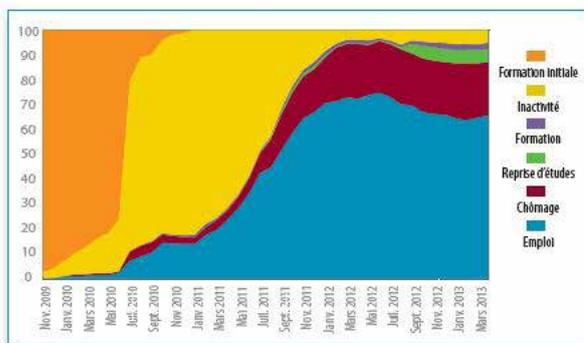
13 % des jeunes de la génération 2010 ont accédé rapidement et durablement à l'emploi. Toutefois, en janvier 2011, un tiers d'entre eux étaient encore en recherche d'emploi. Progressive-ment cette part se réduit, de sorte que, début 2012, près de 96 % étaient en emploi. Le temps d'accès au premier emploi s'élève en moyenne à quatre mois et le temps moyen passé en recherche d'emploi entre la sortie du système éducatif et le printemps 2013 dépasse cinq mois. Tous sont passés au moins une fois par la case « chômage ». Pour autant, 44 % ont occupé un seul emploi, soit une proportion proche de celle de la trajectoire précédente. Au printemps 2013, plus des deux tiers des emplois sont à durée indéterminée.

Graphique 5. Accès progressif à l'emploi après chômage



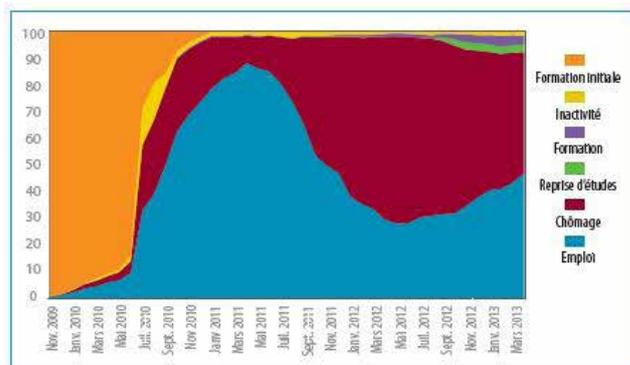
7 % des jeunes ont débuté leur parcours par une période de chômage notable avant d'accéder à l'emploi. En moyenne, ils ont passé quinze mois au chômage entre la fin de leur formation initiale et le printemps 2013. Progressivement, ils sont de plus en plus nombreux à travailler : 90 % du groupe se trouvent en situation d'emploi en juillet 2012. Cette proportion s'érode toutefois pour se stabiliser aux alentours de 70 % au printemps 2013, témoignant de la fragilité de cette insertion professionnelle. 56 % des jeunes ont connu au moins une autre période de chômage après celle qui avait marqué leurs débuts. Trois ans après la fin de formation initiale, plus de la moitié des emplois occupés sont malgré tout à durée indéterminée.

Graphique 6. Accès progressif à l'emploi après inactivité



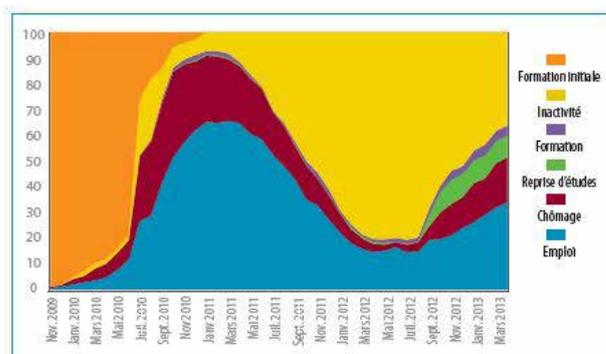
4 % des jeunes débutent leur parcours professionnel par un temps d'inactivité avant d'entrer sur le marché du travail. En janvier 2011, 82 % d'entre eux ne sont ainsi ni en emploi, ni en formation ou reprise d'études, ni en recherche d'emploi. Ces situations d'inactivité se réduisent peu à peu : début 2012, elles ne sont plus qu'anecdotiques, plus de 70 % des jeunes concernés occupant un emploi. Là encore, une érosion a lieu, de sorte qu'en avril 2013 cette proportion s'établit à 65 %, alors que plus de 20 % des jeunes sont au chômage. En moyenne, le temps d'inactivité cumulé atteint douze mois sur ces trois premières années. Au printemps 2013, la moitié des emplois occupés par les jeunes ayant suivi cette trajectoire sont à durée indéterminée.

Graphique 7. Sortie d'emploi vers le chômage



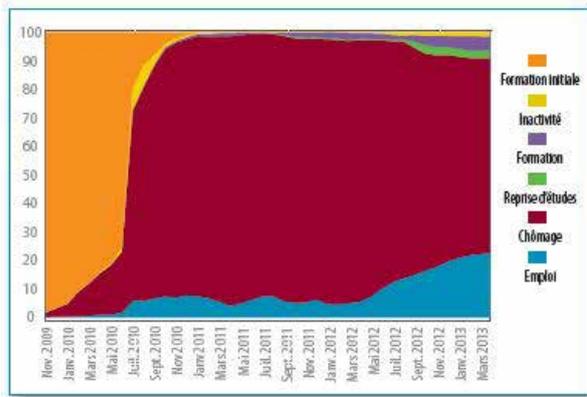
6 % des jeunes de la génération 2010 se sont retrouvés au chômage après avoir accédé plutôt rapidement à l'emploi. En moyenne, ils ont cumulé un an et demi d'emploi durant leurs trois premières années de vie active. Seuls 21% de ces jeunes travaillaient en emploi à durée indéterminée dès leur premier emploi. À partir de juillet 2011, la situation se dégrade pour un nombre croissant de jeunes de ce groupe de sorte que, en avril 2013, 47 % d'entre eux sont en emploi pour 46 % en recherche d'emploi. Si tous ont connu au moins une période de chômage, 35 % en ont connu deux et 36 % trois ou plus.

Graphique 8. Sortie temporaire du marché du travail vers l'inactivité



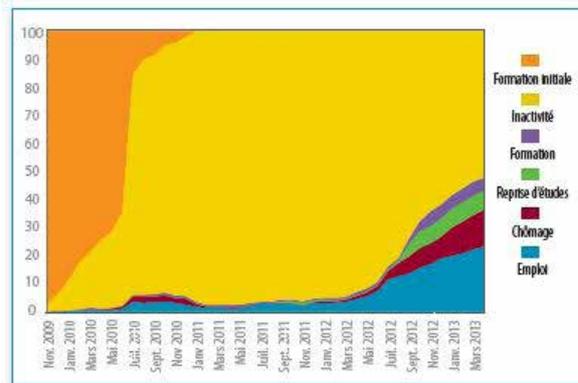
De façon presque symétrique, 2 % des jeunes de la génération 2010 ont connu des parcours débutant par un accès plutôt rapide à l'emploi suivi d'un épisode de retrait du marché du travail, parfois précédé d'un temps de recherche d'emploi. Ces retraits du marché du travail, croissants à partir de l'été 2011, peuvent en partie provenir d'un découragement dans la recherche d'emploi. Certains parcours comportent de courts épisodes de formation. En moyenne, ces parcours recèlent treize mois d'emploi cumulés sur les trois premières années suivant la fin de formation initiale, pour quinze mois d'inactivité. Au printemps 2013, seuls 34 % des jeunes concernés par ce type de parcours occupent un emploi, une proportion équivalente étant inactive.

Graphique 9. Chômage durable ou récurrent



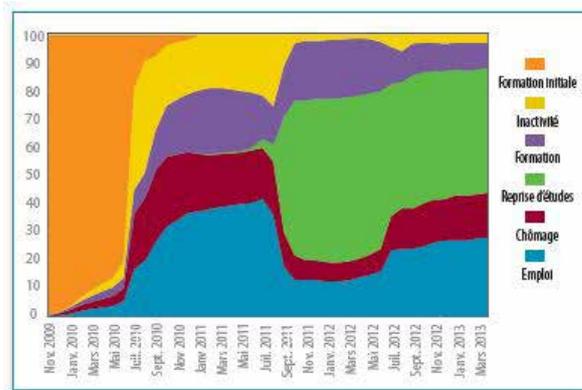
11 % des jeunes de la génération 2010 sont confrontés dans les trois premières années qui suivent leur formation initiale à un chômage persistant ou récurrent. En moyenne, ces jeunes ont connu plus de trente mois de chômage sur la période. 46 % d'entre eux n'ont même jamais occupé d'emploi. Trois ans après la fin de leurs études, 68 % sont au chômage et seuls 22 % sont en emploi. En outre, celui-ci n'est à durée indéterminée que dans un tiers des cas.

Graphique 10. Inactivité durable



3 % des jeunes de la génération 2010 ont eu un parcours durablement dominé par l'inactivité, émaillé de quelques épisodes courts de formation, d'emploi ou de chômage. Près d'un dixième des jeunes ayant connu ce type de parcours ont été inactifs sur la totalité des trois années observées. 61 % n'ont jamais travaillé. Au printemps 2013, 23 % avaient trouvé un emploi, le plus souvent à durée déterminée.

Graphique 11. Périodes importantes ou récurrentes de reprises d'études et formations en cours de parcours



10 % des jeunes de la génération 2010 ont repris soit des études, soit (un peu moins souvent) une formation durable, dès les premières années suivant l'arrêt de leur formation initiale. Ces épisodes ont été massivement longs puisque, en moyenne, on recense sur la période plus de onze mois en reprise d'études et plus de cinq mois en formation. Un quart des jeunes de ce groupe ont même passé plus de vingt et un mois en reprise d'études. Un quart n'ont jamais travaillé mais, dans l'ensemble, ils ont cependant passé un peu de temps en emploi, en moyenne neuf mois durant les trois années qui ont suivi la fin de leur formation initiale, illustrant le fait que tous les retours sur les bancs de l'école ne sont pas une réponse à des difficultés d'accès à l'emploi. Ces retours témoignent aussi pour partie des stratégies des jeunes qui parfois effectuent un détour par l'emploi, le chômage ou l'inactivité avant d'accéder à la filière qu'ils souhaitaient ou pour laquelle ils se sont peu à peu décidés.

LA STRUCTURE DES NIVEAUX DE DIPLÔMES MARQUE FORTEMENT LES CONDITIONS D'INSERTION DES JEUNES FORMÉS DANS UNE RÉGION

En 2010, au niveau national, quatre jeunes sur dix ont quitté le système éducatif diplômés de l'enseignement supérieur. Ce taux connaît d'importantes variations selon la région de formation. Ainsi, la Picardie, les Basse et Haute-Normandie et Champagne-Ardenne comptent environ trois diplômés du supérieur pour dix sortants, pour presque un sur deux en Île-de-France ou en Midi-Pyrénées.

Au printemps 2013, le taux de chômage reste supérieur à 20 %. Si ce constat global traduit les difficultés d'insertion, celles-ci diffèrent aussi selon la région de formation. Avec un taux de chômage supérieur à 26 %, la situation est particulièrement défavorable pour les jeunes formés en Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Lorraine, régions connaissant un faible dynamisme économique. La forte proportion de sortants de l'enseignement secondaire, catégorie la plus touchée par le chômage, explique en partie la mauvaise position de la Picardie ; en Champagne-Ardenne, le chômage concerne aussi une part élevée de sortants de l'enseignement supérieur.

57 % des jeunes de la génération 2010 ont connu un accès rapide et durable à l'emploi, cependant les jeunes formés dans les régions septentrionales et méridionales sont moins concernés par ce type de trajectoire. La part de temps passé en emploi sur la période pour les jeunes de Picardie, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais est ainsi inférieure d'au moins 4 points à celle de l'ensemble (66 %).

La rémunération mensuelle nette médiane des jeunes en emploi au printemps 2013 s'élève à 1 410 euros et elle varie peu d'une région à l'autre. Les différences régionales sont en effet très faibles pour les jeunes possédant au mieux un diplôme de l'enseignement secondaire. Les rémunérations sont plus élevées dans les régions où la part de diplômés de l'enseignement supérieur est importante : Île-de-France bien sûr, mais également Alsace et Midi-Pyrénées.

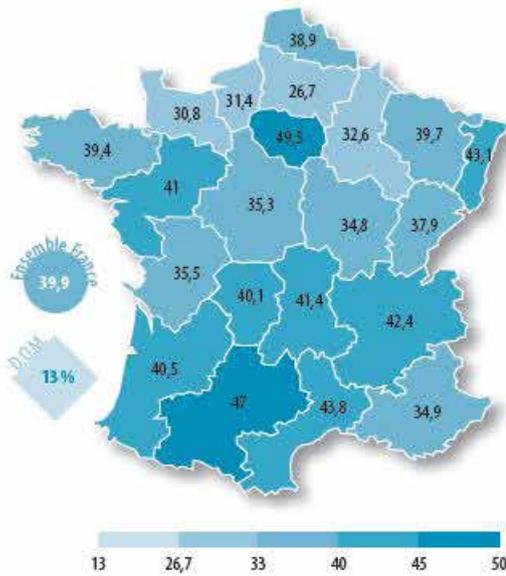
Les jeunes formés dans les régions marquées par un marché du travail plus morose ne perçoivent pas des revenus sensiblement inférieurs à l'ensemble. Par exemple, la rémunération médiane avoisine les 1 340 euros pour les sortants de Picardie et de Poitou-Charentes, soit un montant un peu plus élevé qu'en Bourgogne.

La variabilité régionale des rémunérations est plus visible pour les diplômés de l'enseignement supérieur : leur revenu médian net mensuel est supérieur à 1 710 euros pour ceux formés en Île-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Lorraine, tandis qu'il ne dépasse pas 1 600 euros pour ceux formés en Champagne-Ardenne, Bretagne, Poitou-Charentes ou Limousin.

Les départements d'outre-mer (DOM) se distinguent de l'ensemble des régions de France métropolitaine sur tous les indicateurs. De nombreux jeunes des DOM quittent leur région d'origine pour poursuivre leurs études supérieures en métropole. Dans ces conditions, seulement 13 % des jeunes ayant effectué leur dernière année de formation dans un DOM quittent l'école avec un diplôme de l'enseignement supérieur. Les conditions d'insertion sont tout particulièrement difficiles pour les sortants de DOM : seul un sur cinq connaît une trajectoire d'accès rapide à l'emploi et, au printemps 2013, leur taux de chômage s'élève encore à 54,9 %. Même quand ils sont en emploi à cette date, leur rémunération mensuelle nette est inférieure d'environ 200 euros à celle des sortants de métropole.

Carte 1. Distribution spatiale des indicateurs d'insertion et de niveau de formation, enquête Génération 2010

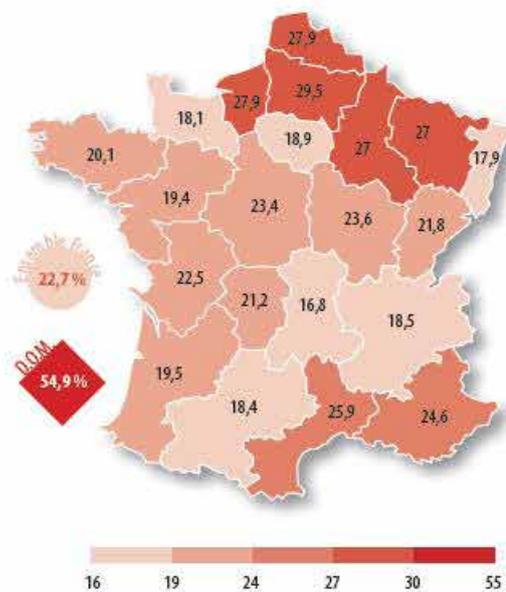
► Part de diplômés de l'enseignement supérieur (%)



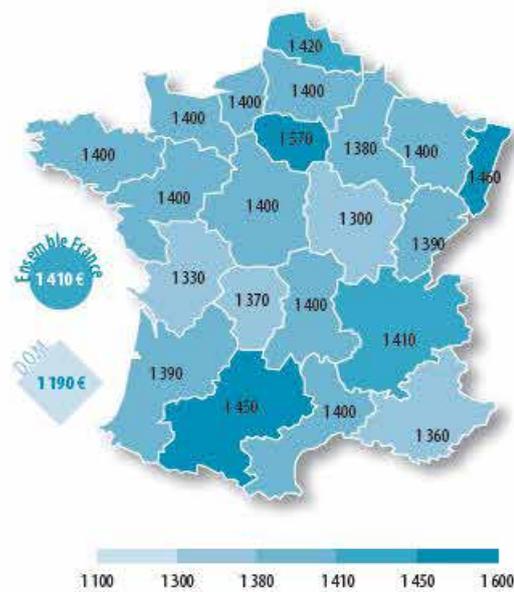
► Ils ont accédé rapidement et durablement à l'emploi (%)



► Taux de chômage au printemps 2013 (%)



► Revenu net mensuel médian au printemps 2013 (en €)



Source : CEREQ, enquête Génération 2010.

Tableau 1. Trajectoires d'entrée dans la vie active selon le niveau de diplôme

	Accès rapide et durable à l'emploi		Accès différé à l'emploi		Décrochage de l'emploi		Chômage persistant et/ou inactivité durable		Formation ou reprise d'études	
	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010
Non-diplômés	34	29	20	16	10	12	28	32	8	11
CAP-BEP	55	52	17	15	10	12	13	16	5	5
Bac	57	56	13	11	10	10	8	7	12	16
Bac + 2	73	73	13	9	6	10	3	3	5	5
Bac + 3 - Licence	68	70	12	8	6	8	6	4	8	10
Bac + 4 - Master 1	59	69	18	12	8	6	6	5	9	8
Bac + 5 - Master2	68	75	22	10	4	9	4	3	2	3
Doctorat	77	79	12	11	5	4	5	4	1	2
Ensemble	58	58	16	12	8	10	11	11	7	9

Lecture : 34 % des jeunes sortis du système éducatif en 2004 ont connu des trajectoires d'insertion d'accès rapide et durable à l'emploi pendant les trois premières années de vie active.

Champ : jeunes sortis du système éducatif en 2004 et 2007 interrogés respectivement en 2007 et 2010.

Source : CEREQ, enquêtes Génération 2004 et 2007.

Tableau 2. Trajectoires d'entrée dans la vie active, génération 2007

	Accès rapide et durable à l'emploi	Accès différé à l'emploi	Décrochage de l'emploi	Chômage persistant ou récurrent	Formation ou reprise d'études
Sexe					
Hommes	60	11	10	11	7
Femmes	54	13	10	12	10
Ensemble	58	12	10	9	8
Résidence à la fin des études					
ZUS	45	15	11	21	8
Hors ZUS	58	12	10	11	9
Ensemble	58	12	10	9	8

Champ : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus).

Source : CEREQ, *Quand l'école est finie*, 2012.

6.2. SENTIMENTS DE DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

Au cours de leurs trois premières années de vie active, 15 % des jeunes dont un parent au moins est né à l'étranger estiment avoir été victimes de discrimination à l'embauche pour des motifs racistes.

Tous motifs confondus, 12 % des jeunes estiment avoir été victime de discrimination à l'embauche au cours des trois premières années de leur parcours d'insertion. Parmi eux, 41 % rapportent avoir été confrontés à ce type de situation une seule fois, quand 13 % disent avoir été concernés très souvent.

Les motifs de discrimination évoqués peuvent être multiples, mais les deux principaux relèvent du racisme (discrimination en raison de la couleur de peau, du nom ou du prénom, de l'accent, de l'origine étrangère ou, plus rarement, de la religion) et du sexisme (discrimination en raison du sexe, d'une grossesse en cours ou à venir, de charges familiales). Ils sont rarement évoqués en même temps. Les particularités physiques ou de look arrivent en troisième place. Suivent le lieu de résidence (très souvent cité en même temps que des motifs à connotations racistes), puis l'âge et le manque d'expérience. Le handicap ou les problèmes de santé sont peu évoqués.

Les jeunes femmes se sentent un peu plus souvent concernées que les jeunes hommes par des discriminations à l'embauche (13 % contre 10 %). De fait, les femmes sont bien plus nombreuses à être concernées par des sentiments de discriminations sexistes : 5 % d'entre elles l'évoquent contre 1 % des hommes. Les discriminations liées au lieu de résidence sont, quant à elles, un peu plus souvent évoquées par des jeunes hommes que par des jeunes femmes.

Les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger sont particulièrement touchés par ces sentiments de discrimination : 24 % d'entre eux sont concernés contre 9 % des jeunes dont les deux parents sont nés en France. Sans grande surprise, pour les premiers, c'est très souvent à un motif d'ordre raciste ou lié au lieu de résidence qu'est imputée la discrimination ressentie.

Les jeunes quittant la formation initiale avec peu ou pas de diplômes sont plus enclins à se dire victimes de discrimination à l'embauche que les autres. Inversement, les jeunes titulaires des diplômes les plus protecteurs en termes d'accès à l'emploi, notamment ceux issus des formations en santé-social de l'enseignement supérieur, font beaucoup plus rarement état de telles discriminations, et ce même lorsque l'un de leurs parents est né à l'étranger.

Tableau 3

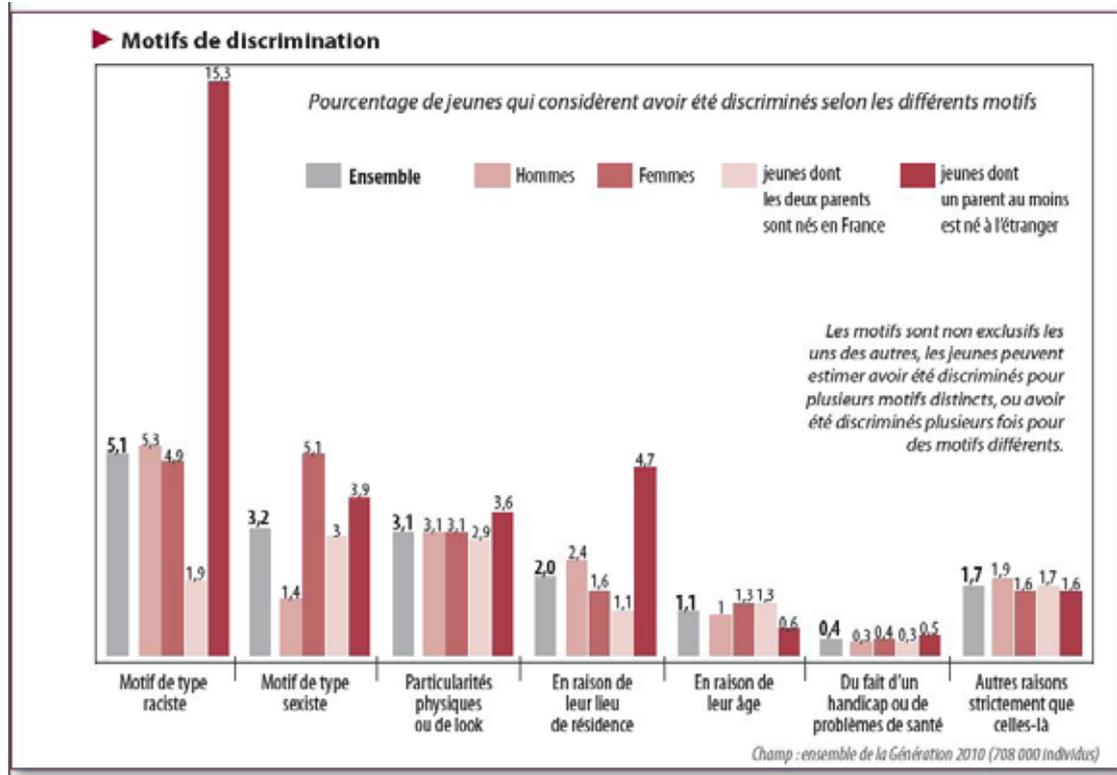
► Niveau de diplôme et sentiments de discrimination

	Ensemble	Hommes	Femmes	Leurs deux parents sont nés en France	Un seul de leurs parents est né en France	Leurs deux parents sont nés à l'étranger
(en %)						
Aucun diplôme	15	14	16	12	24	20
CAP-BEP	13	12	15	11	15	23
CAP-BEP tertiaire	14	14	14	12	17	23
CAP-BEP industriel	12	11	21	11	13	24
Baccalauréat	11	10	12	9	12	24
Bac professionnel et techno tertiaire	13	14	12	10	14	26
Bac professionnel et techno industriel	9	8	15	8	16	20
Bac général	10	8	11	8	10	21
Bac+2 hors santé social	12	9	15	9	12	30
Bac+2 tertiaire	13	11	15	11	14	28
Bac+2 industriel	9	8	13	7	6	35
Bac+2/3 santé social	5	6	5	5	4	11
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	11	9	13	7	15	30
Licence Professionnelle	7	6	8	5	11	22
Autre Bac+3/4	13	11	14	9	17	33
Bac+5 (M2)	10	8	12	7	8	30
Université	11	9	12	7	10	29
École de commerce	11	7	14	9	8	27
École d'ingénieurs	7	6	10	5	1	33
Doctorat (D)	9	8	10	7	10	19
Ensemble	12	10	13	9	14	24

Champ : ensemble de la Génération 2010 (708 000 individus)

Source : CEREQ, enquête Génération 2010.

Graphique 12



Source : CEREQ, enquête Génération 2010.

Graphique 13. Proportion de jeunes ayant le sentiment d'avoir subi une discrimination à l'embauche



Champ : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus).

Source : CEREQ, enquête Génération 2007.

6.3. ACCÈS À LA FORMATION CONTINUE

En 2010, les salariés des entreprises privées de dix salariés et plus affichent une espérance annuelle de formation de 17 heures en moyenne. Ce sont les moins de 30 ans qui se forment le plus (20 heures), viennent ensuite les 30-39 ans (19 heures), et les plus âgés ferment la marche (14 heures). Des distinctions affleurent toutefois selon les catégories socioprofessionnelles structurées autour de deux tendances significatives.

Dans toutes les catégories socioprofessionnelles, à l'exception de la catégorie ouvrière, ce sont les plus jeunes qui se forment le plus. L'espérance de formation décline ensuite à mesure que l'âge augmente jusqu'à atteindre un plancher pour les salariés âgés de 50 ans et plus. Seule exception, les ouvriers, parmi lesquels ce sont les 30-39 ans qui se forment le plus et les 40-49 ans le moins.

Une deuxième tendance marque le lien entre l'âge et la formation : la distance entre les catégories socioprofessionnelles observée à travers l'espérance de formation se réduit à mesure que l'âge augmente. Ainsi, 22 heures séparent l'espérance annuelle de formation des jeunes cadres de celle des jeunes employés ; cet écart n'est plus que de 6 heures en ce qui concerne les 50 ans et plus.

Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les salariés âgés de 40 à 49 ans sont ceux qui déclarent le plus souvent un besoin ou une envie de formation non satisfaits. Plus précisément, c'est le cas des cadres et des employés. En revanche, parmi les professions intermédiaires, ce sont les 30-39 ans qui se déclarent les plus insatisfaits ; chez les ouvriers, ce sont les plus jeunes qui déclarent le plus de frustrations. Les plus formés ne sont donc pas les plus satisfaits.

Graphique 14. Espérance annuelle de formation

■ Espérance annuelle de formation* selon l'âge (en heures)



■ Espérance annuelle de formation* selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle (en heures)

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
15 à 29 ans	40	28	18	14	20
30 à 39 ans	37	19	10	16	19
40 à 49 ans	25	25	13	9	17
50 ans et plus	15	18	9	13	14
Ensemble	28	22	14	13	17

* L'espérance annuelle de formation est un indicateur synthétique qui correspond à la moyenne des durées individuelles annualisées.

Modalité de calcul : - pour un salarié ayant travaillé 12 mois dans l'entreprise et ayant suivi au moins une formation, la durée individuelle annualisée est équivalente au temps passé en formation au cours de l'année ;

- pour un salarié ayant travaillé moins de 12 mois dans l'entreprise, le calcul est effectué sur la base d'un « équivalent 12 mois ». Exemple : pour un salarié ayant travaillé 9 mois dans l'entreprise et ayant suivi une ou plusieurs formations d'une durée totale de 20 heures la durée individuelle annualisée est de : $(20/9) \times 12 = 26,6$ heures ;

- pour un salarié n'ayant pas accédé à la formation, quelle que soit sa durée d'emploi dans l'entreprise, la durée individuelle annualisée est nulle.

L'espérance de formation est obtenue en divisant la somme des durées individuelles annualisées par le nombre d'individus. Elle est exprimée en heures par salarié.

■ Besoins de formation non satisfaits selon l'âge (%)

Part de salariés ayant eu un besoin ou une envie de formation non satisfait en 2010

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
15 à 29 ans	21	31	19	23	22
30 à 39 ans	28	36	20	20	25
40 à 49 ans	36	28	24	21	26
50 ans et plus	24	14	14	17	17
Ensemble	29	27	19	20	23

[Source : DIFES2 / Traitement : Céreq / Champ : salariés des entreprises de 10 salariés et plus - 2010]

Tableau 4. Part des sortants, selon le diplôme, déclarant avoir suivi au moins une formation durant la période non emploi observée à la date d'enquête, soit trois ans après la sortie du système éducatif

Plus haut diplôme obtenu	A suivi au moins une formation (en %)	Effectif total
NON-DIPLOMÉ	21	64 795
CAP-BEP-MC	14	36 831
BACCALAURÉAT	20	49 791
BAC + 2 à BAC + 4	16	22 531
BAC + 5 et plus	14	12 881
Ensemble	18	186 829

Note de lecture : sur les 186 829 sortants qui ne sont pas en emploi à la date d'enquête, soit trois ans après la sortie du système éducatif, 18 % déclarent avoir suivi une formation.

Champ : ensemble des sortants ayant connu au moins une période de non-emploi (186 829 individus), Génération 2010.

Source : CEREQ, enquête Génération 2010.

Trois ans après la sortie du système éducatif, parmi les sortants sans diplôme qui ne sont pas en emploi, 21 % déclarent avoir suivi au moins une formation au cours de la situation de non-emploi observée. Ce taux de formation diminue avec le niveau de formation. Ainsi, les sortants ayant au moins un diplôme de niveau bac +5 sont 14 % à avoir suivi une formation.

47 % des formations sont suivies dans le but d'apprendre un nouveau métier. Les sortants ayant un niveau baccalauréat et les détenteurs d'un CAP BEP sont ceux qui expriment le plus cet objectif. Le deuxième objectif est d'être mieux préparé pour la recherche d'emploi, 19 % des formations ont été suivies avec cette finalité.

Tableau 5

Objectif principal de la formation, en pourcent

Plus haut diplôme obtenu	D'être mieux préparé à la recherche d'emploi	De vous remettre à niveau dans une discipline générale (langues, math...)	D'apprendre un nouveau métier	De vous perfectionner dans votre ancien métier	De créer ou reprendre une entreprise	Extra professionnel	Autre	répartition selon le diplôme
NON DIPLOME	25	15	41	9	2	2	6	40
CAP-BEP-MC	17	14	51	12	2	2	2	15
BACCALAUREAT	14	6	57	13	3	2	6	30
BAC+2 à BAC+4	18	14	39	17	5	0	7	11
BAC+5 et plus	18	14	34	6	10	0	18	4
Ensemble	19	12	47	11	3	2	6	100

Champ : ensemble des formations suivies durant la période de non emploi observée à la date d'enquête, soit 1 198 observations représentatives de 30 370 formations, Génération 2010

Source : CEREQ, enquête Génération 2010.

Les moyens d'information mobilisés pour repérer les formations potentielles diffèrent selon le niveau de diplôme. Ainsi, les sortants sans diplôme et les sortants ayant un CAP BEP mobilisent essentiellement les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation pour obtenir des renseignements sur les formations possibles. En revanche, les plus diplômés utilisent davantage Internet, les salons visités ou les intermédiaires tels que Pôle emploi ou l'APEC. Par ailleurs, les sortants de niveau CAP BEP et ceux n'ayant pas de diplôme ont moins

recours aux réseaux d'amis ou au cercle familial que les autres sortants pour obtenir de l'information sur les formations.

Tableau 6

Moyens d'information mobilisés, en pourcent

Plus haut diplôme obtenu	Pôle Emploi ou l'APEC	Une mission locale ou une PAIO	Un organisme de formation	Une agence d'intérim	Un autre intermédiaire (chambre de commerce, chambre des métiers, syndicats, association)	Internet, une publicité, en visitant un salon	Des connaissances (amis, famille)	répartition selon le diplôme
NON DIPLOME	8	54	6	1	2	9	19	40
CAP-BEP-MC	15	46	5	1	3	12	19	15
BACCALAUREAT	10	22	9	0	5	23	30	30
BAC+2 à BAC+4	27	6	7	2	6	23	30	11
BAC+5 et plus	23	0	2	0	10	31	34	4
Ensemble	12	36	7	1	4	16	24	100

Champ : ensemble des formations suivies durant la période de non emploi observée à la date d'enquête, soit 1 198 observations représentatives de 30 370 formations, Génération 2010

Source : CEREQ, enquête Génération 2010.

Concernant l'appréciation de l'utilité des formations, deux tiers des formations suivies sont jugées nécessaires pour rechercher un emploi et un quart des formations sont considérées comme apportant des compléments pour la recherche d'emploi sans être essentielles.

Tableau 7

Sentiment d'utilité de la formation, en pourcent

Plus haut diplôme obtenu	Etait nécessaire	Etait un plus mais elle n'était pas essentielle	N'était pas utile pour retrouver un emploi	répartition selon le diplôme
NON DIPLOME	66	22	12	40
CAP-BEP-MC	66	24	11	15
BACCALAUREAT	70	24	6	30
BAC+2 à BAC+5 et plus	61	36	3	15
Ensemble	66	25	9	100

Champ : ensemble des formations suivies durant la période de non emploi observée à la date d'enquête, soit 1 198 observations représentatives de 30 370 formations, Génération 2010

Source : CEREQ, enquête Génération 2010.

6.4. PART DES JEUNES QUI NE SONT NI EN EMPLOI NI EN FORMATION (NEET)

Tableau 8. Jeunes ni en emploi ni en formation de 2004 à 2014
Moyennes annuelles en %

	Ensemble	Hommes	Femmes	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
Niveaux						
2004	13,2	10,9	15,6	5,4	16,6	18,0
2008	12,7	10,7	14,7	5,5	15,9	16,8
2012	15,2	13,9	16,5	6,6	18,5	20,3
2013	13,8	12,3	15,3	6,5	16,0	18,8
2014	13,7	12,6	14,7	6,3	15,6	19,0
Évolution						
2003-2008	-0,5	-0,2	-0,9	0,1	-0,8	-1,2
2008-2012	2,5	3,2	1,8	1,1	2,6	3,6
2013-2014	-0,1	0,3	-0,6	-0,2	-0,3	0,2

Note : en raison de la refonte du module formation de l'enquête Emploi en 2013, les données de 2004 à 2012 ne sont pas comparables aux données postérieures.

Concepts : NEET = chômeurs ou inactifs n'ayant pas suivi au cours des quatre dernières semaines une formation conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu (formation formelle) ou une formation non formelle pendant les quatre dernières semaines ; âge atteint à la date de l'enquête.

Champ : ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi 2004-2014.

En 2010, la Commission européenne a adopté comme nouvel indicateur de l'insertion des jeunes sur le marché du travail la part des NEET (Neither in Employment nor in Education or Training). Cet indicateur mesure la proportion de jeunes qui ne sont ni emploi ni en formation, qu'elle soit formelle ou non formelle.

En moyenne, sur l'année 2014, 13,7 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni emploi ni en formation. La proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation croît avec l'âge : en 2014, elle s'élève à 6,3 % entre 15 et 19 ans, 15,6 % entre 20 et 24 ans et 19,0 % entre 25 et 29 ans. La proportion de NEET plus élevée pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes (14,7 % contre 12,6 % en 2014) est due à la tranche d'âge des 25-29 ans (23 % contre 15 %) en raison de la plus forte inactivité féminine à des âges où la présence de jeunes enfants est fréquente.

La part des 15-29 ans en NEET a nettement augmenté entre 2008 et 2012 (+2,5 points) avec la forte récession économique. En revanche, de 2013 à 2014, la part des 15-29 ans en NEET a très légèrement baissé (-0,1 point).

POUR EN SAVOIR PLUS

Galtier B., Minni C., 2015, *DARES analyses*, « Emploi et chômage des jeunes de 15-29 ans en 2014 : stabilisation des taux d'activité, d'emploi et de chômage », n° 088, décembre.

6.5. TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE (SEUIL 60 %)

L'indicateur retenu pour mesurer le taux de pauvreté monétaire des jeunes est la proportion de jeunes dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (1000 euros mensuels en 2013). L'INSEE, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative, alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian (valeur qui partage la population en deux sous-populations, celle dont le niveau de vie est supérieur ou égal au niveau de vie médian et celle dont le niveau de vie lui est inférieur).

Tableau 9. Proportion de jeunes sous le seuil de pauvreté, selon la tranche d'âge et le sexe

	2010 (1)			2012 (2)			2013		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Moins de 18 ans	20,0	19,2	19,4	20,2	20,5	20,4	19,6	19,6	19,6
18 à 29 ans	19,5	16,1	17,7	21,3	19,8	20,6	20,0	17,3	18,6
30 à 49 ans	13,7	11,2	12,3	14,5	11,5	13,0	14,1	11,9	13,0
Ensemble de la population	15,0	13,3	14,0	14,7	13,9	14,3	14,3	13,6	14,0

(1) À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

(2) Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012 et 2013.

UNE PLUS FORTE PROPORTION DE « PAUVRES » PARMIS LES JEUNES

En 2013, près d'un cinquième des jeunes âgés de moins de 18 ans ou âgés de 18 à 29 ans sont sous le seuil de pauvreté : ces jeunes appartiennent à des ménages dont le niveau de vie¹¹ est inférieur à 1000 euros mensuels. Toutes classes d'âges confondues, le taux de pauvreté, après avoir augmenté de 0,3 point de 2010 à 2012, se stabilise à nouveau à 14 %.

UNE HAUSSE DU TAUX DE PAUVRETÉ PLUS PRONONCÉE CHEZ LES JEUNES

Entre 2010 et 2013, les taux de pauvreté des jeunes de moins de 18 ans et des jeunes âgés de 18 à 29 ans restent élevés et avoisinent les 20 %.

La pauvreté recule chez les adultes âgés de 30 à 49 ans (13 %) et est inférieur au taux de pauvreté pour l'ensemble de la population (14 %).

¹¹ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

LES JEUNES FEMMES PLUS EXPOSÉES AU RISQUE DE PAUVRETÉ

On note une disparité des taux de pauvreté selon la tranche d'âge des individus, mais aussi selon leur sexe. Ainsi, en 2013, toutes classes d'âge confondues, 14,3 % des femmes sont sous le seuil de pauvreté contre 13,6 % des hommes. L'écart entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes est de +2,7 points pour la tranche des 18-29 ans. En revanche, en 2013, le taux de pauvreté ne varie pas selon le sexe pour les jeunes de moins de 18 ans (19,6 %).

LA PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE : UNE MESURE DE LA PAUVRETÉ BASÉE SUR LE RESENTI DES PERSONNES

L'évaluation des situations de pauvreté au regard des conditions de vie complète l'approche fondée sur la seule dimension monétaire. Le taux de pauvreté en termes de conditions de vie mesure la proportion de ménages qui connaissent au moins huit restrictions parmi les 27 répertoriées dans l'enquête et regroupées en 4 grandes dimensions : l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Le seuil de huit privations est fixé de manière conventionnelle et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de survie décente.

Tableau 10. Pauvreté en conditions de vie selon le sexe et l'âge de la personne de référence du ménage

En %	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Moins de 30 ans	16,6	14,6	16,1	14,7	13,1	12,9	12,7
30 à 44 ans	14,3	15,0	14,5	15,7	17,4	15,9	15,8
45 à 59 ans	11,7	12,5	12,7	13,4	13,5	13,1	12,9
Ensemble des ménages	12,7	12,5	12,9	12,6	13,3	12,5	11,9

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, enquêtes statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004, 2006, 2008 à 2012.

La part globale des ménages « pauvres en conditions de vie » (autour de 12 %, voir le tableau 10) a diminué de 0,8 point entre 2006 et 2012 et reste inférieure à celle de l'ensemble de la population sous le seuil de pauvreté monétaire (autour de 14 %).

Cette part, relativement stable, entre 2006 et 2012, a cependant fortement baissé pour les jeunes âgés de moins de 30 ans et référents de leur ménage : leur taux de pauvreté en conditions de vie passe de 16,6 % à 12,7 %, soit 3,9 points de moins. En revanche, les taux de pauvreté en conditions de vie, pour les classes d'âge 30 à 44 ans et 45 à 59 ans, augmentent pour atteindre en 2012 respectivement 15,8 % (soit 1,5 point de plus qu'en 2006) et 12,9 % (soit 1,2 point de plus qu'en 2006).

Cette évolution est inverse à celle de l'indicateur de pauvreté monétaire qui augmente entre 2006 et 2012. La comparabilité entre ces deux indicateurs est difficile. Ce constat illustre bien

l'écart entre la mesure « objective » du premier indicateur et la mesure plus « subjective » du second.

Par ailleurs, dans le premier indicateur, tous les jeunes sont pris en compte, tandis que dans le second, seule une faible proportion d'entre eux l'est : celle des moins de 30 ans qui sont référents du ménage auquel ils appartiennent.

L'indicateur de pauvreté en conditions de vie apporte toutefois un éclairage complémentaire, dans un domaine où la perception de l'individu peut s'avérer aussi pertinente que l'indicateur basé sur des données de revenus et de composition du ménage.

UNE MESURE TERRITORIALE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Le dispositif sur les revenus disponibles localisés (RDL) de l'INSEE permet, également, d'obtenir des données sur les revenus disponibles, les niveaux de vie et la pauvreté monétaire jusqu'aux niveaux régional et départemental.

Tableau 11. Pauvreté monétaire selon la région et l'âge de la personne de référence du ménage

En %	2011			2012		
	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	Tous âges confondus	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	Tous âges confondus
Régions						
Alsace	20,4	15,8	12,2	20,4	15,2	11,8
Aquitaine	22,7	14,8	13,5	21,7	14,1	12,9
Auvergne	23,5	15,6	14,3	22,1	14,5	13,3
Basse-Normandie	21,6	15,8	13,7	21,4	15,1	13,3
Bourgogne	21,1	15,3	13,2	20,9	14,9	12,8
Bretagne	19,3	12,0	11,5	18,8	11,2	10,5
Centre	20,7	14,7	12,5	20,8	14,3	12,3
Champagne-Ardenne	25,5	18,3	15,5	26,2	18,3	15,4
Corse	25,3	19,8	19,2	27,2	21,2	20,4
Franche-Comté	20,6	14,9	13,1	20,8	14,7	13,0
Haute-Normandie	22,0	15,8	13,8	22,2	15,4	13,5
Île-de-France	16,5	13,6	13,5	18,5	15,7	15,0
Languedoc-Roussillon	30,6	22,6	19,6	29,8	22,4	19,8
Limousin	26,7	17,5	15,4	26,3	17,4	15,4
Lorraine	23,8	17,6	14,7	24,4	17,9	14,6
Midi-Pyrénées	24,4	15,4	14,6	22,9	14,8	13,9
Nord-Pas-de-Calais	28,6	22,1	19,7	30,0	21,5	19,3
Pays de la Loire	17,9	12,1	11,6	17,2	11,1	10,7
Picardie	24,5	17,9	15,5	25,9	17,8	15,6
Poitou-Charentes	23,2	15,8	14,3	22,1	14,4	13,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23,6	18,5	16,4	24,1	19,0	16,9
Rhône-Alpes	18,7	13,6	12,4	18,8	13,5	12,1
France métropolitaine	21,5	15,6	14,3	21,9	15,8	14,3

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul. France métropolitaine.

Source : INSEE, revenus disponibles localisés (RDL) 2011. INSEE, DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier localisé social et fiscal pour 2012.

Tous âges confondus, les taux de pauvreté issus de cette exploitation sont relativement cohérents avec le premier indicateur de pauvreté monétaire avec un taux global de 14,3 % contre 14 % (voir tableau 9).

Par région, les taux de pauvreté monétaire des jeunes sont relativement élevés dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie, en Corse (notamment, en Haute-Corse) et dans le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées avec un peu plus d'un jeune sur quatre de moins de 30 ans et un peu moins d'une jeune sur quatre de 30 à 39 ans.

Au sein du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les départements les plus touchés sont l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales : respectivement 21 %, 19,2 % et 20,5 %. Quant au Nord-Pas-de-Calais-Picardie, les taux de pauvreté les plus élevés concernent les départements du Nord (18,8 %) et du Pas-de-Calais (20,2 %).

Viennent, ensuite, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Vaucluse : 19,8 %) et la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (Ardenne : 19,3 %).

On peut, également, citer le cas de la région Île-de-France dont les taux de pauvreté du département de la Seine-Saint-Denis, tous âges confondus (26,9 %) et pour la classe d'âge 30 à 39 ans (28,7 %), sont les plus élevés de l'ensemble des départements et supérieurs, pour ces deux classes d'âge, aux taux globaux de la France métropolitaine (respectivement : 14,3 % et 15,8 %).

7. Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire¹²

Au cours de l'année 2014, 3 034 mineurs sont entrés en prison. Leur détention étant généralement courte (trois mois en moyenne), ils sont peu nombreux à un instant donné : 704 mineurs sont écroués au 1^{er} janvier 2015, dont 623 de plus de 16 ans (88 %). Parmi eux, 252 mineurs sont en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM), soit 36 % des mineurs détenus, les autres sont dans les quartiers pour mineurs des maisons d'arrêt.

La prise en charge des mineurs au sein des lieux de détention est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée des professionnels de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la santé. L'administration pénitentiaire garantit l'organisation globale de la détention et favorise la mise en œuvre des missions assurées par ces intervenants.

7.1 TAUX DE SCOLARISATION DES MINEURS DÉTENUS

En 2014, 97 % des mineurs détenus étaient scolarisés. Ce taux se maintient à un niveau élevé depuis trois ans, après avoir fortement progressé par rapport à 2007, date à laquelle il était de 90 %. La scolarisation est un peu plus forte dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), où elle atteint 98 %.

Tableau 1. Taux de scolarisation des mineurs détenus de 2007 à 2014

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de scolarisation	90 %	93 %	92 %	98 %	95 %	97% (e)	96% (e)	97% (e)

Les taux ont été calculés à partir des effectifs recensés lors de la première semaine de décembre.

(e) Valeur estimée, l'enquête étant incomplète pour les quartiers mineurs.

Note : en 2012, l'enquête 48 n'a pu être exploitée que pour les EPM.

Champ : France métropolitaine + outre-mer (DOM et COM).

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, enquêtes 48 ou 49 (selon les années).

12 A participé à la rédaction de cette section : sous-direction de la statistique et des études (SDSE)

Le niveau de scolarisation traduit l'un des objectifs de l'enseignement en milieu pénitentiaire de scolariser l'ensemble des mineurs¹³. Quel que soit leur temps de détention, tous les mineurs détenus doivent se voir offrir la possibilité d'un bilan pédagogique personnel¹⁴ à partir duquel le service d'enseignement propose à l'équipe pluridisciplinaire un projet individuel de formation qui tient compte des contraintes liées à la composition des groupes, du comportement du mineur et des autres activités proposées. Ainsi, tous les mineurs qui étaient dans un cursus scolaire avant leur incarcération (20 % des mineurs détenus) doivent pouvoir suivre un enseignement pour que la détention n'introduise pas une rupture dans leur parcours. Ceux qui étaient déscolarisés (80 %), dont la quasi-totalité est sans qualification, doivent se voir offrir¹⁵ la possibilité de reprendre des études afin d'atteindre un niveau de formation reconnu.

L'offre de formation doit s'adapter à des temps de détention courts, car trois quarts des mineurs sont libérés avant trois mois. Les mineurs détenus non scolarisés en détention ne sont incarcérés que quelques jours ou ont refusé catégoriquement les activités proposées.

7.2. ENSEIGNEMENT POUR LES MINEURS DÉTENUS

En 2014, les mineurs détenus bénéficient en moyenne de 15 heures¹⁶ d'enseignement ou de formation par semaine. Cette durée est restée relativement stable depuis 2007 et constitue la part la plus importante de l'emploi du temps des mineurs incarcérés¹⁷.

Les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), qui hébergent 36 % des mineurs détenus, sont conçus pour permettre à l'éducatif d'occuper cette place centrale en s'appuyant sur un encadrement renforcé. En 2014, ils dispensent en moyenne 18 heures d'enseignement ou de formation par semaine. Dans les maisons d'arrêt (QM), le nombre d'heures dispensé est significativement inférieur (12,5 heures d'enseignement en 2011, dernière année connue, soit 4,5 heures de moins que dans les EPM la même année).

13 La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 rappelle que « l'administration pénitentiaire garantit aux mineurs détenus le respect des droits fondamentaux reconnus à l'enfant » (art. 59).

14 Article D. 516 du Code de procédure pénale.

15 Conformément à l'article L. 122-2 du Code de l'éducation.

16 Valeur en partie estimée, l'enquête étant incomplète pour les quartiers mineurs.

17 Article D. 517 du Code de procédure pénale.

Tableau 2. Nombre d'heures hebdomadaires moyen de scolarisation pour les mineurs détenus et scolarisés de 2007 à 2014

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'heures moyen	14,1h	13,9 h	13,9 h	13,8 h	14,0 h	15,0h (e)	15,0 h (e)	15,0 h (e)
EPM (*)	nd	17,4 h	18,1 h	18,1 h	17,0 h	19,0 h	17,2 h	17,0 h
QM (*)	nd	12,8 h	11,8 h	11,5 h	12,5 h	nd	nd	nd
MAF (*)	nd	6,9 h	6,4 h	9,9 h	11,6 h	nd	nd	nd

(*) EPM : établissements pénitentiaires pour mineurs (tous mineurs) ; QM : quartiers pour mineurs (garçons mineurs) ; MAF : maisons d'arrêt pour femmes (filles mineures). Les nombres d'heures moyens ont été calculés à partir des effectifs recensés lors de la première semaine de décembre des années concernées.

(e) Valeur estimée, l'enquête étant incomplète pour les quartiers mineurs.

Note : en 2012, l'enquête 48 n'a pu être exploitée que pour les EPM.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, enquêtes 48 ou 49 (selon les années).

Champ : France métropolitaine + outre-mer (DOM et COM).

Tableau 3. Répartition des niveaux de formation atteints des mineurs détenus et scolarisés de 2007 à 2017

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de mineurs présentés aux examens classiques de l'Éducation nationale	479	500	467	483	376	409	nd	nd
Nombre de mineurs reçus	368	387	360	369	289	339	nd	316
au CFG (*)	317	330	310	346	258	290	nd	219
au Brevet	45	34	32	20	28	40	nd	35
au CAP/BEP	2	6	12	3	2	8	nd	55
au bac	4	4	6	0	1	1	nd	8

(*) CFG : certificat de formation générale.

Nd : non disponible.

Champ : France métropolitaine + outre-mer (DOM et COM).

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, enquêtes 48 ou 49 (selon les années).

Pour les services d'enseignement, tous établissements confondus et compte tenu du taux important de déscolarisation des mineurs au moment de leur incarcération, le travail pédagogique porte autant sur les apprentissages que sur la remise en place de comportements et de capacités à suivre des situations collectives de formation.

En 2014, 316 mineurs détenus ont été reçus à un examen de l'Éducation nationale. Le diplôme obtenu est essentiellement le certificat de formation générale (CFG) garantissant l'acquisition de connaissances de base dans des domaines généraux (français, mathématiques, vie sociale et professionnelle). Par ailleurs, en 2014, 781 mineurs étaient reçus à d'autres validations (attestation scolaire de sécurité routière, brevet informatique et Internet, diplômes attestant de la maîtrise de la langue française, prévention et secours civiques de niveau 1) qui requièrent moins de préparation. Ils étaient 802 en 2010, 856 en 2011 et 804 en 2012.

7.3 ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES MINEURS DÉTENUS

Les temps réservés à des activités socio-éducatives font partie intégrante de l'emploi du temps des mineurs¹⁸. Leur participation à ces activités est un autre moyen d'accès au savoir et peut faciliter leur engagement dans les actions d'enseignement. Le service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a recours à des intervenants extérieurs dans le montage et l'animation des activités socio-éducatives. À cet effet, des partenariats sont conclus avec des associations, notamment de bénévoles (GENEPI, Ligue de l'enseignement, etc.), et des structures culturelles (bibliothèques publiques territoriales, etc.). Enfin, l'emploi du temps du mineur prévoit des temps repérés pour les entretiens éducatifs avec les éducateurs en détention, mais aussi ceux du milieu ouvert, du placement judiciaire ou des partenaires extérieurs associés à la prise en charge.

En 2014, les services de la PJJ ont suivi 83 % des mineurs détenus, soit 3 129 mineurs. Le taux de suivi est inférieur à 2013 (96 %), mais les mineurs suivis ont bénéficié de plus d'heures en moyenne. En effet, les activités socio-éducatives occupaient en moyenne 6,3 heures par semaine pour les mineurs suivis en 2014 et 5,5 heures en 2013. La durée est plus importante de moitié en EPM (7,6 heures) par rapport aux quartiers mineurs (5,0 heures).

Tableau 4. Taux de suivi et nombre d'heures hebdomadaires moyen en activités socio-éducatives pour les mineurs détenus en 2013

Années	2013	2014
Taux de suivi socio-éducatif	96 %	83%
Nombre d'heures moyen	5 h	6,3 h

Champ : France métropolitaine + outre-mer (DOM et COM).

Sources : ministère de la Justice, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, GAME 2010 ; direction de l'administration pénitentiaire, statistique trimestrielle au 1^{er} janvier.

La période de suivi socio-éducatif en détention (2,8 mois en moyenne) couvre quasiment toute la période d'incarcération, que le mineur soit prévenu ou condamné, en EPM ou en quartier mineurs. Les 3 579 sessions organisées ont concerné en moyenne 3 mineurs par activité en EPM et 5 en quartier mineurs. Cependant, il faut souligner que l'intervention des services de la PJJ auprès de ces mineurs détenus est plus large que le seul suivi socio-éducatif, puisqu'elle inclut également des temps d'entretiens éducatifs non compris dans l'heure d'activité.

¹⁸ Article D. 518 du Code de procédure pénale.

7.4 FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES MAJEURS DÉTENUS

Au 1^{er} janvier 2014, 16 435 jeunes majeurs, âgés de 18 à 24 ans, étaient détenus et 24 741 ont été incarcérés au cours de l'année. Parmi eux, 6 354 ont suivi une formation professionnelle en 2014, soit 15 %. La durée moyenne d'une formation est de 240 heures. Ce volume d'heures est relativement important compte tenu de la durée moyenne de détention (huit mois).

Depuis 2012, le nombre de stagiaires s'est réduit (8 894 en 2012) ainsi que leur part parmi les jeunes majeurs ayant séjourné en prison (21 % en 2012). Néanmoins, cette baisse traduit un recentrage des moyens, la durée moyenne des formations s'étant accrue dans le même temps : elle était de 210 heures en 2012, soit 30 heures de moins. En 2014, les jeunes majeurs représentent 28 % des stagiaires de la formation professionnelle, alors qu'ils comptent pour 24 % des détenus.

Les formations qui regroupent le plus de stagiaires âgés de 18 à 24 ans sont celles des secteurs du bâtiment (24 % des stagiaires), de l'hôtellerie-restauration (9 %), puis du transport (7 %). Dans chaque secteur d'activité, il est proposé des actions de formation qualifiante de type CAP, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle et également des préqualifications. Certaines actions sont essentiellement destinées à la remise à niveau ou à la préparation à la sortie.

Tableau 5. Taux de jeunes majeurs détenus ayant suivi une formation professionnelle et nombre d'heures hebdomadaires moyen de ces formations

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de formation des jeunes majeurs	20 %	20 %	21 %	17 %	15 %
Nombre d'heures moyen par formation	170 h	185 h	210 h	232 h	240 h

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.

Champ : France métropolitaine + outre-mer (DOM et COM).

POUR EN SAVOIR PLUS

Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice, 2015, *L'enseignement en milieu pénitentiaire : rapport sur l'année 2014-2015*.

Ministère de l'Éducation nationale, circulaire d'orientation, n° 2011-239 du 8-12-2011, MEN-DGESCO A-3/JUS-DAP.

Mainaud T., 2015, « Une justice des mineurs adaptée à une délinquance particulière », *Infostat Justice*, n° 133, février.

8. Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité¹⁹

8.1 RÉPARTITION DE LICENCES SPORTIVES DÉLIVRÉES AUX JEUNES DE 15-19 ET 20-29 ANS

L'indicateur retenu est le taux de licences sportives selon le sexe, la région et les deux tranches d'âge 15-19 ans et 20-29 ans. Il est calculé en rapportant le nombre de licences d'une population à l'effectif total de cette population. Il est calculé hors fédérations sportives scolaires (les données sur l'âge des licenciés ne sont pas disponibles pour les deux fédérations scolaires USEP²⁰ et UGSEL²¹, qui représentent environ 1,7 million de licences sportives). Les données de population pour 2014 sont des données estimées par l'INSEE.

Tableau 1. Taux de licences sportives par sexe, tranche d'âge et région en 2014 (en %)

	Hommes		Femmes	
	15 à 19 ans	20 à 29 ans	15 à 19 ans	20 à 29 ans
11 - Île-de-France	41,3	18,6	21,0	7,6
24 - Centre-Val de Loire	45,7	29,7	26,7	12,2
27 - Bourgogne-Franche-Comté	43,5	28,0	25,3	11,1
28 - Normandie	42,5	26,6	25,0	10,4
32 - Nord-Pas-de-Calais-Picardie	39,6	25,0	20,9	9,0
44 - Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	41,5	27,6	24,6	11,3
52 - Pays de la Loire	51,6	31,8	29,7	12,3
53 - Bretagne	55,8	33,8	34,2	13,0
75 - Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	52,4	33,6	29,5	13,3
76 - Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	49,2	31,1	26,2	11,8
84 - Auvergne-Rhône-Alpes	48,0	29,4	28,1	12,8
93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	47,0	25,6	24,2	9,9
94 - Corse	46,4	27,6	20,1	7,5
France métropolitaine	45,8	26,8	25,4	10,6
01 - Guadeloupe	45,6	22,2	17,5	7,1
02 - Martinique	38,7	18,1	15,7	6,0
03 - Guyane	26,1	16,2	9,4	6,0
04 - Réunion	31,6	20,0	12,1	6,0
DOM	34,9	19,5	13,4	6,2
France métropolitaine et DOM	45,4	26,6	25,0	10,5

Source : INJEP-MEOS, recensement des licences mené auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports.

Champ : France entière.

¹⁹ Ont participé à la rédaction de cette section : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS), Direction générale des entreprises (DGE).

²⁰ Union sportive de l'enseignement du premier degré.

²¹ Union générale sportive de l'enseignement libre.

Le recensement porte sur les licences et non sur les licenciés. Un individu peut ainsi être licencié dans plusieurs fédérations différentes et détenir plusieurs licences. Il est impossible d'estimer aujourd'hui le nombre de licenciés qui est mécaniquement surestimé par le nombre de licences.

Une répartition fiable par âge et par région n'est pas disponible pour les années antérieures à 2012. Toutefois, pour les années à venir, le recensement des licences sportives permettra de produire les statistiques détaillées par région, âge et sexe (voir tableau ci-dessus). Une analyse des évolutions dans le temps sera ainsi possible.

DES TAUX DE LICENCES SPORTIVES PLUS ÉLEVÉS CHEZ LES JEUNES, NOTAMMENT LES HOMMES

Pour la France entière (France métropolitaine + DOM), le taux de licences des 15-19 ans est respectivement de 45,4 % pour les hommes et de 25 % pour les femmes. Pour les 20-29 ans, ces taux sont plus faibles : 26,6 % pour les hommes et 10,5 % pour les femmes.

Quelles que soient les régions observées et la tranche d'âge, le taux de licences masculines est toujours supérieur au taux de licences féminines, et cet écart est plus marqué au sein des 20-29 ans que chez les 15-19 ans. Ainsi, pour les 20-29 ans, le rapport entre les taux de licences masculines et féminines est compris entre 2,3 et 3,7 selon la région, alors que pour les 15-19 ans, ce rapport varie seulement entre 1,6 et 2,8.

DE FORTES DISPARITÉS RÉGIONALES

Il existe d'importantes disparités entre les régions. Le taux de licences pour les 15-19 ans varie de 26,1 % à 55,8 % pour les hommes et de 9,4 % à 34,2 % pour les femmes. Parmi les régions présentant les plus forts taux de licences jeunes, on trouve notamment la Bretagne, l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et les Pays de la Loire, avec un taux de licences masculines supérieur à 50 % et un taux de licences féminines supérieur à 29 %. À l'inverse, la Guyane, la Réunion, la Martinique et le Nord-Pas-de-Calais-Picardie présentent les plus faibles taux de licences pour les 15-19 ans inférieurs à 20 %.

L'Île-de-France est la région qui voit le plus chuter son taux de licences au passage des 20 ans : il est alors divisé par 2,2 pour les hommes et par 2,8 pour les femmes. Pour les autres régions, ce même taux est compris entre 1,5 et 2,1 pour les hommes et entre 1,6 et 2,7 pour les femmes.

8.2 FRÉQUENTATION DES INSTITUTIONS PATRIMONIALES ET ARCHITECTURALES

La diffusion et la transmission du savoir relatif aux œuvres patrimoniales sont un axe fondamental de la politique patrimoniale de l'État et passent par l'accès des publics aux œuvres qui constituent notre mémoire collective.

Au cours de l'année 2015, près de 9 millions de jeunes (de moins de 18 ans et âgés de 18 à 25 ans) ont bénéficié de la gratuité dans les établissements relevant du programme Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication (mesure mise en place en avril 2009), ce qui représente près de 23 % de la fréquentation totale.

Le calcul de cet indicateur résulte de la somme de :

- △ - la part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales ;
- △ - la part des 18-25 ans de l'Union européenne dans la fréquentation des collections permanentes des institutions patrimoniales et architecturales.

Il est à noter que la majeure partie des musées nationaux relevant du programme Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication se trouvent à Paris ou dans la région Île-de-France (Louvre, Orsay-Orangerie, Quai Branly, Cité de l'architecture et du patrimoine [CAPA]...). L'indicateur intègre également le nombre de scolaires reçus par les services éducatifs des Archives nationales.

Tableau 2. Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales

	2013	2014	2015	2016
	14,2 %	15,1 %	14 %	> 16 %
	6,14 millions	6,14 millions	5,6 millions	6,4 millions
Fréquentation totale				
	43,3 millions	43,6 millions	41,6 millions	> 40 millions

Tableau 3. Part des 18-25 ans résidant dans l'Union européenne dans la fréquentation des collections permanentes des institutions patrimoniales et architecturales

	2013	2014	2015	2016
	10,9 %	11 %	9,6 %	> 10 %
	3,9 millions	3,95 millions	3,3 millions	> 3,4 millions
Fréquentation collections permanentes				
	35,4 millions	36,2 millions	34,8 millions	s/o

La politique du ministère en faveur du jeune public s'est poursuivie en 2015. La part des moins de 18 ans (en visite scolaire ou non) fréquentant les musées nationaux et les monuments nationaux, ainsi que les scolaires accueillis par les services d'Archives nationales, baisse d'un point par rapport à 2014 pour s'établir à 14 % et n'atteint pas la valeur prévisionnelle (> 16 %). Ce fléchissement est en partie imputable aux effets des attentats terroristes – ceux de janvier, mais surtout ceux du 13 novembre 2015 – et aux consignes ministérielles d'interdiction de sorties scolaires et d'utilisation des transports en commun. D'autres facteurs de baisse se cumulent : la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et la baisse constante des crédits consacrés aux transports scolaires. En revanche, on constate l'augmentation régulière de la fréquentation du jeune public hors du cadre scolaire encouragée par le développement d'offres culturelles ciblées sous forme d'expositions et d'activités.

Au total, ce sont près de 5,6 millions de jeunes qui ont fréquenté les institutions patrimoniales et architecturales (-11,7 % en volume par rapport à 2014 et -5,7 % par rapport à 2013). Au sein des musées nationaux (y compris la CAPA), la part du jeune public est de 12,9 % par rapport à la fréquentation totale (hors activités culturelles à Versailles), ce qui représente plus de 3,8 millions de visites. Pour les monuments nationaux, elle s'établit à 17,4 %, soit plus de 1,7 million de visites des moins de 18 ans.

Concernant les 18-25 ans, ils représentent près de 22,3 millions de visites dans les établissements relevant du programme Patrimoines depuis l'entrée en vigueur de la mesure en avril 2009, dont 3,3 millions en 2015. La part des 18-25 ans dans la fréquentation des monuments nationaux et des collections permanentes des musées nationaux s'établit à 9,6 % en 2015 et est très proche de la valeur prévisionnelle attendue (> 10 %). Cette fréquentation reste plus élevée dans les musées nationaux (la part des 18-25 ans représente 10,4 % de la fréquentation des collections permanentes) que dans les monuments nationaux (7,4 %). La baisse de fréquentation constatée entre 2014 et 2015 correspond au fléchissement général observé dans la fréquentation des collections permanentes – dû notamment à l'impact des attentats –, mais aussi à des périodes de travaux dans certains grands établissements (MNAM-CNAC-GP, par exemple) générant la fermeture momentanée des collections permanentes.

En 2014, dans le cadre de l'évaluation des politiques tarifaires des musées nationaux, le département de la politique des publics de la Direction générale des patrimoines (DGP) s'est intéressé à la sociologie des visiteurs âgés de 18 à 25 ans en relation avec leur connaissance et leur usage de la mesure de gratuité. Une enquête par questionnaires s'est déroulée en avril-mai 2014 dans huit établissements présentant des collections nationales (5 en Île-de-France et 3 dans d'autres régions²²) auprès de 1 400 visiteurs âgés de 18 à 25 ans.

22 Musées d'Orsay, du Moyen Âge (Cluny), du Quai Branly, aux châteaux de Fontainebleau et de Versailles, ainsi qu'au MuCEM, au Louvre-Lens et au Centre Pompidou-Metz.

CIRCONSTANCES DE VISITE, HORIZON D'ATTENTES ET SATISFACTION

Pour les 18-25 ans, la décision de visiter ne s'anticipe pas longtemps à l'avance : c'est un acte spontané, improvisé le jour même pour le quart d'entre eux. La pratique de visite est conviviale : dans 9 cas sur 10, les jeunes se rendent dans les établissements en compagnie. Enfin, il s'agit presque aussi souvent d'une pratique de proximité (32 %), d'une excursion à la journée (33 %) ou d'une visite touristique (35 %).

Désir de connaissance, expérience esthétique, être ensemble et se détendre constituent des motifs de visite les plus souvent évoqués par les 18-25 ans. Ils ont, bien plus que leurs aînés, une conscience aiguë du rôle de démocratisation culturelle des institutions muséales.

En moyenne, les 18-25 ans découvrent le musée où ils sont enquêtés dans 6 cas sur 10. Ces primo-visiteurs s'avèrent très exigeants : plus sévères que leurs aînés sur l'évaluation de l'offre, seulement 14 % d'entre eux déclarent que leurs attentes ont été dépassées et seulement 29 % sont disposés à recommander la visite à leur entourage. Du côté de ceux qui sont déjà venus, la satisfaction est plus élevée et le processus de fidélisation déjà enclenché.

CONNAISSANCE ET USAGES DE LA GRATUITÉ DANS LES MUSÉES

Parmi les 18-25 ans enquêtés, 80 % avaient déjà profité de la gratuité des collections permanentes des musées nationaux avant cette visite. Si, en moyenne et dans la plupart des musées enquêtés, les trois quarts des jeunes savent que cette gratuité est appliquée, ce score n'atteint pas 50 % dans les musées récemment ouverts (MuCEM et Louvre-Lens).

Au total, elle est un facteur de décision chez 7 jeunes sur 10. Les données des enquêtes précédentes (2009, 2010 et 2012) sont donc confirmées. La gratuité mobilise dès la préparation du projet de visite et jusqu'à l'arrivée au musée : elle détermine aussi bien les « initiateurs » de la sortie que les « suiveurs » qu'elle peut enrôler encore au tout dernier moment. La socialisation à la culture par les pairs s'en trouve favorisée dans le cadre de visites plus courtes et décontractées.

Sur la durée, la gratuité favorise le développement de la familiarité muséale chez 87 % des bénéficiaires qui l'ont utilisée pour explorer différents musées. Chez 42 %, la fidélisation à un établissement au moins est déjà installée. En revanche, l'âge de l'après-gratuité s'envisage avec assez peu d'enthousiasme et de manière pragmatique : les offres culturelles gratuites continueront d'être privilégiées (38 % des réponses) et le nombre de sorties au musée sera réduit (28 %).

À l'idée que la gratuité des 18-25 ans puisse être un jour abandonnée, la moitié s'indigne très fort (« C'est scandaleux », « Quelle aberration », « C'est contraire au principe de démocratisation de la culture »), le tiers exprime des regrets (« C'est dommage », « C'est décevant », « C'est triste, j'aurai dû plus en profiter »), et le dixième se résigne et s'adapte (« Je ferai plus attention

au choix des musées à visiter », « Je ferai autre chose », « J'irai moins souvent »). Moins de 2 % y sont indifférents.

Parmi les arguments les plus souvent cités par les opposants à la suppression de cette gratuité, on trouvera le renforcement des inégalités d'accès à la culture (59 %), l'entrave à la formation culturelle des jeunes (25 %), la démission de l'État (14 %).

SOCIOLOGIE DES VISITEURS ÂGÉS DE 18 À 25 ANS

À l'instar de leurs aînés, le public des 18-25 ans est majoritairement féminin (62 %). Parmi ces jeunes, 67 % sont en cours d'études, 21 % déjà dans la vie active, 8 % en stage ou en apprentissage et 6 % en recherche d'emploi.

Concernant leur milieu social d'origine, près de la moitié des parents ont un niveau inférieur ou équivalent au bac. Les jeunes originaires des classes moyennes inférieures et populaires (respectivement 23 % et 27 %) sont aussi nombreux que les jeunes issus des classes moyennes supérieures et supérieures (respectivement 31 % et 19 %). Au regard de la stratification sociale de l'ensemble du public des musées nationaux – en activité ou retraité –, le public des 18-25 ans présente un ancrage nettement plus populaire et plus conforme à la stratification nationale.

Enfin, les jeunes issus de milieux populaires sont encore plus mobilisés par la gratuité que ceux d'autres origines sociales (les trois quarts des jeunes issus de milieux populaires déclarent que la gratuité a compté dans leur décision de visite, *versus* les deux tiers des jeunes issus d'autres origines sociales).

8.3 SORTIES CULTURELLES DES JEUNES

SORTIES AU CINÉMA

En 2012, 58 % des personnes de plus de 15 ans sont sorties au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois. C'est plus souvent le cas pour les jeunes de moins de 30 ans : 83 %. Parmi eux, les plus jeunes sont ceux qui vont le plus au cinéma : 88 % pour les 16-19 ans, contre seulement 76 % des 25-29 ans.

Depuis 2000, la proportion de jeunes allant au cinéma au moins une fois dans l'année a d'abord baissé : elle était de 83 % en 2000 et a atteint 78 % en 2009, son point le plus bas. Les années récentes font état d'un retour en grâce du cinéma et la proportion de jeunes de 16 à 29 ans ayant été au cinéma au moins une fois dans l'année est revenue à son niveau de 2000 : 83 %. Cette hausse récente de la fréquentation des salles de cinéma est essentiellement le fait des plus âgés, les 25-29 ans. En revanche, la participation des plus jeunes (les 16-19 ans) reste en 2012 la même qu'en 2009. Les moins de 20 ans sont les seuls à ne pas avoir été retournés dans les salles. Les écarts entre groupes d'âge se sont donc réduits.

Les différences par sexe ne sont pas significatives, y compris à l'intérieur de chaque groupe d'âge : autant de filles que de garçons ont été au cinéma dans l'année, quel que soit leur âge.

La proportion de jeunes sortant au cinéma au moins une fois dans l'année est très semblable dans toutes les régions. Hors Île-de-France cependant, cette proportion de jeunes sortant au cinéma est d'autant plus faible que la taille des communes est petite, sans toutefois que les différences soient très fortes.

Tableau 4. Proportion de personnes sorties au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois, selon leur âge, leur sexe, leur région de résidence (en %)

Âges	2000	2003	2006	2009	2012
<i>Ensemble de la population française (16 ans ou plus)</i>	50	52	51	52	58
16-19 ans	91	91	88	87	88
20-24 ans	85	86	80	82	86
25-29 ans	74	74	70	68	76
Ensemble jeunes 16-29 ans	83	84	79	78	83

Ensemble jeunes 16-29 ans	2000	2003	2006	2009	2012
Hommes	85	86	81	78	81
Femmes	81	81	78	78	84
Île-de-France	89	85	80	87	82
Autres régions	81	83	79	77	85

Champ : France métropolitaine, personnes en ménage ordinaire de 16 ans ou plus.

Source : INSEE, enquêtes PCV et SRCV.

SORTIES AU SPECTACLE VIVANT

De plus en plus de Français vont au spectacle. En 2000, 29 % des personnes de plus de 15 ans étaient allées au moins une fois au cours des douze derniers mois au théâtre ou au concert ; ils sont 35 % en 2012. Les jeunes y vont plus : 45 % en 2012. Contrairement au cinéma, les différences entre les différents groupes d'âge en dessous de 30 ans ne sont pas significatives. Les jeunes filles vont plus au spectacle que les garçons.

Les écarts entre régions ou entre zones urbaines sont plus nettes que pour les sorties au cinéma : plus de jeunes sortent au spectacle vivant en région parisienne que dans les autres régions. Mais l'écart, important en 2000, est devenu très réduit en 2012, du fait notamment de l'augmentation des sorties des jeunes aux spectacles dans les plus petites villes et dans les zones rurales.

Les enquêtes de l'INSEE utilisées pour mesurer les sorties au théâtre ou au concert ne permettent pas de distinguer les différents types de spectacles (théâtre, café-théâtre, concert de musique classique, rock, rap, opéra, comédie musicale, ballet, etc.). Cette augmentation assez nette des sorties au spectacle vivant des jeunes en zone rurale et dans les petites villes correspond peut-être à la fréquentation des festivals, mais seule une enquête au questionnaire plus détaillé pourrait le confirmer.

Tableau 5. Proportion de personnes sorties au moins une fois au théâtre ou au concert au cours des douze derniers mois, selon leur âge, leur sexe, leur région de résidence (en %)

Âges	2000	2003	2009	2012
<i>Ensemble de la population française (16 ans ou plus)</i>	29	32	33	35
16-19 ans	38	40	45	46
20-24 ans	41	44	43	43
25-29 ans	36	43	41	46
Ensemble jeunes 16-29 ans	38	42	43	45

Ensemble jeunes 16-29 ans	2000	2003	2009	2012
Hommes	37	39	42	43
Femmes	39	46	44	47
Île-de-France	50	50	47	46
Autres régions	35	41	42	45

Lecture : parmi les jeunes de 16 à 29 ans, la proportion d'hommes qui sont sortis au théâtre ou au concert au cours des douze derniers mois est de 43 % en 2012.

Champ : France métropolitaine, personnes en ménage ordinaire de 16 ans ou plus.

Source : INSEE, enquêtes PCV et SRCV.

SORTIES AU MUSÉE OU VISITES D'EXPOSITIONS

Les jeunes visitent un peu plus les musées et les expositions que les personnes plus âgées. En 2012, 37 % des personnes de plus de 15 ans ont ainsi déclaré avoir au cours des douze derniers mois visité un musée ou une exposition ; ils sont 41 % parmi les jeunes de 16 à 29 ans. Parmi eux, les plus jeunes sont ceux qui vont le plus au musée ou aux expositions.

Les jeunes femmes vont très nettement plus souvent au musée ou aux expositions que les jeunes hommes : 45 % des femmes de 16 à 29 ans en 2012 contre seulement 36 % des hommes, écarts que l'on retrouve pour toutes les tranches d'âge en dessous de 30 ans.

Sans surprise du fait de l'abondance de l'offre en la matière, les jeunes de la région parisienne vont nettement plus souvent au musée ou aux expositions que ceux des autres régions (47 % contre 40 %).

Tableau 6. Proportion de personnes ayant au moins au cours des douze derniers mois visité un musée ou une exposition, selon leur âge, leur sexe, leur région de résidence (en %)

Âges	2005	2009	2012
<i>Ensemble de la population française (16 ans ou plus)</i>	39	36	37
16-19 ans	44	41	42
20-24 ans	37	37	41
25-29 ans	40	39	40
Ensemble jeunes 16-29 ans	40	39	41

Ensemble jeunes 16-29 ans	2005	2009	2012
Hommes	36	35	36
Femmes	45	43	45
Île-de-France	48	46	47
Autres régions	38	38	40

Lecture : parmi les jeunes de 16 à 29 ans, la proportion d'hommes qui ont visité un musée ou une exposition au cours des douze derniers mois est de 36 % en 2012.

Champ : France métropolitaine, personnes en ménage ordinaire de 16 ans ou plus.

Source : INSEE, enquêtes PCV et SRCV.

8.4 TAUX DE DÉPART EN VACANCES DES JEUNES DE 15 À 24 ANS

Durant plusieurs décennies (1960 à 2000), le taux de départ en vacances des Français a connu une croissance continue sous l'effet de l'évolution de la législation du travail, des aspirations des Français, des aides dispensées ou encore du développement d'offres meilleur marché. Cependant, la progression du taux de Français partant en vacances s'est nettement ralentie par la suite. Depuis dix ans, ce taux ne progresse plus, voire recule sous l'effet de la crise économique.

Les contraintes financières se sont accrues, en effet, et les enfants des familles les moins aisées ont vu leur taux de départ en vacances se réduire entre 2004 et 2011. Les enfants et adolescents (de 5 à 19 ans) sont particulièrement touchés : 3 millions d'entre eux sont exclus de l'accès aux vacances. Il est à noter que le taux de départ en vacances chute après 17 ans.

Dans ce contexte, « l'accès aux vacances pour tous » a été établi comme une priorité politique que la persistance de la crise économique rend plus nécessaire encore. Un plan d'action est appelé à être mis en place à l'horizon 2013-2017 pour réduire la fracture touristique entre les Français qui peuvent partir en vacances et ceux qui sont contraints d'y renoncer faute de moyens financiers.

Œuvrer pour l'accès aux vacances du plus grand nombre invite à agir sur la solvabilisation des particuliers mais aussi sur l'évolution de l'offre afin de répondre aux besoins de certains publics (les personnes partant rarement, celles en situation de handicap, les seniors et les jeunes).

Tableau 7. Taux de départ par tranche d'âge pour motif personnel, toutes destinations confondues

	2010			2011			2012			2013			2014		
	Ens.	F	H												
Ensemble	75,8	76,6	75	75,9	76,1	75,8	75,1	76	74,1	75,1	75,5	74,5	74,3	75	73,5
15-24 ans	72	77,5	65,9	68,2	69,6	66,8	70,7	78	63,2	73,7	79,7	67,5	72,8	78,5	67,2
25-34 ans	80,6	81,5	79,7	81,8	82,1	81,6	81,6	82,2	81	79,8	79,1	80,4	78,5	78,6	78,4
35-49 ans	80,8	81,7	79,8	82,2	82,2	82,1	80,7	81,3	80,1	80,7	80,6	80,9	79,9	79,9	79,9
50-64 ans	77,1	77,7	76,5	77,3	77,4	77,1	75,1	75,4	74,8	74,9	75,8	74	74,5	75,1	73,9
65 ans et plus	67,4	66,2	69	67,8	68,1	67,4	66,8	66,4	67,3	66,6	65,9	67,4	66,2	66,4	65,9

Sources : DGE, Banque de France, enquête Suivi de la demande touristique (SDT).

Champ : France entière

En 2014, un peu moins des trois quarts des personnes en moyenne partent en vacances. La propension à partir des différentes tranches d'âge évolue peu, sauf pour les plus jeunes. Ainsi les taux de départs des 15-24 ans et des 25-34 ans sont respectivement en baisse de 0,9 et 1,3 point.

Le taux de départ en voyage augmente avec l'âge, passant de 72,8 % pour les 15-24 ans à un pic de 79,9 % pour les 35-49 ans, avant de reculer à 74,5 % pour les 50-64 ans puis à 66,2 % pour les plus âgés. C'est donc entre 25 et 50 ans que l'on part le plus.

Le taux de départ en vacances des jeunes varie dans le temps plus fortement que ceux des autres classes d'âge. Ainsi, en 2011, ce taux a diminué nettement et s'est rapproché de celui des 65 ans et plus. En 2014, la propension à partir des jeunes âgés de 15 à 24 ans progresse de 2,1 points compensée par la baisse de 3,1 points du taux de départ des adultes âgés de 25-34 ans.

L'accentuation du taux de départ des jeunes est tirée en fait par un taux de départ en vacances beaucoup plus élevé chez les jeunes femmes : 78,5% des jeunes femmes sur dix contre 67,2 % chez les jeunes hommes. D'une façon plus générale, le taux de départ en vacances est légèrement plus prononcé chez les femmes.

Certaines études (voir l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes [OVLEJ]) montrent, parallèlement à la baisse des départs en vacances, le développement prédominant des vacances avec les parents ; les modes de vacances sans les parents, qui favorisent l'épanouissement personnel et l'autonomisation des jeunes, s'avérant plus fréquents au sein des milieux plus aisés.

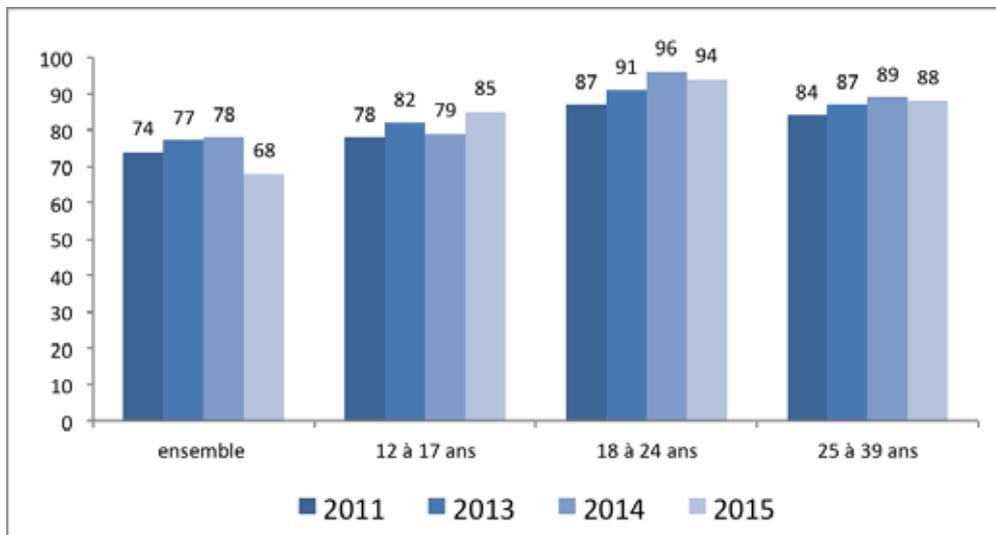
9. Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers d'Internet²³

9.1 ACCÈS À INTERNET DES JEUNES DE 12 À 24 ANS

L'usage d'Internet se banalise et la fracture numérique se réduit entre catégories sociales. Les différences restent toujours marquées entre générations tout en s'estompant avec le temps. En cinq ans au total, les jeunes de 15 à 29 ans ne représentent plus qu'un quart des internautes en 2012 contre un tiers en 2007.

Un fossé entre générations persiste dans la **capacité à utiliser** les derniers usages d'Internet. La maîtrise des jeux vidéo, la messagerie instantanée et l'usage du *chat* échappent en grande partie aux parents. Par ailleurs, le **besoin de communication sociale** mais également l'usage d'Internet pour les travaux scolaires peuvent expliquer une plus grande fréquence d'utilisation par les jeunes.

Graphique 1. Fréquence de connexion quotidienne à Internet des jeunes



Source : CREDOC, enquête sur la diffusion des TIC dans la société française.
Champ : France métropolitaine

En 2013, plus des trois quarts des personnes équipées d'un accès Internet à domicile se sont connectées quotidiennement ; ce taux, reparti à la hausse (+3 points) en 2012, s'est stabilisé en 2013. Toutefois, les individus âgés de 18 à 24 ans sont restés les plus enclins à se connecter tous les jours (91 %), dépassant en 2013 les adultes de 25 à 39 ans (87 %). Ces derniers progressent de 3 points en 2012, alors que les 18 à 24 ans reculent.

²³ A participé à la rédaction de cette section : Direction générale des entreprises (DGE).

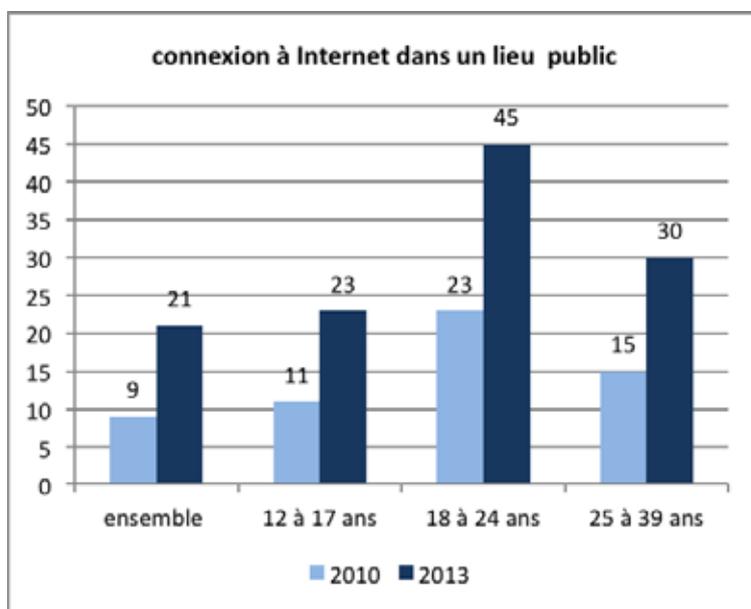
En revanche, les jeunes de 12 à 17 ans sont moins nombreux à se connecter tous les jours (82 % en 2013, -3 points en 2012). Leur fréquence d'utilisation est désormais supérieure à celle des adultes âgés de 40 à 59 ans (71 %).

Par ailleurs, il apparaît que la probabilité de se connecter quotidiennement croît régulièrement avec le niveau de diplôme.

9.2 MODE D'USAGE D'INTERNET DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

En 2013, les jeunes de 18 à 24 ans (et les plus diplômés) sont les plus nombreux à se connecter dans d'autres lieux que le domicile. Dans un lieu public (gare, bibliothèque, cybercafé), ils sont 45 % en 2013 (+ 4 points de pourcentage) à se connecter avec un ordinateur portable ou une tablette tactile, soit un peu plus du double de l'ensemble de la population et un peu moins que le double des adolescents de 12 à 17 ans.

Graphique 2. Connexion à Internet dans un lieu public (bibliothèque, cybercafé, etc.) en utilisant les équipements mis à disposition au cours des douze derniers mois, selon l'âge (en %)



Source : CREDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations.

Champ : France métropolitaine

Depuis 2010, cette connexion en mobilité connaît une progression très nette : passant de 9 % en 2010 à 21 % en 2013 pour l'ensemble de la population. Cette progression est encore plus marquée pour les jeunes de 18 à 24 ans dont la proportion passe de 23 % en 2010 à 45 % en 2013 (+ 22 points). La connexion à l'extérieur des jeunes de 12 à 17 ans est passée de 11 % en 2010 à 23 % en 2013, un peu au-dessus de la moyenne d'ensemble.

Depuis quelques années, de nouveaux supports (*smartphone, netbook, tablette, lecteur MP3, livre électronique, etc.*) se sont développés et permettent d'accéder à Internet en dehors de chez soi ou de son lieu de travail.

L'Internet mobile s'est ainsi fortement développé durant ces cinq dernières années. Près de 40 % des personnes l'utilisent en 2012, contre seulement 10 % en 2007 (*enquête INSEE 2012*). Il ne s'est cependant pas propagé de la même manière pour toutes les catégories de population. Ainsi, en 2012, son utilisation est surtout fonction de l'âge : les trois quarts des 15-29 ans l'ont adopté contre seulement 16 % des personnes âgées de 60 à 74 ans.

9.3 MOTIFS D'USAGE D'INTERNET DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

Les jeunes définissent Internet à l'aune de leurs propres activités : un outil de divertissement, un outil de communication et une grande bibliothèque. En revanche, à côté des pratiques les plus récréatives (jeux en réseau, accès à des films ou à de la musique), les activités plus pratiques ne se développent que progressivement avec l'âge (déclarer des revenus, demander des documents administratifs, etc.).

Tableau 1. Usages d'Internet des 12-24 ans en 2013 (en %)

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
12-17 ans	Écoute, téléchargement de la musique sur Internet	79	82	78	90	91	94
	Visionnage, téléchargement de films sur Internet	65	66	64	66	nd	59
	Démarches administratives ou fiscales en ligne	(7)	(8)	(12)	(7)	(5)	(6)
	Participation à des réseaux sociaux	77	84	80	76	77	79
18-24 ans	Écoute, téléchargement de la musique sur Internet	71	80	74	86	83	91
	Visionnage, téléchargement de films sur Internet	60	72	70	73	nd	73
	Démarches administratives ou fiscales en ligne	54	63	54	65	56	62
	Participation à des réseaux sociaux	76	81	84	86	88	92
Ensemble de la population	Écoute, téléchargement de la musique sur Internet	37	40	40	49	47	51
	Visionnage, téléchargement de films sur Internet	25	29	28	32	nd	35
	Démarches administratives ou fiscales en ligne	43	48	48	51	51	53
	Participation à des réseaux sociaux	36	40	42	45	48	52

Remarque : les chiffres entre parenthèses reposent sur des effectifs faibles ; à considérer avec précaution.

Nd : non disponible.

Source : CREDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations, 2013.

Champ : France métropolitaine

De manière générale, les TIC, et Internet en particulier, accompagnent le parcours des jeunes dans leur quête d'identité. Elles peuvent constituer un instrument de distanciation d'avec le milieu familial et un moyen d'affirmation personnelle.

L'âge est également un critère de segmentation pour ce qui est des divertissements sur Internet : télécharger de la musique, des logiciels et des films, jouer en réseau et visionner des clips sont davantage des pratiques des « jeunes ».

La probabilité d'être membre d'un réseau social (Facebook, MySpace, LinkedIn) dépend étroitement de l'âge de la personne. En 2013, environ 86 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans fréquentent ce type de réseau, soit +2 points par rapport à 2012, ainsi que 76 % des jeunes de 12 à 17 ans, soit -4 points de pourcentage par rapport à 2012. Pour l'ensemble des utilisateurs, la part de fréquentation d'un réseau social passe de 42 % à 45 % en 2013, soit une progression plus rapide que celle des plus jeunes. Par ailleurs, la participation à des réseaux sociaux est la seule activité plus répandue chez les femmes que chez les hommes, quel que soit l'âge.

C'est également l'âge qui commande le **plus les pratiques musicales** sur Internet. Les jeunes sont les plus nombreux à pratiquer aussi bien l'écoute en *streaming* que le téléchargement. Les adolescents âgés de 12 à 17 ans sont, de loin, les plus concernés par ces pratiques (90 % en 2013, soit + 12 points de pourcentage par rapport à 2012). Les jeunes de 18 à 24 ans pratiquent également l'écoute ou le téléchargement de musique sur Internet (86 % en 2013, soit +12 points de pourcentage).

10. Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes²⁴

10.1 MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION FORMELLE

Tableau 1. Nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de programmes d'éducation formelle

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Erasmus	28 283	30 213	31 747	33 269	35 311	36 757	40 346*
OFQJ	850	761	812	807	773	724	798
OFAJ					41 648	38 433	35 305
Comenius					186	245	
Total					77 918	76 159	76 449*

* Chiffres provisoires à ce jour.

Source : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), recensement auprès des organismes concernés.

L'indicateur est le nombre de jeunes bénéficiaires des programmes de mobilité européenne et internationale dans le cadre de l'éducation formelle, c'est-à-dire la poursuite des études à l'étranger : programme européen Erasmus+, Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). Le nombre de jeunes résidant en France partis à l'étranger en 2014 s'élève à 76 449, dont plus de la moitié correspond à des mobilités dans le cadre de l'OFAJ.

UNE MOBILITÉ ÉTUDIANTE ERASMUS+ CROISSANTE ET TRÈS FÉMINISÉE

La mobilité des jeunes était la priorité du programme européen Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV) qui s'est déroulé de 2007 à 2013. La France a participé activement au développement d'Erasmus.

Le programme Comenius, partie intégrante du programme EFTLV, permettait à des élèves du secondaire, âgés d'au moins 14 ans, d'effectuer une partie de leur année scolaire dans 17 pays de l'Union européenne (mobilités de 3 à 10 mois). Comenius est désormais remplacé par le programme Erasmus+. Dans ce nouveau cadre, la mobilité longue des élèves âgés de plus de 14 ans est une des activités possibles d'un partenariat stratégique entre établissements scolaires européens.

La mobilité des étudiants à des fins d'études (ou de stage) permet à des étudiants d'établissements d'enseignement supérieur d'effectuer une période d'études intégrées de trois à douze

24 A participé à la rédaction de cette section : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

mois dans un autre pays participant au programme (à partir de deux mois dans le cadre de la mobilité de stage).

Il s'agit de mobilités relativement longues, de sept mois en moyenne (source Agence Erasmus+ France Éducation Formation).

Le nombre d'étudiants Erasmus partis à l'étranger a augmenté de près de 43 % entre 2008 et 2014 : 28 283 étudiants en 2008 et 40 346 en 2014 (ce chiffre comprend 27 999 mobilités d'études et 12 347 mobilités de stage Erasmus). Cette population Erasmus est majoritairement féminine, puisque les femmes représentaient, en 2014, 57 % des étudiants Erasmus.

L'OFQJ SOUTIENT LA MOBILITÉ DE JEUNES ÉTUDIANTS EN STAGE OBLIGATOIRE EN ENTREPRISE

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) contribue au renforcement des capacités des jeunes Français et Québécois (de 18 à 35 ans) désireux de mener un projet de mobilité outre-Atlantique ayant pour objectif l'amélioration de l'employabilité (stage, emploi temporaire, participation à un événement ou à une mission thématique, formation continue). Dans le cadre de l'éducation formelle, l'OFQJ soutient la mobilité des étudiants effectuant un stage en entreprise, obligatoire pour la validation de leur diplôme, sous couvert d'une convention de stage. Leur nombre est relativement stable : près de 800 jeunes chaque année (798 en 2014).

DES ÉCHANGES BILATÉRAUX DANS LE CADRE DE L'OFAJ

Depuis plus de cinquante ans, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) favorise la mobilité entre les deux pays partenaires, ainsi que le rapprochement entre les sociétés civiles, en soutenant des projets d'échanges individuels et collectifs réalisés par un large éventail d'opérateurs : établissements d'enseignement, associations de jeunesse et d'éducation populaire, clubs sportifs, centres de formation, organisations professionnelles, collectivités territoriales, comités de jumelage. En 2014, 35 305 jeunes résidant en France ont bénéficié d'un soutien de l'OFAJ pour leur projet de mobilité, dans le cadre de l'éducation formelle, sous la forme d'échanges collectifs (essentiellement scolaires) ou d'une mobilité individuelle (programmes Sauzay et Voltaire).

10.2. MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

Le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une mobilité internationale dans le cadre de l'éducation non formelle (OFAJ, PEJA et Erasmus+ Jeunesse, VSI et autres programmes de solidarité internationale) est estimé à 41 999 en 2013. Les bénéficiaires du soutien de l'OFAJ constituent la plus grande partie de l'effectif, avec plus de 24 500 jeunes résidant en France partis en mobilité en 2013.

Tableau 2. Nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de programmes d'éducation non formelle

	2011	2012	2013	2014
OFAJ		15503	24569	13980
Programme Jeunesse en action (1) et Erasmus + Jeunesse	3020	4053	5606	nd
Volontaires de solidarité internationale (de 18 à 30 ans)	1451	1406	1382	1307
Programme Jeunesse solidarité internationale et Ville, vie, vacances solidarité internationale (16 à 25 ans)	902	878	835	1000
Total			32642	41999

(1) Ces données incluent les jeunes âgés de 13 à 30 ans, ainsi que les travailleurs de jeunesse, résidant en France. Ces mobilités sont financées non seulement par l'Agence française du PEJA, mais aussi par les autres agences européennes. Il s'agit d'une estimation basée sur le nombre de financements accordés au titre de l'année en cours.

Source : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), recensement auprès des organismes concernés.

L'OFAJ, UN OUTIL D'APPRENTISSAGE INTERCULTUREL

En 2014, l'OFAJ a soutenu la mobilité de 13 980 jeunes Français vers l'Allemagne. Ces mobilités ont essentiellement pris la forme d'échanges collectifs pilotés par des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des associations sportives, des comités de jumelage ou des collectivités territoriales (source OFAJ). Ces échanges peuvent être construits autour d'une thématique (pratique culturelle et artistique, sport, travail de mémoire). Par ailleurs, l'OFAJ développe un programme de volontariat franco-allemand adossé aux dispositifs nationaux (engagement de service civique en France) qui a concerné 96 jeunes français en 2014. L'année 2013 a été marquée par les 50 ans de l'OFAJ. Cet événement a donné lieu à des opérations spécifiques et a généré un accroissement des participants (+9 066) entre 2012 et 2013. La baisse des effectifs (-10 589) qui s'ensuivit entre 2013 et 2014 est due pour l'essentiel aux 50 ans de l'OFAJ (-9 196 participants), à quelques manifestations particulières liées en partie aux 50 ans de l'OFAJ en 2013 (-1 369 participants), à l'apprentissage extensif – cours de langue longue durée – (-467 participants), à des échanges de groupes extrascolaires (-279 participants) ainsi qu'à d'autres échanges (+722 participants).

ERASMUS+ JEUNESSE, UN PROGRAMME ATTRACTIF

Le volet jeunesse du programme européen Erasmus+ qui a pris la suite du programme Jeunesse en action (2007-2013) reste un programme qui attire de nombreux jeunes du fait, non seulement de l'absence de condition de diplôme ou de formation, mais aussi du bénéfice d'un accompagnement associatif et de la diversité des projets proposés : échanges de jeunes, volontariat, initiatives de groupes de jeunes, projets de participation à la vie citoyenne notamment. Ainsi, grâce à ce programme, les projets de mobilité de plus de 5 600 jeunes ont été financés en 2013.

UN VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE HAUT NIVEAU ET PLUS ORIENTÉ VERS L'ÉDUCATION, LE SOCIAL ET LA SANTÉ

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) concerne principalement des jeunes âgés de 18 à 30 ans qui s'investissent à temps plein au sein d'associations dans l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire dans les pays en voie de développement sur des périodes de un à deux ans. En 2014, les principaux domaines d'activité sont l'éducation, la formation et la promotion de la francophonie (28%), le soutien à l'enfance, à la jeunesse et l'action sociale (17%) et la santé (10%).

En 2014, les 18-30 ans représentent 65 % des effectifs des VSI (1 307 VSI sur un effectif total de 2013). Les VSI se caractérisent par une prépondérance de l'effectif féminin (60 % des VSI) et par un niveau de diplôme élevé (89 % des effectifs ont un niveau de formation égal ou supérieur à la licence).

Les programmes « Jeunesse solidarité internationale » et « Ville, vie, vacances, solidarité internationale » sont réservés aux jeunes de 16 à 25 ans. Ils ont pour objet de soutenir l'engagement des jeunes en leur permettant de s'impliquer dans des actions collectives de solidarité internationale construites sur une base partenariale et favorisant la rencontre et les échanges interculturels. La moitié des jeunes concernés par ces programmes sont originaires des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

10.3 MOBILITÉ INTERNATIONALE DESTINÉE AU DÉVELOPPEMENT ET AU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS

En 2014, 35 618 jeunes ont bénéficié des programmes de mobilité internationale destinée au développement et perfectionnement professionnels dans le cadre de l’OFQJ, de l’OFAJ, des VIA-VIE et du volet éducation-formation du programme européen Erasmus+ (ex-Leonardo). La plus grande part de ces jeunes, près de la moitié d’entre eux, est partie à l’étranger dans le cadre d’Erasmus+ (16 698). Pour ces différents programmes, des effectifs croissants sont observés depuis 2007.

Tableau 3. Nombre de jeunes partis dans le cadre de programmes de développement et de perfectionnement professionnels

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OFQJ	858	818	895	1 172	1 413	1 638	1 628	1 538
-Volontariat international en administration (VIA)			985	984	928	1172	1091	1 182
-Volontariat international en entreprise (VIE)			6 294	6 543	7 074	7402	8030	8 413
-Total (VIA et VIE)			7 279	7 527	8 002	8574	9121	9 595
Leonardo			8 802	9 631	11 375	13443	14859*	16 698**
OFAJ						4856	6883	7 787
Total général						28 511	32 491*	35 618**

*Chiffres provisoires à ce jour.

**Chiffres provisoires à ce jour, nouveau programme Erasmus+.

Source : Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire (INJEP), recensement auprès des organismes concernés.

LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE AVEC L’OFQJ EST EN PROGRESSION

L’OFQJ accompagne la mobilité individuelle ou collective de jeunes adultes français (de 18 à 35 ans) à travers divers programmes répondant au développement et au perfectionnement professionnels. Cette mobilité a doublé entre 2008 et 2012 et reste stable depuis : elle a concerné 1 538 jeunes adultes en 2014. Ce dispositif permet aux jeunes adultes de renforcer leur expertise, notamment grâce à l’apprentissage de nouveaux outils et méthodologies. Au-delà de la simple création d’échanges, les projets initiés par l’OFQJ jouent un effet de levier certain sur les compétences des participants grâce à la promotion de leurs connaissances lors d’évènements locaux, régionaux et internationaux. Les effectifs restent toutefois modestes compte tenu des budgets disponibles, de la forte ingénierie et de l’accompagnement individualisé proposés par l’OFQJ aux participants, qu’ils soient diplômés ou jeunes en insertion (centre de ressources, banque de stages indemnisés, accompagnement pédagogique, logistique et financier...).

Le programme Emploi temporaire accompagne les jeunes pour effectuer un emploi d'une durée de six à vingt-quatre mois. Programme créé en 2010, ce sont 442 jeunes qui en ont bénéficié en 2014.

Le programme Stage de perfectionnement permet aux jeunes demandeurs d'emploi de renforcer leurs aptitudes professionnelles et leurs CV en dehors des cursus formels, pour une meilleure insertion professionnelle, avec un taux de retour à l'emploi ou aux études très satisfaisant dans les mois suivant leur retour en France. Ils étaient 357 en 2014 à effectuer un stage professionnalisant en entreprise d'une durée moyenne de trois mois dans le cadre de la formation continue.

À travers son programme Développement professionnel, l'OFQJ a permis à 563 jeunes de participer à des missions individuelles ou collectives de coopération professionnelle permettant la constitution de réseaux francophones d'échanges d'expertise et de bonnes pratiques sur des thématiques diverses (engagement citoyen, culture, enjeux économiques).

Dans le cadre du programme Export et entrepreneuriat, 176 jeunes entrepreneurs ont effectué une mission de prospection commerciale en 2014.

LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ADMINISTRATION (VIA) OU EN ENTREPRISE (VIE)

L'effectif total (VIE et VIA) s'élève à **9 595** fin 2014 et a dépassé les 10 000 fin novembre 2015, avec une prépondérance pour les volontariats internationaux en entreprise (VIE) qui représentent 88 % du total VIE-VIA.

Les VIE ont pour finalité première le développement des entreprises françaises à l'étranger à travers la mobilité internationale d'un jeune âgé de 18 à 28 ans. Les missions de VIE s'inscrivent dans la continuité des actions de coopération économique menées par la France depuis plusieurs décennies avec divers États. Elles participent ainsi aux politiques de codéveloppement et contribuent au rayonnement économique et industriel de la France dans le monde.

Le nombre de VIE en poste a connu une croissance de 29 % en cinq ans, sur la période décembre 2010-décembre 2014. Ces missions concernent davantage les hommes (63 % des VIE) et les jeunes d'un niveau d'études supérieur ou égal à « bac + 5 » (91 % des VIE en poste).

Le volontariat international en administration (VIA) est réservé aux missions gérées par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) – pour son propre compte ou pour le compte d'organismes parapublics – et par la Direction générale du Trésor (pour son propre compte, pour la Direction des douanes ou l'ADETEF ou Business France).

Les missions VIA gérées par le MAEDI concernent davantage des femmes (58%).

Le niveau d'études est également très élevé pour l'ensemble de la population VIA, majoritairement diplômée d'un « bac + 5 ».

ERASMUS+, UN PROGRAMME EUROPÉEN DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre du volet formation professionnelle du programme Erasmus + (Leonardo, sous l'ancienne programmation), les jeunes en formation professionnelle, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle peuvent partir à l'étranger pour effectuer un stage. En 2014, près de 17 000 jeunes résidant en France ont bénéficié de ce programme. Cette expérience d'un autre contexte culturel et professionnel est un atout pour leur CV et leur insertion professionnelle. La participation des lycées professionnels, des centres de formation d'apprentis et des structures chargées du suivi des jeunes diplômés dans la définition du stage et de son impact sur le jeune bénéficiaire garantit une mobilité de qualité.

L'OFAJ SOUTIENT LA MOBILITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour l'OFAJ, d'un point de vue aussi bien quantitatif que qualitatif, les échanges restent l'essentiel de son action dans le cadre de la formation professionnelle. Le point fort de ces programmes de mobilité accompagnée réside dans leur préparation et leur encadrement pédagogique. Les programmes de stages individuels incluant les programmes en direction de jeunes Français et Allemands ni étudiants, ni salariés, ni stagiaires (NEET) ont, en 2014, porté sur 1 185 stages.

En 2014, 7 787 jeunes résidant en France ont bénéficié d'une mobilité soutenue par l'OFAJ dans le cadre du développement et du perfectionnement professionnels.

11. Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes²⁵

11.1 PARTICIPATION À LA VIE ASSOCIATIVE ET AU BÉNÉVOLAT DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

Cet indicateur mesure le taux d'adhésion des personnes à au moins une association. De ce fait, les taux d'adhésion détaillés ne sont pas additifs puisqu'un individu peut adhérer à plusieurs associations. Ces statistiques sont issues de l'enquête annuelle SRCV (statistiques sur les ressources et conditions de vie) réalisée par l'INSEE auprès des ménages. Cette enquête, qui s'inscrit dans le cadre d'une obligation européenne, intègre en France des modules triennaux, dont un sur l'engagement associatif. Il s'agit d'une enquête par sondage, sur le seul champ de la France métropolitaine. Par ailleurs, la taille de l'échantillon est relativement réduite et ne permet pas de commenter avec fiabilité de faibles évolutions de la structure des adhésions.

Tableau 1. Participation à la vie associative des jeunes âgés de 16 à 24 ans au cours de l'année

Taux d'adhésion en %								
Type d'association selon le domaine associatif	2002				2013			
	Ensemble des 16-24 ans		Ensemble des 16 ans et plus		Ensemble des 16-24 ans		Ensemble des 16 ans et plus	
	Total	Hommes	Femmes	Total	Total	Hommes	Femmes	Total
Pratique d'une activité culturelle ou sportive	31	27	20	23	30	26	22	24
Associations tournées vers la convivialité ¹	5	13	12	12	6	12	14	13
Défense de droits ou d'intérêts ²	5	18	16	17	4	18	17	17
Ensemble des associations	40	49	39	44	36	44	40	42

¹ Loisirs, culte, etc.

² Parents d'élèves, groupements professionnels (professeurs, musiciens, etc.), associations diverses (de consommateurs, de locataires, etc.), partis politiques, etc.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans et plus.

Source : INSEE, enquêtes SRCV 2002 et 2013.

En 2013, un peu plus d'un jeune âgé de 16 à 24 ans sur trois (36 %) a adhéré à au moins une association. Le taux d'adhésion des hommes (44 %) âgés de 16 ans et plus est supérieur à celui des femmes (40 %). Cet écart relevé entre jeunes hommes et jeunes femmes (4 points) s'explique

²⁵ A participé à la rédaction de cette section : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

principalement par une plus forte adhésion aux associations culturelles ou sportives : 26 % pour les jeunes hommes contre 22 % pour les jeunes femmes.

En comparaison, un peu plus de deux jeunes âgés de 16 ans ou plus sur cinq (42 %) ont adhéré à au moins une association, soit 6 points de plus que la seule population âgée de 16 à 24 ans. Pour les jeunes de 16 à 24 ans, l'activité associative est davantage tournée vers le sport, la culture et les loisirs avec un taux d'adhésion de 30 %. La participation à la vie associative augmente avec l'âge, du fait notamment d'une diversification des centres d'intérêts associatifs (responsabilités syndicales, politiques, groupements professionnels, associations de parents d'élèves). À titre d'exemple, le taux d'adhésion aux associations tournées vers la convivialité est de 13 % pour les plus de 16 ans (6 % pour les 16-24 ans). Pour les associations de défense de droits ou d'intérêts, ces proportions sont respectivement de 17 % et 4 %.

UN TAUX GLOBAL D'ADHÉSION EN BAISSÉ ENTRE 2002 ET 2013 ET UN MONDE ASSOCIATIF NETTEMENT FÉMINISÉ

La comparaison des résultats des années 2002 et 2013 fait apparaître une baisse globale du taux d'adhésion (-4 points) pour les jeunes de 16 à 24 ans : il passerait de 40 % à 36 %. La participation féminine à la vie associative augmente très légèrement pour l'ensemble des domaines associatifs (40 % en 2013 contre 39 % en 2002) ainsi que pour chaque domaine associatif (+1 point ou + 2 points). Autre constat, l'adhésion aux associations reste plus fréquente parmi les personnes les plus diplômées et les plus aisées du fait des frais générés par l'appartenance à une ou plusieurs associations. En 2013, comme en 2002, plus de 55 % des adhérents ont un diplôme supérieur au bac et sont membres d'un ménage dont le niveau de vie se situe dans le quart supérieur de la population.

MÉTHODOLOGIE

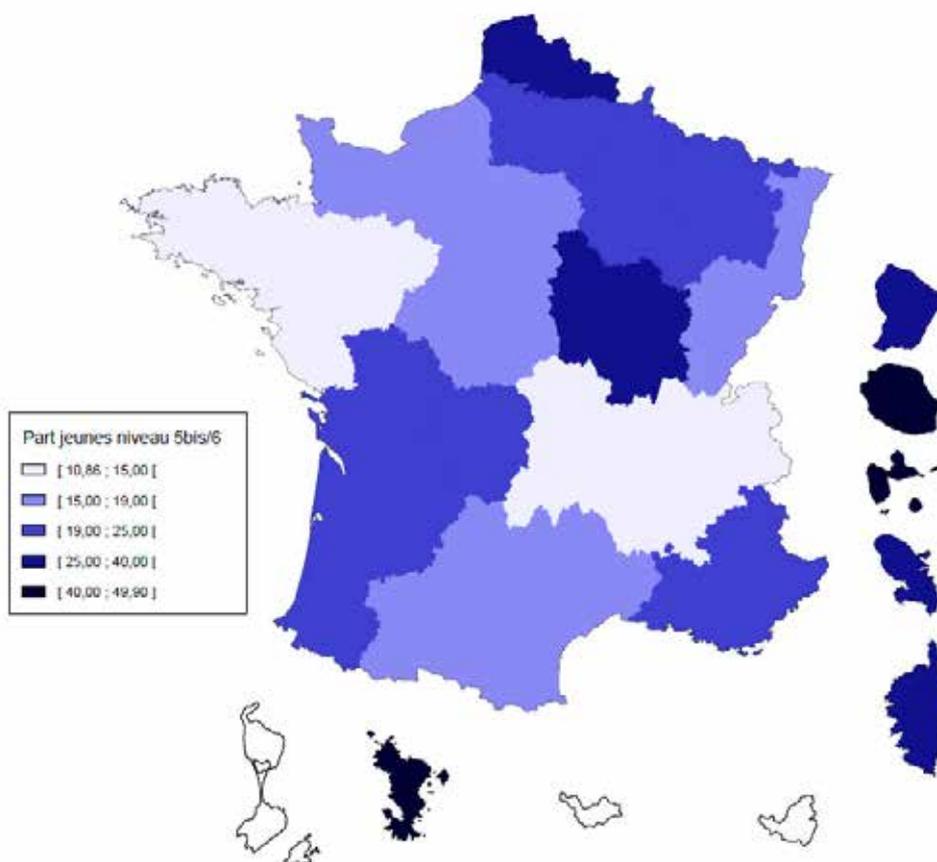
Depuis trente ans, l'INSEE mène régulièrement des enquêtes sur les conditions de vie des ménages résidant en logement ordinaire qui abordent les pratiques associatives et le bénévolat. Les différences de protocole d'enquête, de champ de population, de questionnement et de nomenclature d'association peuvent conduire à des taux d'adhésion différents selon les enquêtes. Ainsi, les taux d'adhésion des enquêtes SRCV 2008 et 2010 reposaient sur la déclaration spontanée des personnes interrogées sur leur adhésion de manière générale à une association quelle qu'elle soit. Ce mode de recueil conduit cependant à sous-estimer le nombre d'adhérents, les enquêtés ne pensant pas toujours spontanément à se déclarer adhérent d'une association. En 2013, un mode de questionnement plus détaillé a été repris sur le même principe que celui de l'enquête EPCV de 2002, la question de l'adhésion étant explicitement posée pour plusieurs types d'association, permettant de se prémunir, pour partie, d'oublis de la part des enquêtés.

11.2 PART DES JEUNES ENGAGÉS EN SERVICE CIVIQUE, PEU OU PAS DIPLÔMÉS

Instauré par la loi du 10 mars 2010, le service civique a deux objectifs : offrir à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager pour une période de six mois à un an au service de l'intérêt général, au sein notamment d'associations et de collectivités, et renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. L'organisme d'accueil assure au jeune accueilli un tutorat, une réflexion sur son projet d'avenir et une formation civique et citoyenne. Une mission de service civique revêt un caractère de mission d'intérêt général et prend place au sein de grandes thématiques et d'actions reconnues prioritaires pour la nation.

L'indicateur vise à vérifier que les jeunes peu ou pas diplômés bénéficient de ce dispositif.

Carte 1. Part des jeunes de niveau V bis et VI parmi les jeunes qui commencent une mission de service civique en 2013 (en %)



Champ : France entière.

Source : Agence du service civique.

Tableau 2. Répartition des volontaires en service civique selon le niveau de formation initiale

Niveau de formation	2014*		2015*		Répartition dans la population générale des jeunes selon le diplôme le plus élevé obtenu**
	Nb	%	Nb	%	
Supérieur au bac	9 302	42,4	14 904	39,1	42 %
<i>dont sortie avec un diplôme de niveau supérieur à bac +2 (I, II)</i>	5 836	26,6	9 069	23,8	27 %
<i>dont sortie avec un diplôme de niveau bac + 2 (III)</i>	3 466	15,8	5 835	15,3	15 %
Sortie de terminale avec le bac, ou abandon des études supérieures sans diplôme (IV)	7 413	33,8	13 889	36,4	28 %
Inférieur au bac	5 210	23,8	9 346	24,5	30 %
<i>dont CAP-BEP validé (V)</i>	1 362	6,2	2 643	6,9	14 %
<i>dont sortie en cours de terminale ou bac non validé (IV)</i>	1 293	5,9	2 474	6,5	
<i>dont sortie en cours de dernière année de CAP-BEP, sans valider de diplôme (V)</i>	471	2,1	723	1,9	
<i>dont sortie en cours de seconde ou de première (V)</i>	712	3,2	1 181	3,1	
<i>dont sortie en troisième (Vbis)</i>	761	3,5	1 346	3,5	16 %
<i>dont sortie en cours de CAP-BEP avant la dernière année (Vbis)</i>	345	1,6	525	1,4	
<i>dont sortie en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (sixième à quatrième) (VI)</i>	266	1,2	454	1,2	
<i>Total décrocheurs/jeunes sans aucune qualification</i>				17,6	
Total	2 1925	100	38 139	100	100 %

* Source : Agence du service civique.

** Source : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

12. Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public²⁶

12.1 TAUX DE PARTICIPATION DES LYCÉENS AUX ÉLECTIONS DES CONSEILS DES DÉLÉGUÉS POUR LA VIE LYCÉENNE (CVL)

La prise de responsabilité et l'engagement dans la vie de la cité sont autant de moyens permettant l'acquisition progressive de l'autonomie pour un passage harmonieux de l'enfance à l'âge adulte.

Les instances de représentation et d'expression, tels les délégués de classe et les instances lycéennes, favorisent l'acquisition de valeurs civiques pour permettre aux élèves de devenir des acteurs responsables de notre démocratie.

L'indicateur relatif à la participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne vise à mesurer la capacité des lycéens à agir au nom des autres. Il mesure aussi la mobilisation des établissements scolaires pour prendre en compte cette dimension de la vie scolaire.

Tableau 1. Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne

En %	2010	2011	2012
En lycée général et technologique	36	36,7	39,7
En lycée professionnel	40,4	43,7	48,0
Ensemble	37	38,2	41,3

Champ : établissements publics, France métropolitaine + DOM.

Source : MEN-DGESCO.

²⁶ A participé à la rédaction de cette section : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

12.2 PART DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS PARMIS LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LOCALES

Tableau 2. Proportion de candidats de moins de 30 ans aux scrutins locaux et nationaux

	Tour 1			Tour 2			Âges
	Candidats moins de 30 ans	Total candidats	Candidats moins de 30 ans (%)	Candidats moins de 30 ans	Total candidats	Candidats moins de 30 ans (%)	
Municipales 2001*	24 806	257 572	9,63	7 075	83 648	8,46	18-29 ans
Municipales 2008*	26 848	278 582	9,64	6 707	83 640	8,02	18-29 ans
Municipales 2014*	28 323	312 204	9,07	8 850	109 152	8,11	
Cantoniales 1992	489	11 708	4,18	47	3 196	1,47	21-29 ans
Cantoniales 1994	428	10 807	3,96	33	2 862	1,15	21-29 ans
Cantoniales 1998	520	11 181	4,65	76	3 334	2,28	21-29 ans
Cantoniales 2001	490	11 501	4,26	42	2 682	1,57	18-29 ans
Cantoniales 2004	491	12 302	3,99	68	3 354	2,03	18-29 ans
Cantoniales 2008	364	8 520	4,27	36	2 259	1,59	18-29 ans
Cantoniales 2011	549	10 361	5,30	99	3 124	3,17	18-29 ans
Régionales 2004	1 585	17 658	8,98	342	6 091	5,61	18-29 ans
Régionales 2010	2 031	20 584	9,87	449	5 511	8,15	18-29 ans
Législatives 1997	406	6 359	6,38	11	1 197	0,92	23-29 ans
Législatives 2002	532	8 444	6,30	8	1 045	0,77	23-29 ans
Législatives 2007	357	7 634	4,68	5	933	0,54	23-29 ans
Législatives 2012	500	6 603	7,57	18	1 101	1,63	18-29 ans
Européennes 1999	121	1 740	6,95				19-29 ans
Européennes 2004	294	3 458	8,50				18-29 ans
Européennes 2009	249	3 089	8,06				19-29 ans
Européennes 2014	436	3 753	11,62				

* Communes de plus de 3 500 habitants.

Champ : France entière.

Source : ministère de l'Intérieur.

13. Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations²⁷

Au 31 décembre 2013, les trois versants de la fonction publique emploient sur le territoire national (métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés, un salarié sur cinq, soit 5,4 millions de personnes. Près de la moitié appartient à la fonction publique de l'État, plus d'un tiers à la fonction publique territoriale et plus d'un cinquième à la fonction publique hospitalière.

La fonction publique offre des perspectives d'emplois et de carrières attractives pour les jeunes sortant du système éducatif. Selon l'enquête Génération 2007²⁸ réalisée par le CEREQ, 23 % de jeunes ayant quitté le système éducatif pour entrer dans la vie active en 2007 ont occupé un emploi dans la fonction publique au moins une fois entre la fin de leurs études et 2010.

L'attrait pour la fonction publique a souvent été renforcé lors des stages réalisés au cours de leurs études. Les stages effectués dans la fonction publique confortent, dans 80 % des cas, le souhait des jeunes qui émettaient une préférence pour le public avant leur stage d'y travailler, tandis que près d'un stagiaire sur deux qui émettait une préférence pour le secteur privé avant leur stage révisé leur jugement.

Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (43 ans contre 41 ans pour le privé hors contrats aidés). Le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé²⁹, explique des entrées plus tardives dans la vie active. La proportion de salariés de moins de 30 ans est ainsi supérieure dans le secteur privé (21 % contre 15 % dans la fonction publique).

Les caractéristiques des agents de la fonction publique présentent toutefois certaines spécificités selon les versants : on compte 19 % d'agents de moins de 30 ans dans la FPH, 15 % dans la FPE et seulement 11 % dans la FPT (voir tableau 1).

Dans la FPE, la répartition par âge varie selon le type d'employeur. Ainsi, la part des agents âgés de moins de 30 ans est supérieure dans les établissements publics administratifs (EPA 20 % contre 14 % dans les ministères). On note également que les moins de 30 ans de la FPE sont proportionnellement plus nombreux chez les hommes que chez les femmes. Cette différence est plus marquée dans les ministères que dans les EPA (respectivement + 5 points contre +1 point).

27 Ont participé à la rédaction de cette section : Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).

28 Enquête 2010 Génération 2007, réalisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).

29 Selon l'enquête Emploi 2012, 56 % des agents de la fonction publique ont un diplôme supérieur au bac, contre 32 % des salariés du secteur privé.

Au contraire, dans la FPH, la part des femmes de moins de 30 ans est plus élevée que celles des hommes quel que soit le type d'établissement.

Tableau 1. Part des moins de 30 ans par type d'employeur, sexe et versant dans les trois fonctions publiques, au 31 décembre 2013, en France (métropole + DOM)

		2012			2013		
		Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Fonction publique d'État (FPE)	Ministères	11,3	16,6	13,7	11,5	16,9	14,0
	Établissements publics administratifs (EPA)	20,1	21,2	20,6	19,1	20,5	19,7
	Total FPE hors bénéficiaires de contrats aidés	13,0	17,4	15,0	13,0	17,5	15,1
Fonction publique territoriale (FPT)	Communes	11,7	11,8	11,7	11,6	11,7	11,6
	Départements	7,1	6,5	6,9	6,7	6,3	6,6
	Régions	5,5	6,0	5,7	4,9	5,7	5,2
	Collectivités territoriales	10,3	10,5	10,3	10,1	10,4	10,2
	EPA	14,2	13,2	13,8	13,8	12,6	13,3
		Total FPT hors bénéficiaires de contrats aidés	11,2	11,2	11,2	11,0	11,0
Fonction publique hospitalière (FPH)	Hôpitaux	20,5	15,8	19,4	20,5	16,4	19,5
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	18,8	13,2	18,0	18,3	13,6	17,7
	Autres établissements médico-sociaux	16,6	13,4	15,6	16,3	13,1	15,2
		Total FPH hors bénéficiaires de contrats aidés	20,3	15,6	19,2	20,2	16,1
TOTAL trois fonctions publiques hors bénéficiaires de contrats aidés		14,3	15,0	14,6	14,2	15,0	14,6

Champ : emplois principaux, tous statuts. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Sources : SIASP, INSEE. Traitement DGAFFP, département des études statistiques.

Tableau 2. Part des moins de 30 ans par statut, sexe et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2013 en France (métropole + DOM)

		2012			2013		
		Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Fonction publique d'État	Titulaires	8,2	6,3	7,4	7,8	6	7,1
	Militaires et militaires volontaires	45,0	36,8	38,0	42,5	36,9	37,8
	Non-titulaires	28,8	37,2	32,1	29,6	37,4	32,7
	Autres catégories et statuts	9,2	5,3	7,7	9,0	5,0	7,5
	Total hors bénéficiaires de contrats aidés	13,0	17,4	15,0	13,0	17,5	15,1
	Bénéficiaires de contrats aidés	32,2	56,8	37,6	32,2	55,7	36,9
	Total, y compris bénéficiaires de contrats aidés	13,8	18,0	15,7	14,0	18,2	15,9
Fonction publique territoriale	Titulaires	5,9	6,6	6,2	5,7	6,4	6
	Non-titulaires	29,1	29,8	29,3	29,4	30,4	29,8
	Autres catégories et statuts	10,9	65,0	18,5	10,6	62,4	17,9
	Total hors bénéficiaires de contrats aidés	11,2	11,2	11,2	11,0	11,0	11,0
	Bénéficiaires de contrats aidés	33,6	33,5	33,6	46,5	53,8	50,1
	Total, y compris bénéficiaires de contrats aidés	11,7	11,9	11,8	12,1	13,0	12,4
Fonction publique hospitalière	Titulaires	13,8	9,1	12,9	13,4	9,1	12,5
	Non-titulaires	44,5	36,5	42,8	44,9	36,6	43,1
	Autres catégories et statuts	32,3	18,8	25,7	32,6	20,6	26,8
	Total hors bénéficiaires de contrats aidés	20,3	15,6	19,2	20,2	16,1	19,3
	Bénéficiaires de contrats aidés	39,2	38,5	39,0	47,5	53,5	48,7
	Total, y compris bénéficiaires de contrats aidés	20,6	15,9	19,5	20,7	16,7	19,8
Trois fonctions publiques	Titulaires	8,9	6,8	8,1	8,6	6,5	7,9
	Militaires et militaires volontaires	45,0	36,8	38,0	42,5	36,9	37,8
	Non-titulaires	32,8	34,1	33,2	33,4	34,6	33,8
	Autres catégories et statuts	15,7	14,9	15,4	15,8	15,6	15,7
	Total hors bénéficiaires de contrats aidés	14,3	15,0	14,6	14,2	15,0	14,6
	Bénéficiaires de contrats aidés	33,6	42,4	36,3	38,3	53,8	43,4
	Total, y compris bénéficiaires de contrats aidés	14,9	15,5	15,1	15,1	16,1	15,5

Champ : emplois principaux, tous statuts. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Sources : SIASP, INSEE. Traitement DGAFP, département des études statistiques.

La grande majorité des agents de la fonction publique est fonctionnaire (71 %), 17 % sont contractuels, 6 % militaires et 7 % relèvent des « autres statuts et catégories ». On compte par ailleurs environ 180 000 bénéficiaires de contrats aidés fin 2013 : contrats d'accompagnement dans l'emploi ou contrats d'avenir.

Les militaires et militaires volontaires, avec 38 % d'agents de moins de 30 ans, constituent la population la plus jeune (voir tableau 2). Cela provient largement du fait que les carrières de militaires sont particulièrement courtes. Cette part est toujours plus élevée chez les femmes (43 %) que chez les hommes (37 %) en raison d'une féminisation plus récente des corps militaires. Cependant, cet écart diminue de 2 points par rapport à l'an dernier.

Les agents de moins de 30 ans sont également nombreux parmi les bénéficiaires de contrats aidés (43 %) et les contractuels (34 %) dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique. En particulier, la part des moins de 30 ans, parmi les bénéficiaires de contrats aidés, a fortement augmenté (+ 7 points) en raison de la création, fin 2012, des contrats d'avenir, destinés précisément aux jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi. Quant à la part des contractuels âgés de moins de 30 ans, elle est plus élevée dans la FPH (43 %) que dans les deux autres versants (33 % dans la FPE et 30 % dans la FPT).

Enfin, la faible part des agents de moins de 30 ans parmi les fonctionnaires (8 %) résulte de leur entrée tardive dans la fonction publique.

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique emploie 72 agents civils de la fonction publique (hors militaires) pour 1 000 habitants au 31 décembre 2013 sur le territoire national (métropole + DOM).

Le taux d'administration est variable selon les régions : il est élevé en Île-de-France uniquement à cause du département de Paris (137 agents civils pour 1 000 habitants) où l'administration centrale de la FPE concentre ses effectifs. Par ailleurs, il est également élevé dans les DOM (entre 77 agents pour 1 000 habitants à la Réunion et 94 à la Martinique). En France métropolitaine, hors Île-de-France, le Limousin, la Corse et l'Auvergne affichent les taux d'administration les plus élevés. Les régions Pays de la Loire, Alsace, Picardie et Rhône-Alpes présentent, quant à elles, les taux d'administration les plus faibles.

La part des agents civils de moins de 30 ans est plus élevée dans le nord de la France (notamment en Île-de-France [16 %], Picardie-Haute-Normandie, Alsace et Nord-Pas-de-Calais [14 %]) et en Rhône-Alpes (14 %). Les plus jeunes sont, à l'inverse, peu représentés dans les DOM (9 %), en Midi-Pyrénées, en Corse, en Provence-Alpes-Côte d'azur et en Basse-Normandie (11 %).

Tableau 3. Part des agents civils (hors militaires⁽¹⁾) de moins de 30 ans par région et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2012 en France (métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés

2012	Fonction publique d'État, civils (hors militaires) ⁽¹⁾				Fonction publique territoriale				Fonction publique hospitalière				3 FP, civils (hors militaires) ⁽¹⁾			
	Part des moins de 30 ans (en %)		Part des moins de 30 ans (en %)		Part des moins de 30 ans (en %)		Part des moins de 30 ans (en %)		Part des moins de 30 ans (en %)		Part des moins de 30 ans (en %)		Part des moins de 30 ans (en %)		Part des moins de 30 ans (en %)	
	Femmes	Hommes	Ensemble		Femmes	Hommes	Ensemble		Femmes	Hommes	Ensemble		Femmes	Hommes	Ensemble	
Alsace	11,4	10,7	11,1	12,8	11,9	12,4	12,4	21,5	17,8	20,8	18,1	15,2	12,2	14,2	14,2	14,2
Aquitaine	9,1	9,0	9,0	9,8	10,1	9,9	9,9	18,9	15,2	18,1	18,1	12,0	10,3	11,4	11,4	11,4
Auvergne	11,1	10,9	11,0	9,8	9,3	9,6	9,6	18,7	14,3	17,8	17,8	13,2	10,8	12,3	12,3	12,3
Basse-Normandie	8,7	5,9	7,6	9,4	8,5	9,0	9,0	19,7	14,2	18,5	18,5	12,6	8,4	11,2	11,2	11,2
Bourgogne	13,6	11,2	12,7	9,9	9,5	9,8	9,8	19,3	16,1	18,6	18,6	14,4	11,4	13,4	13,4	13,4
Bretagne	9,5	8,1	8,9	12,0	9,8	11,2	11,2	20,2	14,4	19,0	19,0	13,5	9,7	12,2	12,2	12,2
Centre	11,6	10,8	11,3	10,6	10,0	10,3	10,3	20,0	13,4	18,7	18,7	14,0	10,9	12,9	12,9	12,9
Champagne-Ardenne	13,8	11,8	13,0	9,6	9,4	9,5	9,5	18,9	15,6	18,3	18,3	14,2	11,6	13,3	13,3	13,3
Corse	10,7	8,6	9,8	9,8	11,3	10,6	10,6	16,2	11,9	14,9	14,9	11,6	10,4	11,0	11,0	11,0
Franche-Comté	11,9	10,9	11,6	10,8	9,6	10,3	10,3	19,2	15,1	18,4	18,4	14,0	11,1	13,0	13,0	13,0
Haute-Normandie	13,0	12,5	12,8	11,6	12,4	11,9	11,9	21,4	17,4	20,6	20,6	15,0	13,2	14,4	14,4	14,4
Île-de-France	14,1	15,5	14,7	14,2	15,5	14,7	14,7	22,2	16,2	20,7	20,7	15,8	15,6	15,7	15,7	15,7
Languedoc-Roussillon	9,9	9,3	9,7	9,6	10,1	9,8	9,8	18,5	15,5	17,7	17,7	11,9	10,5	11,4	11,4	11,4
Limousin	8,0	6,7	7,5	10,2	9,0	9,7	9,7	19,1	14,5	18,0	18,0	12,9	9,3	11,6	11,6	11,6
Lorraine	12,2	10,5	11,5	10,7	10,6	10,7	10,7	19,4	17,2	18,9	18,9	14,0	11,6	13,1	13,1	13,1
Midi-Pyrénées	8,6	8,6	8,6	9,9	10,0	9,9	9,9	17,8	13,4	16,9	16,9	11,5	9,8	10,9	10,9	10,9
Nord-Pas-de-Calais	13,2	10,6	12,1	10,8	11,3	11,0	11,0	23,6	18,7	22,3	22,3	15,2	12,2	14,1	14,1	14,1
Pays de la Loire	10,5	9,1	10,0	11,8	10,1	11,2	11,2	21,2	15,2	20,0	20,0	14,2	10,4	13,0	13,0	13,0
Picardie	15,0	12,9	14,2	10,9	11,0	10,9	10,9	20,9	15,4	19,6	19,6	15,6	12,6	14,6	14,6	14,6
Poitou-Charentes	10,1	9,5	9,9	9,8	9,1	9,5	9,5	18,7	13,3	17,5	17,5	12,6	9,9	11,6	11,6	11,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	9,6	9,4	9,5	9,5	10,8	10,0	10,0	18,0	14,6	17,1	17,1	11,5	10,7	11,2	11,2	11,2
Rhône-Alpes	12,5	13,1	12,7	11,7	11,7	11,7	11,7	21,4	17,2	20,5	20,5	14,7	13,1	14,1	14,1	14,1
FRANCE METROPOLITAINE	11,9	11,5	11,7	11,4	11,4	11,4	11,4	20,4	15,7	19,3	19,3	14,0	12,1	13,3	13,3	13,3
Guadeloupe	7,8	6,7	7,4	3,2	4,4	3,7	3,7	12,3	9,7	11,5	11,5	6,9	6,2	6,6	6,6	6,6
Martinique	5,9	4,3	5,3	3,2	5,6	4,2	4,2	12,5	9,9	11,8	11,8	6,6	5,9	6,3	6,3	6,3
Guyane	14,7	10,3	12,7	7,8	8,2	8,0	8,0	24,5	18,4	22,5	22,5	14,0	10,3	12,3	12,3	12,3
Réunion	12,5	9,1	11,0	7,7	7,2	7,4	7,4	21,4	14,1	19,1	19,1	12,0	8,6	10,5	10,5	10,5
DOM	10,3	7,9	9,3	5,5	6,5	5,9	5,9	16,6	12,2	15,3	15,3	9,7	7,8	8,9	8,9	8,9
FRANCE ENTIERE	11,8	11,4	11,6	11,2	11,2	11,2	11,2	20,3	15,6	19,2	19,2	13,9	11,9	13,2	13,2	13,2

(1) Les effectifs des militaires ne sont pas localisables par régions.

Champ : emplois principaux, civils (hors militaires), hors compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGAFF, département des études statistiques.

Tableau 4. Part des agents civils (hors militaires⁽¹⁾) de moins de 30 ans par région et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2013 en France (métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés

2013	Fonction publique d'État, civils (hors militaires)			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière			3FP, civils (hors militaires ⁽¹⁾)		
	Part des moins de 30 ans (en %)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des moins de 30 ans (en %)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Alsace	11,5	10,9	11,2	12,5	11,6	12,1	21,3	17,8	20,6	15,1	12,3	14,1
Aquitaine	9,5	9,6	9,5	9,8	9,6	9,7	18,8	15,5	18,0	12,1	10,4	11,5
Auvergne	11,1	10,7	10,9	10,0	9,1	9,6	18,7	14,4	17,8	13,2	10,6	12,3
Basse-Normandie	9,1	6,5	8,1	9,4	8,6	9,1	19,8	14,6	18,7	12,8	8,7	11,4
Bourgogne	14,1	11,5	13,1	9,7	9,3	9,5	19,3	16,8	18,7	14,5	11,6	13,6
Bretagne	9,9	8,9	9,5	11,8	9,8	11,1	20,1	15,0	19,0	13,6	10,2	12,4
Centre	11,7	10,7	11,3	10,5	9,6	10,1	20,0	14,3	18,9	14,0	10,8	12,9
Champagne-Ardenne	13,5	11,3	12,6	9,4	9,6	9,5	18,6	16,2	18,1	13,9	11,5	13,0
Corse	10,5	8,3	9,6	9,4	11,3	10,4	15,9	13,1	15,0	11,3	10,4	10,9
Franche-Comté	11,6	11,2	11,4	10,5	9,2	10,0	19,0	15,7	18,3	13,7	11,1	12,8
Haute-Normandie	12,6	12,6	12,6	11,3	11,7	11,4	20,8	17,3	20,1	14,6	12,9	14,0
Île-de-France	14,0	15,0	14,4	14,0	15,4	14,5	22,2	16,9	20,9	15,7	15,3	15,6
Languedoc-Roussillon	10,4	10,6	10,5	9,6	9,9	9,7	18,3	15,9	17,6	12,0	11,0	11,6
Limousin	8,1	6,8	7,6	9,9	8,4	9,3	18,8	15,3	18,0	12,8	9,2	11,5
Lorraine	11,7	10,4	11,2	10,6	10,7	10,6	19,0	17,3	18,6	13,7	11,6	12,9
Midi-Pyrénées	8,9	8,5	8,8	9,9	10,0	9,9	17,5	14,1	16,8	11,5	9,9	10,9
Nord-Pas-de-Calais	13,3	10,8	12,2	10,3	10,7	10,4	23,2	18,8	22,1	15,0	12,0	13,9
Pays de la Loire	10,8	9,4	10,2	11,7	9,7	11,0	20,9	15,4	19,8	14,2	10,4	12,9
Picardie	15,1	12,8	14,3	10,6	10,7	10,6	20,4	15,4	19,2	15,4	12,5	14,4
Poitou-Charentes	10,1	9,4	9,8	9,4	8,9	9,2	18,8	13,7	17,7	12,5	9,8	11,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,9	9,2	9,6	9,2	10,7	9,8	18,3	15,4	17,6	11,6	10,7	11,2
Rhône-Alpes	12,4	13,1	12,7	11,4	11,3	11,4	21,7	18,2	21,0	14,7	13,1	14,1
France métropolitaine	11,9	11,5	11,8	11,2	11,2	11,2	20,3	16,2	19,4	13,9	12,1	13,3
Guadeloupe	7,6	6,4	7,1	3,5	4,7	4,0	12,4	11,0	12,0	7,0	6,3	6,7
Martinique	5,8	4,2	5,2	3,7	5,7	4,5	11,8	9,7	11,2	6,5	5,9	6,2
Guyane	14,8	9,8	12,6	8,8	8,5	8,7	25,4	20,4	23,7	14,5	10,4	12,7
Réunion	12,7	9,0	11,1	7,4	7,6	7,5	21,5	14,6	19,3	12,1	8,8	10,6
DOM	10,3	7,7	9,3	5,7	6,7	6,2	16,7	13,0	15,5	9,8	7,9	9,0
FRANCE ENTIERE	11,9	11,4	11,7	11,0	11,0	11,0	20,2	16,1	19,3	13,8	11,9	13,1

(1) Les effectifs des militaires ne sont pas localisables par régions.

Champ : emplois principaux, civils (hors militaires), hors compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Source : SIASP, INSEE. Traitement DGAFP, département des études statistiques.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés et d'effectuer une déclaration au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Si le taux de 6 % n'est pas atteint, ils doivent verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale d'emploi.

Au 1^{er} janvier 2012, la fonction publique compte parmi ses effectifs 4,7 % de travailleurs handicapés : 3,6 % dans la FPE, 5,7 % dans la FPT et 5,2 % dans la FPH. Parmi les travailleurs handicapés, 1,1 % sont âgés de moins de 26 ans dans les trois versants de la fonction publique.

Tableau 5. Part des moins de 26 ans parmi les travailleurs handicapés des trois versants de la fonction publique au 1^{er} janvier 2012

	Part des moins de 26 ans
FPE (1)	0,9 %
FPT	1,4 %
FPH	0,8 %
3 FP	1,1 %

(1) La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux ÉPA.

Source : FIPHFP, campagne de déclaration 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

Baradji E, Duval J., 2015, « L'emploi dans la fonction publique en 2013 : évolutions, localisation et caractéristiques des agents ». Vue 1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2015*, DGAFP.

Joseph O., Recotillet I., 2012, « La fonction publique comme mode de professionnalisation des jeunes : usages et conditions des stages étudiants ». Dossier 3 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2012*, DGAFP, La Documentation française.

Liste des indicateurs

1. CRÉER UN SERVICE PUBLIC DE L'INFORMATION, DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'ORIENTATION QUI RÉPONDE À LA DIVERSITÉ DES ATTENTES DES JEUNES

1.1. ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME

- △ Évolution de l'orientation en fin de troisième (2006-2013)
- △ Orientations à la rentrée 2013 des élèves inscrits en 3^e à la rentrée 2012

1.2. ORIENTATION EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- △ Évolution de l'orientation en fin de seconde générale et technologique (2006-2013)

1.3. ORIGINE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN PREMIÈRE ANNÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- △ Part des étudiants entrant en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris préparations au DUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômes d'université) selon la série du baccalauréat
- △ Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en première année de l'enseignement supérieur à l'université selon le sexe et l'académie en 2014-2015 (en %)
- △ Part des étudiants diplômés parmi les entrants en première année de préparation au DUT selon la série du baccalauréat (en %)
- △ Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en première année de préparation au DUT à l'université selon le sexe et l'académie en 2014-2015 (en %)
- △ Étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA, selon la série du baccalauréat (en %)
- △ Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA selon le sexe et l'académie en 2014-2015 (en %)

1.4. PROPORTION D'UNE CLASSE D'ÂGE DIPLÔMÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- △ Niveau d'études supérieures par sexe, pour la tranche d'âge 30-34 ans

2. PROMOUVOIR LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES EN LUTTANT CONTRE LE DÉCROCHAGE

2.1. PROPORTION DE JEUNES EN DIFFICULTÉ DE LECTURE

- △ Proportion de jeunes détectés en difficulté de lecture (très faible capacité de lecture ou difficultés sévères) lors de la journée Défense et citoyenneté (JDC)

2.2. SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SANS DIPLÔME

- △ Proportion de jeunes sortis de l'enseignement secondaire sans diplôme ou avec, au plus, le

2.3. RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS

- △ Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans (%)

3. AMÉLIORER LA SANTÉ DES JEUNES ET FAVORISER L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS

3.1. ÉTAT DE SANTÉ DE LA JEUNESSE

- △ État de santé déclaré des jeunes de 16 à 24 ans selon le sexe
- △ État de santé déclaré en 2013 selon l'âge et le sexe

3.2. ACCÈS À LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE

- △ Nombre de bénéficiaires de la CMU-C
- △ Répartition par âge des bénéficiaires de la CMU-C dans le régime général
- △ Part des bénéficiaires assurés et ayants droit de la CMU-C par âge dans le régime général
- △ Nombre de bénéficiaires d'attestations ACS
- △ Répartition des bénéficiaires d'attestations ACS selon les tranches d'âge prévues par le dispositif au régime général

4. FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

4.1. FORME DE COHABITATION ET STATUT D'OCCUPATION

- △ Forme de cohabitation des jeunes adultes
- △ Statut d'occupation de la résidence principale (en %)
- △ Décohabitation selon le diplôme
- △ Cohabitation/décohabitation trois ans après la fin des études selon le diplôme (génération 2010)

4.2. PART DES JEUNES BÉNÉFICIAIRE DES AIDES AU LOGEMENT (MOINS DE 30 ANS, ÉTUDIANTS, NON-ÉTUDIANTS, DANS LES PARCS SOCIAL ET PRIVÉ)

- △ Jeunes de moins de 30 ans (allocataires ou conjoints) bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2006
- △ Jeunes de moins de 30 ans (allocataires ou conjoints) bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2012
- △ Jeunes de moins de 30 ans bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2013

4.3. TAUX D'EFFORT POUR LE LOGEMENT

- △ Taux d'effort brut en 2010
- △ Taux d'effort brut et taux d'effort net en 2013

5. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES

5.1. PART ET TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES DE 15 À 29 ANS

- △ Part et taux de chômage de 2003 à 2014
- △ Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études selon le niveau de diplôme
- △ Taux de chômage dans les DOM en 2014

5.2. TAUX D'EMPLOI ET DE SOUS-EMPLOI DES JEUNES DE 15 À 29 ANS

- △ Taux d'emploi de 2003 à 2014
- △ Taux de sous-emploi de 2003 à 2014

5.3. TAUX DE JEUNES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

- △ Évolution du nombre de jeunes créateurs d'entreprise, selon le sexe
- △ Évolution du nombre de jeunes auto-entrepreneurs, selon le sexe

5.4. STAGES EFFECTUÉS DURANT LE CURSUS UNIVERSITAIRE

- △ Proportion d'étudiants effectuant un stage pendant leur cursus de formation (en %)
- △ Stages et gratifications financières
- △ Stages et mobilité

5.5. STAGES EFFECTUÉS DURANT LE CURSUS UNIVERSITAIRE/SCOLAIRE

- △ Caractéristiques des stagiaires selon la classe de sortie

6. SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

6.1. TRAJECTOIRES D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

- △ Accès immédiat à l'emploi
- △ Accès rapide et durable à l'emploi
- △ Accès progressif à l'emploi après chômage
- △ Accès progressif à l'emploi après inactivité
- △ Sortie d'emploi vers le chômage
- △ Sortie temporaire du marché du travail vers l'inactivité

- △ Chômage durable ou récurrent
- △ Inactivité durable
- △ Périodes importantes ou récurrentes de reprises d'études et formations en cours de parcours
- △ Distribution spatiale des indicateurs d'insertion et de niveau de formation,
- △ Trajectoires d'entrée dans la vie active selon le niveau de diplôme

6.2. SENTIMENTS DE DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE

- △ Niveau de diplôme et sentiment de discrimination
- △ Proportion de jeunes ayant le sentiment d'avoir subi une discrimination à l'embauche

6.3. ACCÈS À LA FORMATION CONTINUE

- △ Espérance annuelle de formation
- △ Part des sortants, selon le diplôme, déclarant avoir suivi au moins une formation durant la période non emploi observée à la date d'enquête, soit trois ans après la sortie du système éducatif
- △ Objectif principal de la formation
- △ Moyens d'information mobilisés
- △ Sentiment d'utilité de la formation

6.4. PART DES JEUNES QUI NE SONT NI EN EMPLOI NI EN FORMATION (NEET)

- △ Jeunes ni en emploi ni en formation de 2004 à 2014

6.5. TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE (SEUIL 60 %)

- △ Proportion de jeunes sous le seuil de pauvreté, selon la tranche d'âge et le sexe
- △ Pauvreté en conditions de vie selon le sexe et l'âge de la personne de référence du ménage
- △ Pauvreté monétaire selon la région et l'âge de la personne de référence du ménage

7. FAVORISER LE PARCOURS DE RÉINSERTION DES JEUNES DÉTENUS OU FAISANT L'OBJET D'UNE MESURE JUDICIAIRE

7.1. TAUX DE SCOLARISATION DES MINEURS DÉTENUS

- △ Taux de scolarisation des mineurs détenus de 2007 à 2014

7.2. ENSEIGNEMENT POUR LES MINEURS DÉTENUS

- △ Nombre d'heures hebdomadaires moyen de scolarisation pour les mineurs détenus et scolarisés de 2007 à 2014
- △ Répartition des niveaux de formation atteints des mineurs détenus et scolarisés de 2007 à 2017

7.3. ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES MINEURS DÉTENUS

△ Taux de suivi et nombre d'heures hebdomadaires moyen en activités socio-éducatives pour les mineurs détenus en 2013

7.4. FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES MAJEURS DÉTENUS

△ Taux de jeunes majeurs détenus ayant suivi une formation professionnelle et nombre d'heures hebdomadaires moyen de ces formations

8. FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AUX SPORTS, À L'ART, À LA CULTURE ET À UNE OFFRE AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE DE QUALITÉ

8.1. RÉPARTITION DE LICENCES SPORTIVES DÉLIVRÉES AUX JEUNES DE 15-19 ET 20-29 ANS

△ Taux de licences sportives par sexe, tranche d'âge et région en 2014 (en %)

8.2. FRÉQUENTATION DES INSTITUTIONS PATRIMONIALES ET ARCHITECTURALES

△ Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales

△ Part des 18-25 ans résidant dans l'Union européenne dans la fréquentation des collections permanentes des institutions patrimoniales et architecturales

8.3. SORTIES CULTURELLES DES JEUNES

△ Proportion de personnes sorties au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois, selon leur âge, leur sexe, leur région de résidence (en %)

△ Proportion de personnes sorties au moins une fois au théâtre ou au concert au cours des douze derniers mois, selon leur âge, leur sexe, leur région de résidence (en %)

△ Proportion de personnes ayant au moins au cours des douze derniers mois visité un musée ou une exposition, selon leur âge, leur sexe, leur région de résidence (en %)

8.4. TAUX DE DÉPART EN VACANCES DES JEUNES DE 15 À 24 ANS

△ Tableau 7. Taux de départ par tranche d'âge pour motif personnel, toutes destinations confondues

9. DÉVELOPPER LA CULTURE NUMÉRIQUE ET L'ACCÈS DES JEUNES AUX NOUVEAUX MÉTIERS D'INTERNET

9.1. ACCÈS À INTERNET DES JEUNES DE 12 À 24 ANS

△ Fréquence de connexion quotidienne à Internet des jeunes

9.2. MODE D'USAGE D'INTERNET DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

△ Connexion à Internet dans un lieu public (bibliothèque, cybercafé, etc.) en utilisant les équipements mis à disposition au cours des douze derniers mois, selon l'âge (en %)

9.3. MOTIFS D'USAGE D'INTERNET DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

△ Usages d'Internet des 12-24 ans en 2013 (en %)

10. ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

10.1. MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION FORMELLE

△ Nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de programmes d'éducation formelle

10.2. MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

△ Nombre de jeunes partis à l'étranger dans le cadre de programmes d'éducation non formelle

10.3. MOBILITÉ INTERNATIONALE DESTINÉE AU DÉVELOPPEMENT ET AU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS

△ Nombre de jeunes partis dans le cadre de programmes de développement et de perfectionnement professionnels

11. PROMOUVOIR ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

11.1. PARTICIPATION À LA VIE ASSOCIATIVE ET AU BÉNÉVOLAT DES JEUNES DE 16 À 24 ANS

△ Participation à la vie associative des jeunes âgés de 16 à 24 ans au cours de l'année

11.2. PART DES JEUNES ENGAGÉS EN SERVICE CIVIQUE, PEU OU PAS DIPLÔMÉS

△ Part des jeunes de niveau V *bis* et VI parmi les jeunes qui commencent une mission de service civique en 2013 (en %)

△ Répartition des volontaires en service civique selon le niveau de formation initiale

12. RENFORCER LA REPRÉSENTATION DES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC

12.1. TAUX DE PARTICIPATION DES LYCÉENS AUX ÉLECTIONS DES CONSEILS DES DÉLÉGUÉS POUR LA VIE LYCÉENNE (CVL)

△ Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne

12.2. PART DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS PARMIS LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LOCALES

- △ Proportion de candidats de moins de 30 ans aux scrutins locaux et nationaux

13. CONFORTER LE LIEN ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES JEUNES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- △ Part des moins de 30 ans par type d'employeur, sexe et versant dans les trois fonctions publiques, au 31 décembre 2013, en France (métropole + DOM)
- △ Part des moins de 30 ans par statut, sexe et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2013 en France (métropole + DOM)
- △ Part des agents civils (hors militaires¹) de moins de 30 ans par région et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2012 en France (métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés
- △ Part des agents civils (hors militaires¹) de moins de 30 ans par région et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2013 en France (métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés
- △ Part des moins de 26 ans parmi les travailleurs handicapés des trois versants de la fonction publique au 1^{er} janvier 2012.

